
Rapports de gestion des différents dicastères relatifs à l'exercice 2023

	Page
Dicastère de l'administration et de la protection de la population DAPP.....	1
Dicastère de la jeunesse et de l'enseignement DJE.....	27
Dicastère du territoire, des sports et de la culture DTSC.....	55
Dicastère des infrastructures DI.....	73
Dicastère de l'économie, des finances, de la cohésion sociale et de la santé DEFCOS.....	89





RAPPORT DE GESTION DAPP

Val-de-Travers, le 8 mai 2024

**Rapport de gestion du dicastère de l'administration et
de la protection de la population pour l'exercice 2023**

1. GENERALITES

1.1. INTRODUCTION

Le dicastère de l'administration et de la protection de la population (DAPP) comprend sept unités administratives distinctes :

Administration

1. Chancellerie
 - a. Archives communales de Val-de-Travers
 - b. Contrôle des habitants
2. Service des ressources humaines (SRH)

Protection de la population

3. Service de sécurité de proximité et de prévention incendie (SPPI)
4. Service de défense incendie et de secours (SDIS)
5. Organisation régionale de protection civile (OPC).

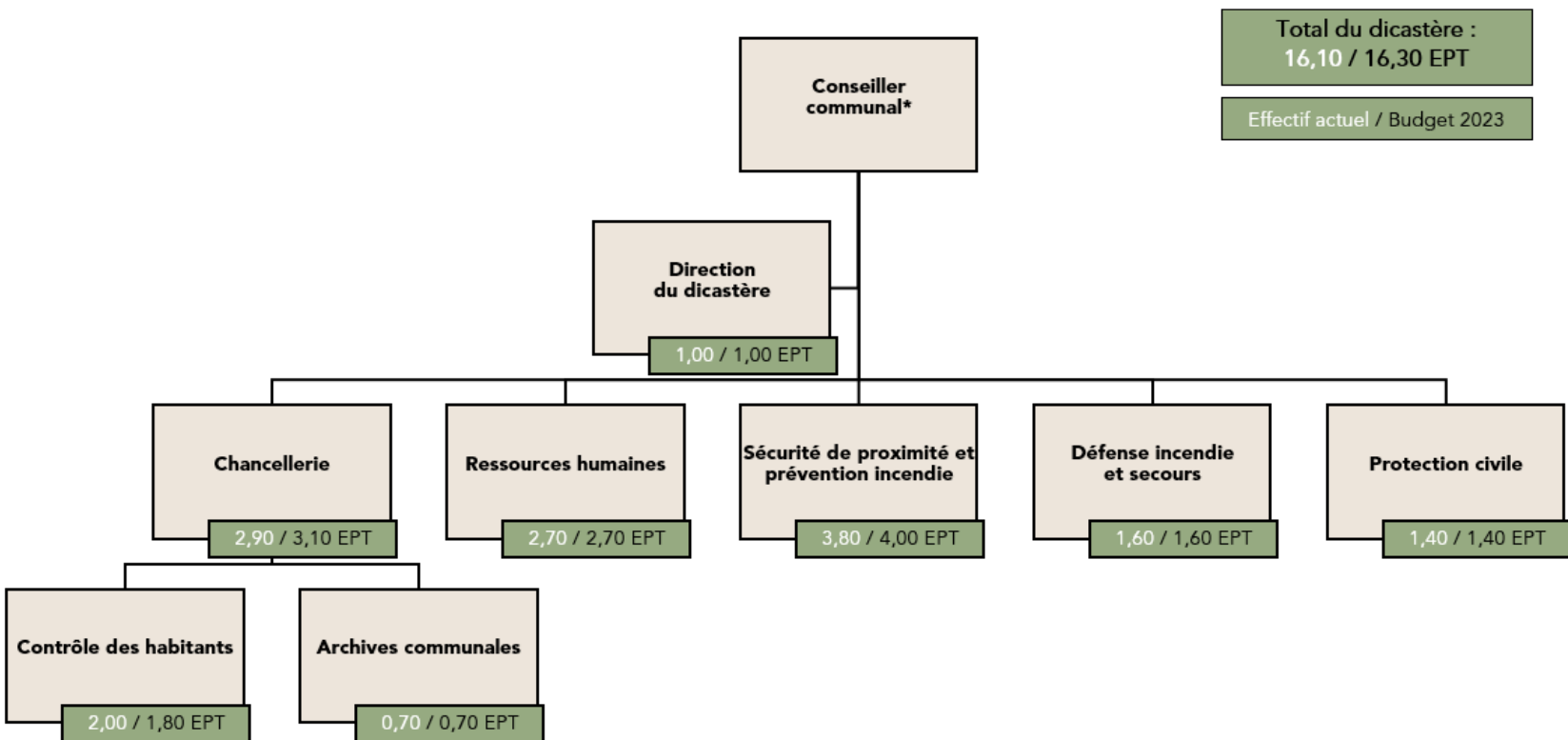
Le chef de dicastère et les trois services de la protection de la population sont secondés par un secrétariat de direction.

Entité communale jusqu'au 31 décembre 2022, le service des ambulances du Val-de-Travers est depuis le 1^{er} janvier 2023 réunie avec l'entreprise Ambulances Roland Sàrl au sein de la société Ambulances des vallées neuchâtelaises Sàrl (AVN Sàrl), détenue à 50% par la commune de Val-de-Travers et à 50% par la commune de Val-de-Ruz.

Le chef de dicastère de l'administration et de la protection de la population représente la commune au sein de l'organe de gestion d'AVN Sàrl comme gérant.



1.2. ORGANIGRAMME



*Le poste de conseiller communal n'est pas compté dans le total des EPT. Son temps de travail est réparti dans certaines entités administratives.

2. CHANCELLERIE

2.1. ROLE ET FONCTION DU SERVICE

La Chancellerie regroupe sous sa dénomination quatre importants secteurs d'activité :

1. Le secrétariat des autorités communales ;
2. Les archives communales de Val-de-Travers ;
3. Le contrôle des habitants ;
4. La gestion des parcs informatique, matériel, mobilier et l'économat.

A l'exception des archives sises sur le site Dubied à Couvet, la Chancellerie occupe les locaux de l'Hôtel de Ville de Fleurier. Elle est la gardienne des institutions et, à ce titre, est notamment garante du respect des droits politiques. Elle est chargée du protocole et de l'organisation des réceptions officielles du Conseil communal ainsi que des « avis officiels » publiés bimensuellement dans le Courrier du Val-de-Travers Hebdo.

La tenue à jour et l'alimentation du site www.val-de-travers.ch, des comptes communaux [Facebook](#), [Instagram](#), [LinkedIn](#) et [YouTube](#), de la page communale sur la plateforme d'informations officielles NEMO News et du portail collaboratif de la Commune (vdt.geco-portal.ch), ainsi que la diffusion mensuelle de la newsletter du Conseil communal au personnel font aussi partie de ses missions.

Sa transversalité dans l'appareil communal la charge d'offrir diverses prestations pour assurer la bonne marche des services de l'administration. Ainsi, par exemple, chaque mutation au sein du personnel administratif a une incidence sur les installations informatiques et téléphoniques, et sur la commande des divers biens, matériels et mobiliers.

Les archives communales regroupent l'ensemble des documents – indépendamment de leur date d'émission, de leur forme et de leur support matériel – produits ou reçus par la commune dans le cadre de ses activités. Elles répondent à un triple intérêt :

1. La gestion courante des affaires communales (avoir à disposition les informations nécessaires aux activités de l'administration) ;
2. La justification des droits et obligations de la commune et de ses administrés (valeur de preuve) ;
3. La sauvegarde de la mémoire communale (valeur historique).

Les archives communales collectent et conservent également une partie du patrimoine communal mobilier. Des tableaux, des livres, certains objets sont ainsi déposés dans ses locaux. Répertoriés, ils sont, notamment pour les tableaux, mis à disposition des services communaux pour la décoration de leurs murs.

Le contrôle des habitants est au service de la population pour toutes les prestations liées aux arrivées et aux départs, changements d'adresse, mutations diverses, attestations de domicile, documents d'identité, permis de séjour et enquête de logements vacants. Il a également pour mission de distribuer et gérer les cartes d'accès aux conteneurs à déchets enterrés (Molok), de tenir le registre des cimetières et d'organiser les votations. Les élections, quant à elles, sont du ressort de la Chancellerie.

Par ailleurs, la commune se doit de garantir la protection des données nominatives, conformément à la législation sur la protection de la personnalité.

La Chancellerie est représentée et siège dans plusieurs groupes de travail ou comités de pilotage :

- Comité de pilotage informatique SIEN (service informatique de l'entité neuchâteloise) ;
- Comité de la SAFCN (société des administrateurs et fonctionnaires des communes neuchâteloises) ;
- Groupement des préposés au contrôle des habitants des villes du canton de Neuchâtel ;
- Comité de pilotage du projet AENeas (archivage numérique) ;
- Groupe cantonal de travail d'archivage communal ;
- Groupement des chanceliers du canton de Neuchâtel ;
- Commission de gestion du service intercommunal d'archivage (SIAr) ;
- Comité de pilotage SyVote (Réforme du système de dépouillement des scrutins).

D'autre part, le chef de dicastère est membre du Comité de pilotage cantonal sur l'accueil des nouveaux arrivants (ANA) ; il siège en outre au sein de la commission cantonale du guichet sécurisé unique (GSU) ainsi qu'à la Conférence des directeurs communaux de l'informatique (CDC-Informatique) de l'Association des communes neuchâteloises (ACN).

2.2. ACTIVITES 2023

2.2.1. SECRETARIAT DES AUTORITES

2.2.1.1 CONSEIL COMMUNAL

Le Conseil communal a tenu 44 séances représentant la rédaction de 594 pages de procès-verbaux et a adopté 46 arrêtés et sept règlements¹.

Dans sa séance du 21 juin 2023, le Conseil communal a nommé son nouveau bureau. Sa composition se décline comme suit :

Président	M. Christophe Calame (jeunesse et enseignement DJE)
Vice-président	M. Éric Sivignon (territoire, sports et culture DTSC)
Secrétaire	M. Yves Fatton (infrastructures DI)
Membres	M. Benoît Simon-Vermot (administration et protection de la population DAPP) M. Frédéric Mairy (économie, finances, cohésion sociale et santé DEFCOS)

Lors de ses séances hebdomadaires ou à d'autres occasions, le Conseil communal s'est entretenu avec différents comités, groupes de travail, conseils d'administration ou citoyens pour collaborer et faire avancer des projets.

Dans le cadre des relations régulières qu'il entretient avec les autorités des principales collectivités du canton, le Conseil communal a pour habitude de rencontrer ces derniers à intervalles réguliers.

En 2023, le Conseil communal a rencontré :

Conseil municipal de Pontarlier	30 janvier	Conseil communal de Val-de-Ruz	15 juin
Conseil d'État	13 février	Conseil communal de la Ville de Neuchâtel	24 août
Conseil communal de la Ville du Locle	30 mai		

S'agissant du lien avec d'autres autorités, et pour maintenir la cohérence entre les décisions cantonales et les réalités communales, le Conseil communal rencontre en principe une fois par année la députation valloisienne au Grand Conseil.

Le Conseil communal a été représenté, en déléguant un de ses membres ou le chancelier, à plusieurs manifestations ou parties officielles organisées par des sociétés musicales, sportives ou culturelles de la région, ou par des associations diverses neuchâteloises, romandes ou fédérales tenant leur assemblée générale au Val-de-Travers. Nombre d'invitations sont réceptionnées chaque semaine et, malheureusement, le Conseil communal ne peut pas prendre part à toutes, ne serait-ce que pour des raisons d'agenda. Le Conseil communal a participé en 2023 à 115 représentations officielles.

La Chancellerie et le contrôle des habitants ont organisé quatre scrutins : les votations fédérales du 18 juin, les élections fédérales du 22 octobre et, le 26 novembre, la votation communale sur l'initiative « + de démocratie à Val-de-Travers » et l'élection complémentaire au Conseil d'État qui a désigné M. Frédéric Mairy comme successeur à M. Laurent Kurth. Au total, 68 personnes ont été convoquées aux bureaux électoraux et de dépouillement. Le taux moyen de participation pour les différents objets a atteint 29.33%.

¹ Tous ces documents sont énumérés dans le Recueil chronologique de la réglementation communale de Val-de-Travers (RCHVDT), accessible sous www.val-de-travers.ch/sites/default/files/2022-01/RCHVDT.pdf

2.2.1.2 CONSEIL GÉNÉRAL

Le Conseil général s'est réuni à six reprises pour notamment adopter les comptes 2022 lors de sa séance du 16 juin 2023 et le budget 2024 lors de celle du 11 décembre 2023 ainsi que pour étudier 26 rapports qui ont abouti à l'adoption de 23 arrêtés, du plan général d'approvisionnement en eau (PGA) et de son mémoire de synthèse, et de deux règlements. Ces six séances représentent la rédaction de 169 pages de procès-verbaux.

En 2023, quatre nouveaux conseillers généraux ont été proclamés élus à la suite de la démission d'autant de membres du Législatif.

2.2.1.3 ORGANISATION DES MANIFESTATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

La Chancellerie a organisé la réception des nouveaux citoyens fêtant leurs 18 ans (48 participants), des nouveaux habitants et des personnes naturalisées (88 participants) et des couples fêtant leurs Noces d'Or (21 couples).

Elle a également présenté les vœux du Conseil communal, avec remise d'un cadeau, à 40 personnes fêtant leurs 90 ans et assuré la visite à huit personnes entrant dans leur 100^e année. Cinq couples fêtant leurs noces de diamant (60 ans) ont été chaleureusement félicités.

2.2.1.4 COMMUNICATION À LA POPULATION ET RELATIONS AVEC LA PRESSE

La Chancellerie est chargée de la communication communale officielle qui comprend notamment les informations bimensuelles publiées dans le Courrier du Val-de-Travers Hebdo, la diffusion des communiqués de presse du Conseil communal (32 en 2023), la mise à jour du site www.val-de-travers.ch, la diffusion d'actualités sur NEMO News, l'animation de la page officielle communale sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram et depuis 2023 LinkedIn) et la publication de vidéos sur YouTube.

Les dispositions sur la transparence impliquent en effet que la commune rende public, avant les séances du Conseil général, les rapports, règlements et arrêtés qui lui sont soumis, et à l'issue des débats qu'elle publie rapidement les décisions prises. Le respect de ces dispositions requiert également que soit tenu à jour le recueil systématique de la législation communale de Val-de-Travers (RSVDT) ainsi que la liste et la composition des autorités communales.

La Chancellerie suit par ailleurs la boîte aux lettres générique de la Commune (Commune.Val-de-Travers@ne.ch).

2.2.1.5 COMMUNICATION DU CONSEIL COMMUNAL AU PERSONNEL

Afin d'assurer une bonne communication à l'interne de ses dicastères et services, le Conseil communal informe régulièrement l'ensemble du personnel communal des décisions prises lors de ses séances hebdomadaires ayant un caractère public ou le concernant directement. Cette diffusion permet aussi à nos collaborateurs de mieux renseigner la population.

La Chancellerie est chargée de la rédaction et de la diffusion de la « newsletter ». Chaque année, 10 newsletters sont transmises au personnel communal.

Pour faciliter la diffusion et l'échange d'informations avec le Conseil général, les commissions et les collaborateurs communaux, la Commune dispose d'un portail extranet, dénommé GECO, qui est également administré par la Chancellerie.

2.2.2. ARCHIVES COMMUNALES DE VAL-DE-TRAVERS

En 2023, 17 demandes de recherches de la part de la commune ont été exécutées pour un peu plus de 37 heures ; 47 pour les privés pour 121 heures et 149 heures ont été consacrées à la réception de téléphones et à l'accueil des « chercheurs ».

L'inventaire de la bibliothèque (introduction dans le programme informatique Netbiblio) est terminé depuis quelque temps mais un contrôle reste à effectuer afin d'éliminer les ouvrages qui ne correspondent pas à l'optique d'une bibliothèque de conservation d'anciens ouvrages et des auteurs locaux, vocation de la bibliothèque des archives.

RAPPORT

Le tri et le conditionnement ainsi que l'établissement d'un inventaire précis des archives des anciennes communes est toujours en cours. Le temps passé pour 2023 est de 108 heures. L'objectif fixé pour l'année 2023, soit que les communes de Noiraigue et de Travers soient triées, n'a malheureusement pas été atteint.

L'archiviste représente la Commune de Val-de-Travers auprès du SIAR, participe aux travaux de la commission culturelle communale et collabore au projet AENeas (programmes informatiques pour l'archivage numérique).

2.2.3. CONTROLE DES HABITANTS

En 2023, le contrôle des habitants a enregistré 1'008 déménagements, 759 arrivées, 599 départs, 141 décès et 80 naissances.

Le contrôle des habitants a établi 649 documents d'identité pour des ressortissants suisses, 1'734 documents d'identité pour des ressortissants étrangers et délivré 775 attestations diverses.

<i>Recensement de la population au 31 décembre par localité</i>	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Évolution 2018- 2023
Boveresse	391	392	341	392	381	408	+ 4.35%
Buttes	607	594	610	614	627	633	+ 4.29%
Couvet	2'771	2'804	2'810	2'795	2'858	2'923	+ 5.49%
Fleurier	3'324	3'272	3'210	3'190	3'287	3'318	- 0.18%
Les Bayards	358	398	394	376	352	360	+ 0.56%
Môtiers	814	812	819	834	799	782	- 3.93%
Noiraigue	526	542	518	491	484	483	- 8.17%
St-Sulpice	645	611	586	599	599	590	- 8.57%
Travers	1'157	1'171	1'169	1'142	1'144	1'133	- 2.07%
Total localités	10'593	10'596	10'457	10'433	10'459	10'561	- 0.3%
Hors commune	69	70	118	66	72	69	0%
Total habitants réguliers	10'662	10'666	10'575	10'499	10'531	10'630	- 0.3%

2.2.4. GESTION DES PARCS INFORMATIQUE, MATERIEL, MOBILIER ET DE L'ECONOMAT

À côté des commandes usuelles de matériel et de mobilier de tous les services communaux, l'économat gère :

- 127 ordinateurs ;
- 149 lignes fixes de téléphonie ;
- 262 abonnements *Corporate Mobile Network* (CMN / téléphonie mobile) ;
- 29 imprimantes multifonctions et 25 imprimantes (administration et écoles) ;
- 58 programmes informatiques ;
- Les droits d'accès des collaborateurs communaux aux différents répertoires et programmes informatiques.

2.3. EFFECTIF DU PERSONNEL

L'effectif de la Chancellerie a connu quelques variations au cours de l'année 2023. Il compte désormais 5,6 EPT, soit 0,1 EPT de moins que l'an dernier, qui sont répartis comme suit :

Un chancelier	100 %
Une archiviste	70 %
Une collaboratrice spécialisée	80 %

Une collaboratrice spécialisée	60 %
Un collaborateur spécialisé	50 %
Un préposé au contrôle des habitants	100 %
Deux collaboratrices administratives au contrôle des habitants, chacune à	50 %

L'année écoulée a été une année de renouvellement pour la Chancellerie.

Le préposé au contrôle des habitants ayant pris sa retraite, son collègue l'a remplacé à cette fonction depuis le 1^{er} janvier 2023. Deux collaboratrices ont été engagées, l'une au 1^{er} janvier, l'autre au 1^{er} avril 2023, la chancelière adjointe assurant l'intérim durant ces trois mois.

L'effectif de la Chancellerie proprement dite a aussi été passablement chamboulé. L'une des collaboratrices administratives a quitté l'administration communale le 31 mars, ayant trouvé un poste qui lui convenait mieux à la commune de Saint-Blaise. Peu après, soit le 31 mai, la chancelière-adjointe a également quitté la Commune pour relever de nouveaux défis professionnels auprès d'une caisse de chômage.

Ces départs ont été l'opportunité d'une réorganisation du service. Le chancelier n'a désormais plus formellement d'adjoint. Les tâches spécifiques de la chancelière adjointe, notamment en matière d'informatique, d'économat et de contrôle des habitants, ont été réparties entre le nouveau préposé au contrôle des habitants et les collaboratrices et collaborateur spécialisés. Les départs ont été compensés par l'augmentation du taux d'activité des deux collaborateurs restants et l'engagement d'une nouvelle collaboratrice à 80%.

2.4. ÉTAT DE LA SITUATION EN FIN D'ANNEE ET ENJEUX PRINCIPAUX

Compte tenu des nombreuses mutations au sein de l'équipe, l'année écoulée a d'abord été consacrée à l'organisation interne du service et à l'accueil des nouvelles collaboratrices. À l'heure de rédiger ces lignes, nous estimons que cette page a été tournée avec succès et que les différentes prestations de la Chancellerie sont délivrées à satisfaction.

En 2023, en parallèle à ses activités normales, la Chancellerie a poursuivi les projets suivants :

- Démarche de promotion de la domiciliation : deuxième séjour pour découvrir la commune du 17 au 19 février 2023 ;
- Finalisation des kits des nouveaux habitants et leur distribution à partir de la fin de l'année.

L'année 2024, année électorale, sera marquée pour la Chancellerie par l'installation des nouvelles autorités, et notamment d'un Conseil communal dont au moins trois membres seront nouveaux par rapport à l'équipe en place le 31 décembre 2023.

L'organisation de la Commune va, elle aussi, évoluer, avec de nouvelles répartitions des services et des fonctions entre les dicastères, ce qui impliquera d'adapter l'annuaire officiel, les modèles, les accès informatiques et autres. L'année qui vient ne sera pas l'année du repos.

3. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES (SRH)

3.1 ROLE ET FONCTION DU SERVICE

Le Conseil communal définit la politique des ressources humaines et veille à l'adapter aux évolutions économiques et sociales. La mise en œuvre de cette politique est assurée par le service des ressources humaines (SRH).

La commune de Val-de-Travers s'est également dotée d'une charte éthique qui reprend les principes suivants :

- intégrité ;
- ouverture d'esprit ;
- qualité du service à la population ;
- engagement.

Il est attendu du personnel qu'il adhère à ces principes et qu'il les mette en œuvre tant au service du public que du bon fonctionnement de la commune.

La politique des ressources humaines de la commune s'inscrit dans un processus d'amélioration continue, qui s'enrichit de nouveaux dispositifs dans le but de développer :

- la responsabilité des collaborateurs ;
- la professionnalisation des cadres ;
- un environnement de travail agréable.

Le SRH apporte conseil à la hiérarchie et aux membres du personnel. Il assure la cohérence transversale et vérifie l'application des lois, règlements, directives et veille à l'égalité de traitement entre les membres du personnel. De plus, il met aussi en œuvre les mesures de développement de gestion administrative du personnel afin de permettre l'acquisition des compétences nécessaires à l'exercice du métier.

Ses tâches principales sont :

- la gestion budgétaire des effectifs ;
- la gestion des assurances sociales ;
- la gestion de la rémunération (calculs, paiement) ;
- l'évaluation des fonctions ;
- la gestion du temps de travail et des absences ;
- la gestion de la formation continue et du développement professionnel ;
- le reclassement professionnel en collaboration avec l'office AI ;
- l'application des lois et des dispositions légales régissant les rapports de service ;
- la promotion de la santé et de la sécurité au travail (notamment campagne de vaccination contre la grippe saisonnière, BCN Tour, *bike to work*, distribution de fruits).

3.2 ACTIVITES 2023

3.2.1. COMMISSIONS DU PERSONNEL ET COMMISSION DES CADRES

La commission du personnel (CPers) et la commission des cadres (CCadres) se sont réunies à quelques reprises et ont traité les points suivants :

- octroi de l'échelon en lien avec l'évaluation du personnel ;
- organisation de la journée des familles ;
- organisation de l'agape du personnel.

3.2.2. PERSONNEL COMMUNAL – ENSEIGNANTS ET DIRECTION

Personnel communal	Décembre 2019	Décembre 2020	Décembre 2021	Décembre 2022	Décembre 2023
Nombre de collaborateurs	207	212	220	210	203
Femmes	58%	57%	60%	59%	62%
Hommes	42%	43%	40%	41%	38%
Personnel enseignant et direction	Décembre 2019	Décembre 2020	Décembre 2021	Décembre 2022	Décembre 2023
Nombre de collaborateurs	145	160	171	159	156
Femmes	83%	82%	81%	82%	83%
Hommes	17%	18%	19%	18%	17%

L'effectif du personnel en EPT au 31 décembre 2023 est indiqué dans le rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui des comptes 2023 de la commune de Val-de-Travers.

Les fluctuations d'EPT sont indiquées dans le tableau récapitulatif intégré au rapport susmentionné, au chapitre 2.2 « Organisation structurelle et effectif du personnel ». Les autres variations sont principalement liées à des remplacements temporaires d'incapacités de travail pour raison de maternité, maladie ou accident.

En ajoutant la gestion du personnel auxiliaire engagé occasionnellement pour appuyer différents services lors de période de sous-effectif, c'est un total de 319 dossiers qui ont été gérés par le SRH en 2023.

A cela s'ajoute le paiement des soldes des sapeurs-pompiers volontaires (service de défense incendie et de secours), des membres de la commission de police du feu (prévention incendie) et des auxiliaires de circulation (sécurité routière), soit 154 dossiers.

3.2.3. FORMATION PROFESSIONNELLE

Au 31 décembre, nous formions :

- 5 apprenti·e·s employé·e de commerce ;
- 10 apprenti·e·s socio-éducatifs·ves ;
- 4 apprenti·e·s agent·e·s d'exploitation ;
- 1 apprenti forestier-bûcheron ;
- 2 stagiaires au service de l'accueil de l'enfance.

Notre commune peut compter sur 34 formateurs motivés et impliqués qui encadrent les apprenti·e·s durant leur formation professionnelle. Nous tenons à féliciter les apprenti·e·s qui ont réussi leurs examens en août 2023, il s'agit de :

- Almeida Pereira Inês, CFC d'assistante socio-éducative ;
- Dubois Guillaume, CFC de forestier-bûcheron ;
- Giubega Silviu-Ionel, CFC d'employé de commerce ;
- Rey Jamie, CFC d'assistante socio-éducative.

Nous leur réitérons nos chaleureuses félicitations pour cette brillante réussite et une bonne continuation dans leur carrière professionnelle.

3.2.4. RETRAITES

En 2023, les collaborateurs suivants ont fait valoir leurs droits à la retraite :

- Auderset Dominique, enseignante, DJE ;
- Brünisholz Catherine, enseignante, DJE ;
- Brunner Claude-Alain, enseignant, DJE ;
- Leblanc Manon, collaboratrice administrative spécialisée, DJE

- Messerli Jean-Michel, directeur espaceVAL, DEFCOS
- Rudaz Patrice, concierge, DI ;
- Tribolet Sibylle, collaboratrice spécialisée en comptabilité, DEFCOS.

3.2.5. TURNOVER ET INCAPACITES DE TRAVAIL

En 2023, le SRH a enregistré seize résiliations des rapports de travail et huit fins d'engagement de durée maximale. Avec un turnover brut de 13.46%, notre administration se trouve en-dessous de la moyenne suisse de 15.50%.

En ce qui concerne les incapacités de travail (maladie et accident), la moyenne de jours d'absence par collaborateur s'élève à 20 jours, soit une augmentation de 1.23 jours par rapport à 2022.

Plusieurs cas d'absences de longue durée entraînent des variations de valeurs, ceci d'une année à l'autre. Si nous retranchons les collaborateurs concernés, la moyenne redescend à 11.55 jours, soit légèrement supérieure aux absences de l'année 2022.

Pour le suivi des cas de maladie ou d'accident de longue durée, le SRH collabore avec les assurances concernées ainsi qu'avec l'assurance-invalidité.

Genres d'absences	2019 (nb jours)	2020 (nb jours)	2021 (nb jours)	2022 (nb jours)	2023 (nb jours)	Différence entre 2023 et 2022
Maladie non prof.	7.10	11.59	9.02	14.85	15.05	0.20
Accident et maladie prof.	1.27	0.72	0.44	1.22	2.24	1.02
Accident non prof.	0.00	1.81	0.78	2.70	2.71	0.01
Total absences maladie et accident	8.37	14.12	10.24	18.77	20.00	1.23

3.2.6. POLITIQUE SALARIALE

Dans le cadre du budget 2023, les autorités ont décidé les mécanismes suivants :

- octroi de l'échelon pour le personnel concerné ;
- augmentation de l'indexation des traitements basée sur l'indice des prix à la consommation (IPC) qui est passée de 0.00% à +1.80% des traitements de base.

3.2.7. FORMATION CONTINUE

Durant toute l'année 2023, plusieurs collaborateurs ont suivi des formations spécifiques, représentant ainsi un total de 2'234 heures.

Parmi les formations mises sur pied, nous pouvons citer les cours suivants :

- CAS² en neurosciences de l'éducation
- éducateur de l'enfance ES
- article 32 CFC agent d'exploitation
- article 32 CFC d'assistant socio-éducatif
- management & leadership

Certaines formations, dépendant directement de la compétence des services, ne sont pas financées par le budget alloué au SRH pour la formation continue et ne sont donc pas répertoriées ici.

² Certificate of Advanced Studies

3.3 EFFECTIF DU PERSONNEL (EVOLUTIONS PRINCIPALES)

Le SRH est doté de 2.70 EPT, soit une collaboratrice spécialisée (0.50 EPT), deux collaboratrices administratives (0.80 EPT + 0.40 EPT) et une cheffe de service (1 EPT).

3.4 ÉTAT DE LA SITUATION EN FIN D'ANNÉE ET ENJEUX PRINCIPAUX

L'activité du SRH a été marquée par les principaux faits suivants :

- finalisation du transfert des informations liées à la fusion du service des ambulances avec Ambulances Roland Sàrl ;
- création de l'arrêté concernant les dispositions applicables en cas de changement de fonction ;
- révision de l'arrêté concernant les services de piquet rémunérés et non rémunérés ;
- révision de l'arrêté sur la durée du travail des cadres ;
- révision de l'arrêté concernant l'évaluation personnelle et l'évolution professionnelle des collaborateurs communaux ;
- révision de la directive concernant le remboursement des frais professionnels ;
- présentation du dossier électronique du patient au personnel.

4. SERVICE DE SECURITE DE PROXIMITE ET DE PREVENTION INCENDIE (SPPI)

4.1 SECURITE DE PROXIMITE

4.1.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

L'entrée en vigueur de la loi cantonale sur la police neuchâteloise (LPol) en date du 1^{er} janvier 2015 a entraîné une augmentation des missions de compétence communale, certaines devant impérativement être exécutées par un agent de sécurité publique (ASP) et d'autres pouvant être exécutées par du personnel administratif.

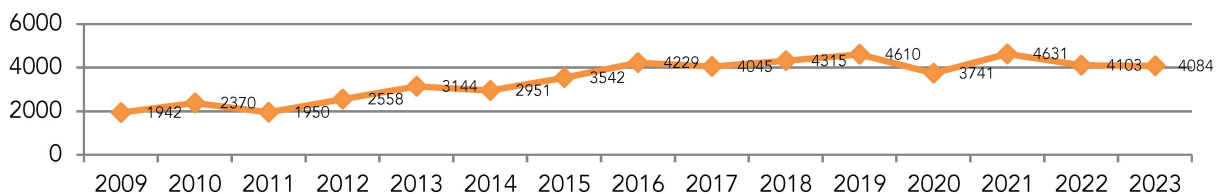
En l'occurrence, une cinquantaine de tâches ont été identifiées dans le règlement d'exécution de la loi sur la police (RELPol), du 22 juin 2015, comme de compétence communale, notamment dans les domaines suivants :

- surveillance des écoles ;
- surveillance, visibilité, prévention, médiation et répression ;
- notification d'actes divers ;
- objets trouvés ;
- contrôle des véhicules au repos ;
- retraits de plaques ;
- gestion du trafic (manifestations, enterrements, planification et déviations) ;
- autorisation et contrôle de l'utilisation accrue du domaine public (notamment en cas de manifestations, marchés, forains, cirques, foires, manifestations sportives et festives, ventes) ;
- application de la réglementation cantonale et communale.

4.1.2. ACTIVITES 2023

En sus de sa mission d'interlocutrice de la Police neuchâteloise (PONE), la sécurité de proximité est intervenue dans les domaines suivants :

- gestion et notification de 4'084 commandements de payer ;
- établissements publics : 22 préavis formulés pour l'ouverture d'établissements publics et 25 prolongations occasionnelles d'horaire d'ouverture ;
- sécurité des manifestations : coordination entre les différents partenaires (PONE, sécurité privée, police du feu, pompiers, ambulances, auxiliaires de circulation, police du commerce et établissements publics) ;
- 69 retraits de plaques sur l'ensemble de la région à la demande du service cantonal des automobiles et de la navigation (SCAN) ;
- 139 remises d'actes judiciaires à la demande des autorités judiciaires ;
- objets trouvés : 76 objets déposés, photographiés et répertoriés sur le site internet de la commune (www.val-de-travers.ch/objets-trouv%C3%A9s) ;
- gestion complète de la foire de Couvet (112 exposants pour la foire de printemps et 72 pour celle d'automne) ainsi que de l'Abbaye de Fleurier (11 forains et 34 marchands) ;
- plans de signalisation : gestion de 31 dossiers pour fermetures de route, déviations, manifestations et travaux ;
- application du règlement de police avec notamment 26 avertissements ou dénonciations pour dépôt illicite de déchets ;
- véhicules abandonnés (plusieurs campagnes d'avertissement) ;
- police sanitaire et salubrité publique (10 dossiers traités) ;
- application de la législation sur la circulation routière (1'239 amendes d'ordre distribuées) ;
- renseignements à la population.

Evolution des notifications de commandements de payer :

Cette année encore, les ASP ont accentué leur présence aux abords des écoles dans le but de résoudre des problèmes de circulation et de stationnement et sont régulièrement intervenus pour l'élimination des véhicules sans plaque.

A noter que 759 heures de travail ont été consacrées aux manifestations. 164 demandes de manifestation ont été traitées et 166 préavis ont été rendus au service cantonal de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) dans le cadre des demandes de manifestation.

L'ASP responsable des chantiers participe aux séances de chantier lorsque la circulation routière est perturbée. En 2023, il a assisté à 20 séances de chantier, soit 35 heures, principalement organisées dans le cadre des travaux du chauffage à distance de Couvet mais également liées à plusieurs chantiers dans les autres villages.

D'autre part, les séances régulières avec la PONE permettent d'assurer l'échange d'informations.

Les deux parkings payants de Noiraigue ont largement rempli leur rôle durant toute la belle saison. Les ASP ont régulièrement été sollicités pour réguler et sanctionner le stationnement et les flux de véhicules. Les auxiliaires de circulation ont été engagés durant le week-end de Pâques.

4.1.3. COMMISSION DES NATURALISATIONS ET DES AGREGATIONS (CNAT)

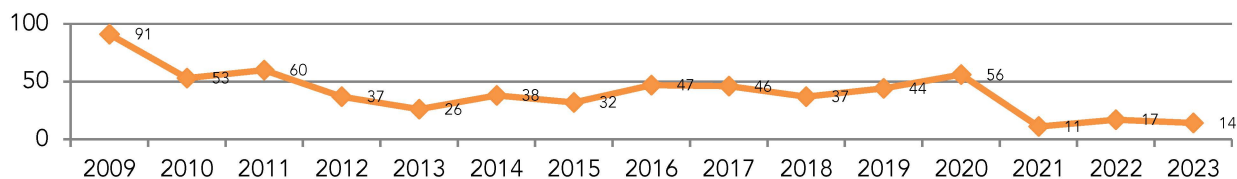
Le secrétariat de direction assure l'administration de la commission des naturalisations et des agrégations (CNAT) du Conseil général (étude et suivi des dossiers, recherche de renseignements, rapports de synthèse, procès-verbaux et correspondance de la commission).

Les membres de la CNAT sont :

Malo Bortolini (PLR)	René Perret (PS)
Sébastien Burri (PLR)	Laure Pitteloud (PLR)
Miguel Dominguez (PS)	Sylvia Schülé (UDC)
Emil Margot (PS)	

La commission ne s'étant pas réunie depuis la nomination de ses membres, le bureau n'est pas constitué.

Les personnes naturalisées en 2023 sont au nombre de 14, dont 11 majeures et 3 mineures.

Nombre de naturalisations par année :

Durant l'année écoulée, six personnes ont obtenu la naturalisation ordinaire. Ces personnes sont désormais originaires de la commune de Val-de-Travers.

D'autre part, huit personnes ont pu bénéficier de la procédure facilitée par l'intermédiaire de leur conjoint ou d'un parent, déjà suisse. Ces personnes ont pris l'origine de leur conjoint ou du parent.

RAPPORT

Les personnes naturalisées en 2023 sont issues de sept pays différents, dont voici le détail :

Allemagne	1	Italie	3
Equateur	1	Kosovo	1
Espagne	3	Portugal	1
France	4		

Actuellement, cinq dossiers sont en attente de la décision de naturalisation de l'Etat.

La nouvelle loi fédérale sur la nationalité suisse (LN) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018. Les candidats à la naturalisation doivent dorénavant remplir davantage de conditions telles que maîtriser le français et avoir des connaissances de base en histoire, géographie et politique. De plus, seules les personnes au bénéfice d'une autorisation d'établissement ont accès à la naturalisation.

4.1.4 GROUPE CIRCULATION

Le groupe circulation est une commission interne à l'administration qui regroupe les chefs des dicastères chargés des infrastructures, du territoire et de la protection de la population. Participent également aux séances : la secrétaire de direction à la protection de la population, le voyer-chef, l'urbaniste-aménagiste et l'agent de sécurité publique responsable des chantiers.

Ce groupe se prononce sur toute demande de citoyens nécessitant des démarches et ayant un impact important en matière de circulation routière (évaluation des risques, signalisation, mobilier urbain, transformation du domaine public, limitation de la vitesse, etc.). En 2023, le groupe circulation s'est réuni à dix reprises et a traité 82 dossiers.

Voici un aperçu de l'évolution du nombre des dossiers traités par village et par année :

Village	2019	2020	2021	2022	2023
Les Bayards	2	2	6	3	4
Boveresse	4	2	6	5	3
Buttes	1	4	7	6	4
Couvet	14	13	22	20	17
Fleurier	23	26	18	18	18
Môtiers	8	11	13	13	11
Noiraigue	3	13	10	13	8
Saint-Sulpice	1	3	5	4	6
Travers	3	3	2	5	2
Projets régionaux	10	6	6	8	9
Total	69	83	95	95	82

4.1.5. EFFECTIF DU PERSONNEL

Pour faire face aux nombreuses demandes de la population et assurer le suivi des dossiers courants, la sécurité de proximité a nécessité un effectif de 3,8 EPT.

4.1.6. AUXILIAIRES DE CIRCULATION

La section des auxiliaires de circulation, formée de 11 volontaires, est sous la responsabilité du SPPI.

Dans le courant de l'année 2023, les auxiliaires ont suivi une formation interne d'un demi-jour à Fleurier. La formation donnant accès à la certification reprendra en 2024.

Ils ont été engagés 11 jours dans le cadre de manifestations (Carnavallon, Swiss Canyon Trail, Abbaye de Buttes, Abbaye de Môtiers, fête de la Jeunesse à Travers, fête villageoise à Saint-Sulpice, fête de la Jeunesse à Couvet, Abbaye de Fleurier, 1^{er} Août, fête du Sel et fête des Fontaines à Buttes et à Môtiers). De plus, ils ont été appelés à assurer la circulation et le stationnement à Noiraigue durant le week-end de Pâques.

4.1.7. PROJETS REALISES EN 2023

Les agents de sécurité publique, en collaboration avec le dicastère des infrastructures, ont finalisé l'extension de la zone 30 à Boveresse et soumis à l'aval du service cantonal des ponts et chaussées (SPCH) la mise en place de zones 30 à Noiraigue, Travers, Môtiers et Saint-Sulpice. En 2024, la signalisation sera mise en place et le marquage réalisé dans ces quatre villages.

Les cafés avec un agent se sont poursuivis tout au long de l'année. En raison d'un manque d'engouement de la part de la population, le café avec un agent sera remplacé par des patrouilles pédestres régulières avec la police neuchâteloise à partir de 2024.

4.2 PREVENTION INCENDIE

4.2.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

La prévention incendie a pour but de limiter le nombre de sinistres sur le territoire communal.

Selon la loi cantonale sur la prévention et la défense contre les incendies et les éléments naturels, ainsi que les secours (LPDIENS), du 27 juin 2012, et son règlement d'application (RALPDIENS), du 24 mars 2014, les communes sont astreintes à un certain nombre d'obligations telles que le respect des normes de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI), notamment en ce qui concerne :

- les visites périodiques de bâtiments ;
- les visites ponctuelles de commerces, établissements publics et industries ;
- la sécurité dans les bâtiments publics et à concentration de personnes ;
- le contrôle des demandes de permis de construire ;
- les renseignements aux architectes, maîtres d'état et propriétaires sur les normes et directives AEAJ.

4.2.2. COMMISSION DE POLICE DU FEU

Le service de prévention incendie bénéficie du travail réalisé par la commission de police du feu (CPF), présidée par le chef de dicastère et forte de 16 commissaires bénévoles qui effectuent la majorité des visites périodiques. Ces dernières sont toutefois organisées par le dicastère (choix et planification des immeubles à visiter, informations aux propriétaires, établissement des rapports et des décisions de non-conformité, assistance et conseils aux commissaires et inspecteurs, suivi des dossiers).

Les membres de la CPF sont :

Président : Benoît Simon-Vermot

Vice-président : Jean-Claude Blaser

Secrétaire : Michel Giroud

Membres :	Alexis Bieler	Julien Borel	Albano Boscaglia	
	Denis Cherbuin	Thierry Chuat	Sébastien Cloléry	
	Laurent Jutzeler	Xavier Lhorme	Alexandre Macherel	Michel Napoli
	Jean-Paul Robert	Mickaël Rub	Steve Schimmer	Claude Schornoz

Le responsable de la prévention incendie assume toutes les visites complexes, comme par exemple les établissements publics, les grands magasins et les bâtiments industriels. Il est également en mesure d'établir les concepts de protection incendie pour les mêmes types de bâtiment.

Depuis août 2021, ses compétences en matière d'inspection périodique des bâtiments à risque en matière de prévention contre les incendies et les dangers dus aux éléments naturels sont mises à disposition des communes des Verrières et de La Côte-aux-Fées, via des mandats de prestation.

4.2.3. ACTIVITES 2023

A partir de 2020, les bâtiments sont répartis en deux catégories, à risque d'incendie modéré ou élevé. Ils sont désormais inspectés respectivement tous les 10 ou 5 ans au lieu de tous les 1, 2, 4 ou 8 ans.

Les visites effectuées se répartissent de la manière suivante :

Type de visite	2020	2021	2022	2023
Nouveau bâtiment / changement d'affectation	39	24	8	19
Bâtiments devant être visités tous les 10 ans	73	260	273	382
Bâtiments devant être visités tous les 5 ans	0	10	7	7
Nombre total de bâtiments visités	112	294	288	408

Ces 408 visites ont donné lieu à 112 décisions rendues pour non-conformité.

L'objectif de ces visites est de conduire à une baisse du nombre d'incendie et une diminution de leur importance. La sécurité des personnes et des biens en est ainsi améliorée et les frais de sinistre diminués.

Suivant une planification quadriennale, le responsable de la prévention incendie a participé, en collaboration avec la cheffe du service communal de l'accueil de l'enfance (SAE) ainsi qu'avec le service de défense incendie et de secours (SDIS), aux exercices d'évacuation des structures pré- et parascolaires.

Sous l'égide de l'Etablissement cantonal d'assurance et de prévention (ECAP), il a également participé en étroite collaboration avec le commandant du SDIS à la campagne de sensibilisation incendie en milieu scolaire. Ils ont dispensé sept leçons de 45 minutes à des classes de 7^e année dans les villages de Couvet et de Fleurier.

Le service de sécurité de proximité et de prévention incendie a traité 47 demandes d'installations ou remplacements de chauffage.

4.2.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

Le travail du DAPP en matière de police du feu a nécessité un effectif de 0,95 EPT en 2023.

Le travail accompli par les membres de la commission est précieux et d'autant plus conséquent qu'il permet au DAPP de limiter l'effectif professionnel consacré à cette mission.

4.3 COMMISSIONS

A noter encore que le chef de dicastère siège au Conseil cantonal de pilotage de la sécurité publique (CPSP) ainsi qu'à la Conférence des directeurs communaux de la sécurité publique (CDC-Sécurité) de l'Association des communes neuchâteloises (ACN).

5. SERVICE DE DEFENSE INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS)

5.1 ROLE ET FONCTION DU SERVICE

Le service de défense incendie et de secours (SDIS) est chargé :

- du sauvetage des personnes et des animaux ;
- de la lutte contre le feu et les éléments naturels ;
- de la garde des objets sauvés jusqu'à leur mise en lieu sûr.

Le SDIS est géré par la Commune de Val-de-Travers mais intervient également dans les communes des Verrières et de La Côte-aux-Fées, conformément à la convention entre la commune de Val-de-Travers, la commune de La Côte-aux-Fées et la commune des Verrières concernant la protection de la population de la région du Val-de-Travers, du 7 décembre 2022.

Il assure également, sous la responsabilité d'un officier professionnel, des missions de secours (MS) déléguées :

- récupération d'hydrocarbures sur terrain, route et cours d'eau ;
- secours routier ;
- interventions feu dans les tunnels ;
- 1^{res} mesures dans le milieu ferroviaire ;
- 1^{res} mesures en cas d'intervention chimique.

Le périmètre est élargi pour les engagements MS à l'est jusqu'aux Petits-Ponts et au nord jusqu'à La Brévine et sur la route cantonale (RC) 2225 reliant cette localité au Cernil.

5.2 ACTIVITES 2023

Pour des sapeurs-pompiers de milice, le nombre d'exercices et d'interventions représente une part importante du temps passé au service de la défense incendie, au détriment de la vie familiale et des loisirs. Cela est d'autant plus vrai pour le personnel du détachement de premier secours 2 (DPS 2) qui doit, en plus, assumer des services de piquet et être présent sur toutes les interventions ayant lieu sur le périmètre d'intervention.

Tous les engagements déclenchés par la centrale neuchâteloise d'urgence (CNU) ont été accomplis avec le personnel requis et en toute sécurité pour les intervenants et les personnes secourues.

Les temps de référence en matière de délai de réponse émis par la Coordination suisse des sapeurs-pompiers (CSSP) ont été atteints dans 100% des cas pour les alarmes feux et éléments naturels (F/EN) et les missions de secours (MS).

Le SDIS a assuré la sécurisation du brûlage du Bonhomme hiver lors du CARNAVALLON et la sécurisation des places de tirs de feux d'artifices communaux et privés des fêtes nationales qui se sont déroulées à Môtiers et à La Côte-aux-Fées.

Il n'y a pas eu besoin d'aide à apporter au service des travaux publics pour le déneigement des bornes hydrants en raison des faibles quantités de neige de l'hiver dernier.

Conformément au plan quadriennal 2021-2024 validé par le Conseil communal, plusieurs échanges avec la population ont été organisés :

- Portes ouvertes au public lors d'exercices organisés en automne par les détachements de premiers secours (DPS) aux Verrières, à Travers et à Fleurier, ceci avant la soirée d'information du recrutement 2024 ;
- Fire Challenge organisé en octobre en collaboration avec le Fleurier Unihockey Club ;
- Téléthon aux Bayards, à La Côte-aux-Fées, à Fleurier, à Couvet et à Travers en décembre.

5.2.1. FORMATION

Les formations internes et externes sont une part importante des activités du personnel de milice et visent à :

- assurer la sécurité et préserver la santé des intervenants ;
- garantir la mise à jour des connaissances ;
- fournir des secours de qualité ;
- tenir compte de l'évolution de la technologie des bâtiments ;
- mettre en œuvre les nouveaux outils et techniques d'intervention ;
- s'adapter aux nouvelles missions liées aux changements climatiques ;
- développer la cohésion, les liens de camaraderie et d'amitié au sein de personnel.

Genre d'exercice	2019	2020	2021	2022	2023
Exercices de lutte contre le feu	40	32	55	37	30
Chauffeurs	28	43	33	20	22
Séances d'état-major, représentations diverses	19	16	13	32	34
Entretien du matériel et des véhicules	23	14	19	17	18
Exercices officiers et sous-officiers	15	8	8	8	8
Formation antichute	4	1	5	4	3
Porteurs d'appareils respiratoires (PAR)	16	10	19	11	14
Formation des jeunes sapeurs-pompiers (JSP)	10	4	7	6	13
Secours routier	6	1	2	3	3
Tonne-pompe ou autre véhicules	3	13	2	4	5
Chimique, hydrocarbure	5	2	2	3	2
Recrutement	3	3	3	4	5
Sauvetage de personnes et animaux	2	0	0	1	11
Total des exercices et séances	175	149	168	150	168

174 personnes se sont perfectionnées en participant à des formations externes cantonales ou fédérales, selon la répartition ci-dessous :

- 314 jours de formation dédiés aux thèmes feux et éléments naturels (F/EN) (+ 35.30 %) ;
- 23 jours de formation dédiés aux missions de secours (MS) (+ 4.54 %).

Il faut également relever que nos dix instructeurs fédéraux fonctionnent très régulièrement comme chefs de classe au sein des cours organisés par l'ECAP, la Coordination suisse des sapeurs-pompiers (CSSP), la Fédération suisse des sapeurs-pompiers (FSSP), le Groupement latin des inspecteurs cantonaux et d'entreprises privées. Leur bon niveau de formation est ainsi maintenu sur le plan des techniques d'intervention, sur les nouveaux matériels et véhicules, ce qui est très profitable à l'instruction dispensée en interne.

5.2.2. INTERVENTIONS

Nous constatons une augmentation de 12.41% du nombre d'interventions par rapport à 2022. Cela s'explique entre autres par l'augmentation significative du nombre des :

- alarmes automatiques (dont 34.48% injustifiées) ;
- inondations et éléments naturels (+245%) ;
- récupération d'hydrocarbures ;
- aides au portage et évacuations sanitaires avec le camion échelle pour les services d'ambulances.

RAPPORT**Répartition des interventions par commune :**

Commune	2019	2020	2021	2022	2023
Val-de-Travers	94	93	110	127	144
Les Verrières	10	2	3	4	1
La Côte-aux-Fées	8	9	3	5	5
Autre(s) (La Chaux-de-Fonds en 2023)	2	1	0	1	1
TOTAL	115	105	116	137	151

Les interventions missions de secours représentent le 14.94% des engagements.

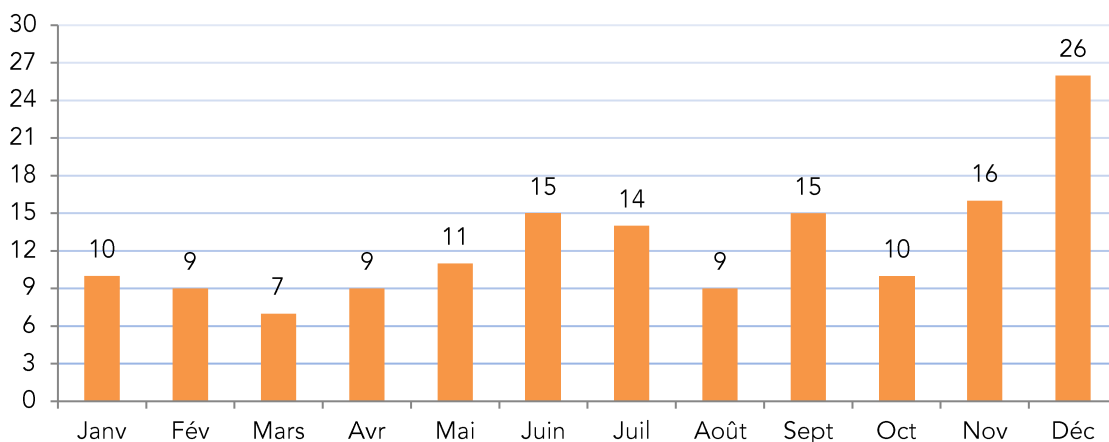
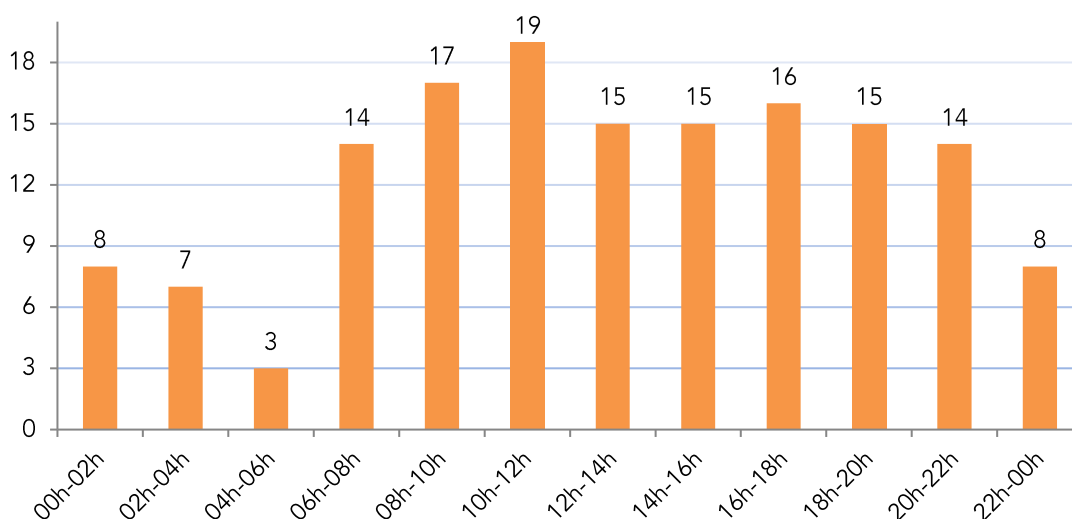
Nombre d'interventions, détaillées par genre :

Interventions	2019	2020	2021	2022	2023
Alarme automatique	33	24	33	26	31
Inondations	16	14	16	11	38
Feux	26	30	14	28	26
Aide au portage pour les ambulanciers	7	4	4	15	16
Sauvetage de personnes / relevages	5	6	4	28	12
Sauvetage d'animaux	3	3	4	1	2
Chimique	0	1	2	2	2
Divers, éléments naturels (chutes de matériaux)	4	2	3	0	2
Hydrocarbures	8	12	19	12	14
Interventions au profit de la collectivité publique	4	1	4	0	2
Secours routier / aéronefs	6	5	8	5	2
Domaine ferroviaire	0	0	0	1	2
Tunnels et autoroutes	0	0	0	2	1
Grimp (groupe de recherche et d'intervention en milieux périlleux)	1	1	0	0	1
Technique ouverture de portes	2	2	3	6	3
Total interventions	115	105	116	137	154

La durée moyenne d'une intervention a été de 2 heures et 28 minutes (+7.48%) et a nécessité l'engagement de 7.2 hommes (-2.3%).

Nous remercions tous les partenaires de la chaîne des secours avec qui nous collaborons très régulièrement et efficacement.

A noter qu'environ 300 heures de travail lors des inondations de novembre et décembre ont été effectuées en renfort par le personnel du service des travaux publics qui est ici remercié pour son engagement à nos côtés.

Déroulement des engagements selon répartition mensuelle :**Déroulement des engagements en fonction de la tranche-horaire :**

Il est important de quantifier et de mentionner le nombre d'heures totales effectuées par les sapeurs-pompiers de milice du SDIS, soit **10'080 heures** qui se sont réparties comme suit :

- formations internes et séances 2,26 EPT
- formations externes 1,49 EPT
- interventions 1,35 EPT
- entretien du matériel et des véhicules 0,51 EPT
- Total 5.61 EPT**

Selon les informations transmises par le service des ressources humaines (SRH), un équivalent plein-temps (EPT) varie en fonction de l'âge des collaborateurs ; cependant, il peut raisonnablement être fixé en moyenne à 1'800 heures de travail annuel.

Le travail du commandant permanent et du personnel administratif du DAPP (1,6 EPT au total) n'est pas comptabilisé dans les chiffres ci-dessus et doit encore y être ajouté afin que ceux-ci soient pleinement représentatifs du travail global effectué par le SDIS.

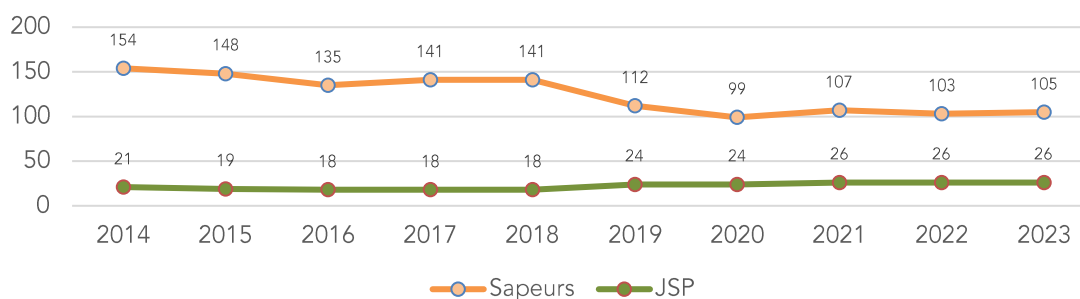
5.3 EFFECTIF DU PERSONNEL

Comme précédemment mentionné, le SDIS est géré par un effectif professionnel de 1,6 EPT (1 EPT pour le commandant et 0,6 EPT pour le personnel administratif) auquel s'ajoutent les sapeurs-pompiers volontaires.

Au 31 décembre 2023, l'effectif était composé de 105 personnes, dont 24 femmes (22.85% de l'effectif), répartis de la manière suivante :

- 25 officiers, dont dix chefs d'interventions et huit instructeurs fédéraux ;
- 17 sous-officiers, dont une femme ;
- 63 sapeurs et appointés, dont quatre femmes et trois centralistes femmes ;
- 16 recrues formées en 2023, dont huit femmes.

L'effectif est stabilisé depuis 2019 ne subissant la variation de quelques unités seulement.



La section des jeunes sapeurs-pompiers (JSP), composée de six filles et 19 garçons âgés de 12 à 18 ans révolus, est placée sous la direction du capitaine Albano Boscaglia. Il est secondé de manière réglementaire par deux monitrices et trois moniteurs ayant suivi les formations fédérales et cantonales requises.

Cinq samedis matin de formation se sont déroulés de 09h00 à 12h00 à Fleurier. Nos JSP et monitrices et moniteurs ont en outre participé à la rencontre cantonale qui s'est tenue à Couvet en juin avec la section JSP de la région de défense incendie et du Littoral (RDIL).

La section complète a aussi organisé une formation commune avec la section JSP du SDIS Ste-Croix Pied de la Côte le 9 septembre qui s'est déroulé à la piste feu ECAP de la Presta qui a été riche en échanges.

Nos JSP ont reçu les distinctions cantonales distribuées par l'ECAP en fonction des années de participation et qualifications, les Flammes :

- Flamme 1 : 8 personnes ;
- Flamme 2 : 8 personnes ;
- Flamme 3 : 3 personnes.

5.4 COMMISSIONS

Le chef de dicastère siège à la commission stratégique cantonale de la défense incendie et des secours (COSTRADIS).

Le commandant, le major Patrick Piaget, siège au sein :

- du bureau permanent des sapeurs-pompiers ;
- de la commission cantonale de coordination en compagnie de son remplaçant ;
- du groupe de travail « plan général de l'alimentation en eau potable (PGA) » ;
- du groupe de travail concernant les crues à Travers ;
- de différentes entités liées aux manifestations publiques régionales importantes ;

- du groupe de travail technique dédié aux moyens de sauvetage aériens de la FSSP (échelles automobiles et bras élévateurs) ;
- du groupe de travail ECAP, renouvellement des véhicules de 1re intervention (VPI), qu'il préside ;
- de l'organe de conduite régional (OCRg).

Il préavise également en collaboration avec le SPPI et l'ECAP les dépôts de plans et mises à l'enquête publique pour les sujets liés à la défense incendie.

Le responsable de l'instruction, le capitaine Fabio Castellani, siège à la commission cantonale de l'instruction et le capitaine Sébastien Cloley au sein du comité de la Fédération des sapeurs-pompier du canton de Neuchâtel (FSPCN).

5.5 ÉTAT DE LA SITUATION EN FIN D'ANNÉE ET ENJEUX PRINCIPAUX

Depuis quatre ans maintenant, nous enregistrons un bon nombre d'engagements de recrues motivées qui permettent de maintenir l'effectif global et au sein des personnes astreintes au service de piquet.

Deux personnes du DPS 2 ont été validées opérationnelles pour le service de piquet et trois autres aspirants DPS 2 ont terminé leur formation interne et ont pu débiter les services de piquet.

Un accompagnement spécialisé par une personne externe a été mis en place dès le 2^e trimestre 2023 et un nouveau [règlement](#) concernant la prévention et la gestion des conflits a été établi par le Conseil communal en février 2023.

Un nouveau [règlement](#) sur la défense et la prévention contre les incendies et les éléments naturels, ainsi que les secours a été accepté par le Conseil général en mai 2023 en remplacement de celui de 2009.

Dès janvier 2023, à la suite de la signature du nouveau contrat de prestation relatif à la délégation des missions de secours, les formations spécifiques du domaine secours routier et hydrocarbures sont assurées en bonne collaboration et coordination par le personnel professionnel du DPS 1 des Montagnes neuchâteloises.

Les labels employeur ont été remis à la commune de Val-de-Travers et à l'entreprise Etel que nous remercions pour leur très bonne collaboration.

Les enjeux pour l'année 2024 sont les suivants :

- continuer la rationalisation et l'optimisation des formations internes ;
- alléger les contraintes liées au service de piquet ;
- développer « une culture de l'erreur » et une démarche « qualité » ;
- rédiger un plan quadriennal pour la période 2024-2028 ;
- pérenniser le système de milice actuel.

L'état-major reste confiant dans la poursuite des activités du SDIS, remercie les membres dévoués de ce service et salue la résilience dont ils font preuve à la suite d'interventions difficiles à vivre ainsi que leurs familles et employeurs de permettre ce service important à la population.

6. ORGANISATION REGIONALE DE PROTECTION CIVILE (OPC)

6.1 ROLE ET FONCTION DU SERVICE

L'organisation régionale de protection civile (OPC) a pour mission de tenir le contrôle des personnes astreintes, de planifier, gérer et diriger les cours de répétition, d'entretenir le matériel ainsi que contrôler l'entretien des constructions protégées, des abris publics et privés.

L'OPC est également chargée de planifier et diriger la mise sur pied et l'engagement du personnel en cas de situation d'urgence ou de catastrophe. C'est elle qui diffuse l'alarme à la population en suivant les consignes des autorités. De plus, elle est appelée à encadrer les sans-abris et à assumer des engagements au profit de la collectivité.

6.2 ACTIVITES 2023

6.2.1. ACTIVITES 2023 DES ASTREINTS

Après trois années compliquées et malgré les craintes d'une éventuelle crise énergétique, notre organisation de protection civile a retrouvé une certaine stabilité opérationnelle. Nous avons pu reprendre nos services que ce soit dans la formation ou l'engagement dans le terrain et contribuer à apporter notre soutien à la collectivité comme par exemple dans le cadre de sécurisation de sentiers pédestres. Nous avons également apporté notre appui aux Montagnes neuchâteloises à la suite de la tempête du 24 juillet 2023.

Les jours effectués durant l'année passée correspondent à la moyenne normale de nos activités pour un total de 462 jours / hommes qui sont répartis de la manière suivante :

- quatre séances d'état-major correspondant à 7 jours / hommes ;
- quatre cours préparatoires correspondant à 33 jours / hommes ;
- neuf cours de répétition correspondant à 327 jours / hommes ;
- une intervention d'urgence en appui aux Montagnes neuchâteloises correspondant à 95 jours / hommes.

6.2.2. ACTIVITES 2023 DU COMMANDANT

Le commandant rencontre régulièrement ses collègues des autres régions lors des commissions de protection civile (COPCi) sous la direction du chef de la protection de la population du service cantonal de la sécurité civile et militaire (SSCM).

Il a également été engagé à certains rapports de l'organisation de gestion de crise et de catastrophe du canton (ORCCAN) dans le cadre de la crise énergétique. Il est également engagé comme instructeur et directeur de cours pour l'instruction cantonale. Cette liste non-exhaustive des activités durant l'année écoulée fait ressortir les éléments essentiels à savoir :

- six jours dans le groupe de travail COPCi ;
- quatre séances de la COPCi ;
- trois états-majors d'ORCCAN ;
- treize séances du groupe de travail concernant les crues de Travers ;
- seize engagements comme chef de classe aux écoles de formation cantonale pour une durée de 29 jours ;
- quatre séances de planification 2024 comme directeur de cours cantonaux ;
- directeur de cours et chef d'engagement dans toutes les activités de l'OPC ;
- sept jours de formation continue.

6.3 GOUVERNANCE

Le chef du dicastère de l'administration et de la protection de la population (DAPP) dirige le service de protection civile au niveau politique et stratégique. Il est membre du Comité directeur de la protection civile du canton de Neuchâtel (CODIR) avec ses collègues des trois autres régions, sous la présidence du conseiller d'Etat du département de l'économie, de la sécurité et de la culture.

Depuis 2020, les commandants rencontrent régulièrement les directeurs politiques pour faire le point sur les dossiers stratégiques et opérationnels.

6.4 EFFECTIF DU PERSONNEL

La gestion de l'OPC est effectuée avec un effectif professionnel de 1,4 EPT.

Le commandant à 100% gère l'effectif du personnel astreint, la planification, l'engagement, l'instruction (régionale et cantonale), l'établissement et la gestion du budget ainsi que le suivi des factures. Le personnel administratif représente un poste à 40% et traite les convocations, la facturation ainsi que toutes les tâches administratives liées au service.

Quant à l'effectif des astreints, la tendance est toujours en diminution malgré tous les efforts mis en place pour atténuer cette problématique. Effectivement, avec la baisse de la durée des années d'obligation de servir et les astreints qui quittent notre territoire, nous continuons à perdre du personnel. Le peu de nouvelles recrues n'arrivent pas à combler cette réduction d'effectif du fait du petit bassin de population de notre région.

Ce qui nous donne un effectif de 111 miliciens au 1^{er} janvier 2023 pour terminer l'année avec 103 miliciens. Néanmoins et bien que nous soyons à flux tendu, nous sommes en mesure d'assurer la grande partie de nos missions principales.

6.5 ÉTAT DE LA SITUATION EN FIN D'ANNÉE ET ENJEUX PRINCIPAUX

L'année 2023 a vu son lot de changements, tout particulièrement avec la démission de trois personnes au sein du service de la sécurité civile et militaire (SSCM) en lien avec la protection civile. Les professionnels des OPC régionales ont dû reprendre des tâches supplémentaires pour pallier cette problématique.

Malgré tous les efforts mis en œuvre, nous avons été contraints de prioriser les dossiers afin de répondre au mieux et de parer au plus urgent. Il a été décidé de ne pas supprimer de formation cantonale en vue des effectifs restreints auxquels nous sommes confrontés. De ce fait, nous avons pris un certain retard dans plusieurs dossiers.

Avec l'engagement au SSCM fin 2023 d'un nouveau chef de la protection de la population, la COPCi retrouve la dynamique nécessaire et les objectifs principaux ont été redéfinis comme suit :

- suppléance des tâches de direction de cours cantonaux par un commandant de région en 2024 ;
- instruction cantonale assurée et, dans la mesure du possible, aucune annulation de cours ;
- renforcement du SSCM via l'engagement d'un chargé de cours durant l'année 2024 pour assurer le futur ;
- un mandataire externe a été mandaté pour contribuer à la réorganisation de la protection de la population et de la protection civile, en lien avec la mise en application de la nouvelle loi fédérale et à l'adaptation de la loi cantonale ;
- reprise de tous les dossiers en attente ;
- le catalogue de prestations est défini comme prioritaire ;
- des commissions inter-régionales sont créées dans divers domaines PCi ;
- les efforts de recrutement, de formation des miliciens et des cadres se poursuivent ;
- pérennisation des efforts de sécurisation des sentiers pédestres de notre région en collaboration avec les services communaux et les associations ;
- valoriser la formation durant les cours de répétition régionaux et contribuer au soutien de nos partenaires principaux.

7. DOSSIERS TRANSVERSAUX / PROJETS IMPORTANTS REALISES OU INITIES EN 2023

7.1 PROMOTION DE LA DOMICILIATION

Pour donner suite au [rapport d'information intermédiaire](#) du Conseil communal au Conseil général relatif au crédit de promotion démographique et économique, présenté en décembre 2020, une première mesure a été déployée au printemps 2022 avec le lancement d'une campagne de promotion de la domiciliation originale qui a pris la forme d'un concours, visant le public des futurs retraités (55-65 ans).

La démarche a été reconduite en février 2023 avec neuf heureux nouveaux gagnants.

Dans son ensemble, la campagne a eu un bel impact médiatique permettant ainsi de faire rayonner notre commune loin à la ronde ce qui était le but avoué de la démarche.

En juin 2024, de nouvelles mesures auront lieu en lien cette fois avec les pendulaires qui travaillent dans notre commune. Plus d'informations sur www.val-de-travers.ch/page/promotion-de-la-domiciliation.

7.2 CRÉATION D'AMBULANCES DES VALLÉES NEUCHÂTELOISES SARL

Le 1^{er} janvier 2023, l'entreprise [Ambulances des vallées neuchâtelaises Sàrl](#) (AVN Sàrl) est officiellement née de la fusion du service des ambulances du Val-de-Travers et de la société Ambulances Roland Sàrl, sise à Malvilliers. Pour mémoire, AVN Sàrl est entièrement détenue par les communes de Val-de-Travers et de Val-de-Ruz

A la même date, tout le personnel de notre ancien service a été engagé par AVN Sàrl. Depuis lors, les équipages ambulanciers travaillent sur deux sites, Malvilliers et Couvet, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

7.3 ORGANE DE CONDUITE REGIONAL DU VAL-DE-TRAVERS (OCRG)

Créé en 2016 par le Conseil communal pour assurer la préparation, la mise en œuvre et la conduite des mesures de protection, de secours et d'assistance ainsi que des moyens en personnel et en matériel dont peut disposer la région en cas de situation exceptionnelle, l'organe de conduite régional du Val-de-Travers (OCRG) a été activé à plusieurs reprises ces dernières années, que ce soit pour des inondations ou durant la pandémie de Covid-19.

Afin que l'OCRG soit encore plus prêt à être activé, son règlement a été mis à jour et un chef d'état-major permanent a été nommé en la personne du chancelier communal.

7.4 ZONES 30

En 2023, le Conseil communal a validé l'introduction de zones 30 dans les villages de Noiraigue, Travers, Môtiers et Saint-Sulpice sur les routes non affectées à la circulation générale. Cette démarche est en cours de réalisation (marquage et signalisation).

Pour l'année 2024, il a été décidé d'analyser la situation du village de Fleurier afin de permettre à court terme à tous les usagers (piétons comme cyclistes ou automobilistes) d'utiliser l'espace public de manière raisonnée et acceptable par tous.

7.5 MISE A JOUR DES REGLEMENTS

Durant l'année écoulée, un gros travail de mise à jour a été réalisé pour que les règlements et arrêtés communaux soient conformes aux pratiques et aux normes actuelles. Les révisions sont mentionnées dans le recueil chronologique de la réglementation communale de Val-de-Travers ([RCHVDT](#)).

RAPPORT

En vous remerciant de votre attention, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil général, à l'expression de nos sentiments distingués.

LE CHEF DE DICASTERE

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized initial 'B' followed by a long horizontal line.

Benoît Simon-Vermot

RAPPORT DE GESTION DJE

Val-de-Travers, le 8 mai 2024

**Rapport de gestion du dicastère de la jeunesse et de l'enseignement pour
l'exercice 2023**



1 GÉNÉRALITÉS

1.1 INTRODUCTION

Le dicastère de la jeunesse et de l'enseignement est composé de l'Ecole Jean-Jacques Rousseau (JJR), du service de l'accueil de l'enfance (SAE) et des bibliothèques communales. A la fin de l'année 2023, ce sont près de 170 EPT qui sont utilisés par plus de 300 collaborateurs et enseignants.

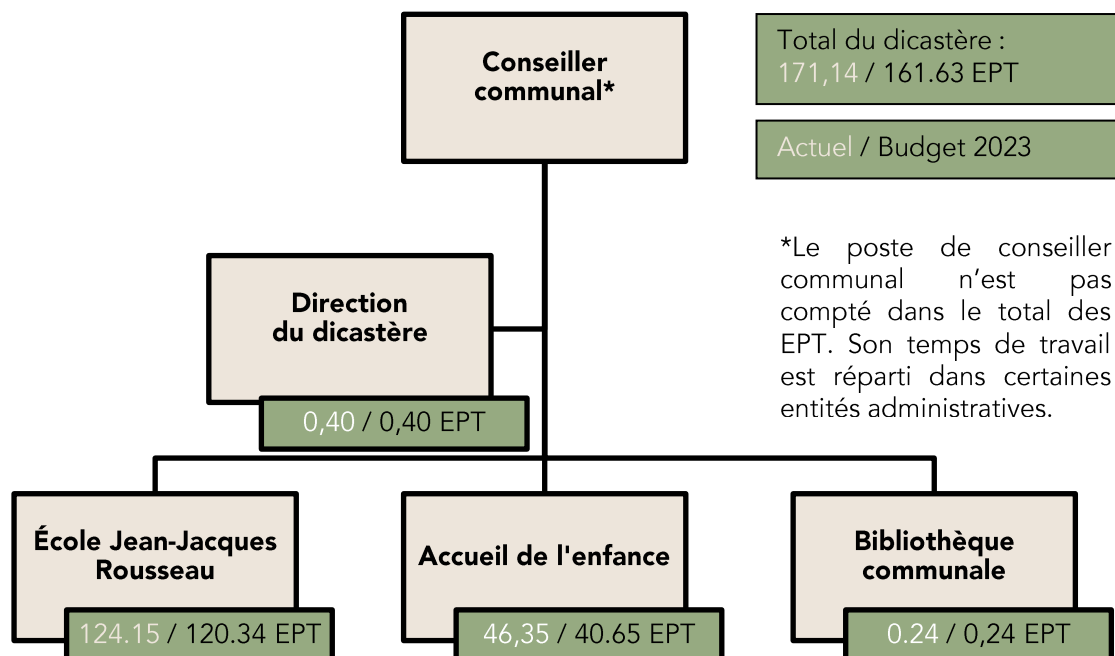
Les différentes activités et projets des services du DJE sont nombreux et sont présentés tout au long de ce rapport de gestion ; il est pourtant important de remarquer que l'année 2023, tout comme la précédente, a dû demander de la patience aux collaborateurs du DJE, depuis l'approbation des importants crédits de construction pour de nouvelles infrastructures scolaires, préscolaires et parascolaires en 2021, puisqu'elle n'a pas encore pu voir la mise en œuvre des trois projets prévus. Celui de Longereuse a pu inaugurer la partie concernant la rénovation du collège actuel, et donc la nouvelle bibliothèque. Ces travaux de rénovation ont occasionné bon nombre d'inconvénients aux utilisateurs du collège qui ont pourtant été très compréhensifs et ont permis cette réalisation dans un climat de collaboration. Le projet de Môtiers quant à lui, n'a pas pu démarrer en 2023, alors que celui de Couvet a pu être mis en route dans le courant de l'automne.

L'avenir du demi-cycle 7/8, partie intégrante de la stratégie à long terme du DJE, aura également été source d'un gros investissement par la direction du dicastère et de l'école, puisque suite à la vente du bâtiment du Lycée, il a fallu renoncer à l'utilisation de ce collège pour la réunification du demi-cycle. En conséquence, la planification prévue de longue date a dû être repensée dans les détails, jusqu'à ce qu'une solution satisfaisant toutes les parties puisse être trouvée, objectif qui n'a pas pu être atteint en 2023, mais le sera en principe durant le premier semestre 2024.

La nouvelle classe de scolarité alternée « halterego » a ouvert ses postes au tout début de l'année 2023, et livre son premier bilan après les quelques premières séries d'élèves qui ont pu profiter de ses services.

Le chef du dicastère a également été impliqué sur de nombreux chantiers à l'échelle cantonale, principalement celui de la révision de la loi sur l'accueil des enfants (LAE). En tant que président de la conférence des directeurs communaux des structures d'accueil (CDC-SA), le chef du DJE s'est considérablement impliqué pour mettre sur pied cette révision, en parfaite collaboration avec le service de protection de l'adulte et de la jeunesse du Canton de Neuchâtel (SPAJ), et les différents partenaires de l'accueil de l'enfance, dans le but de défendre l'intérêt de chacune des communes de notre canton, dans le cadre d'une révision qui devrait voir le jour en 2024.



1.2 ORGANIGRAMME**2 ECOLE JEAN-JACQUES ROUSSEAU****2.1 RÔLE ET FONCTION DU SERVICE**

Le cercle scolaire du Val-de-Travers regroupe les collèges des communes de Val-de-Travers, des Verrières et de La Côte-aux-Fées. Il accueille les enfants effectuant leur scolarité obligatoire de la 1^e à la 11^e année, auxquels se joignent quelques élèves de La Brévine et de Provence (VD). En principe, les élèves du cycle 1 (de la 1^e à la 4^e année) sont scolarisés dans leur village de domicile. Néanmoins, selon les effectifs, selon les contraintes imposées par le projet PRIMA (enseignement de l'allemand par immersion) ou en vertu d'autres critères particuliers, d'autres regroupements peuvent être effectués. Les élèves de la 5^e à la 7^e année sont rassemblés dans un village proche de celui de domicile, alors que les élèves de 8^e à 11^e vont à l'école à Fleurier.

Les villages sont dotés d'un comité d'école assurant le lien social avec l'école, le soutien à des activités extrascolaires ainsi que l'organisation de manifestations pour la population.

En outre, trois représentant-e-s de parents d'élèves sont disponibles pour les questions relatives à l'école. La direction et le secrétariat du cercle scolaire siègent au collège de Longereuse de Fleurier.

2.2 ACTIVITÉS 2023**2.2.1 ORGANISATION DES CLASSES**

Le cadre cantonal, défini notamment par un arrêté toujours en révision, prévoit des modifications concernant les effectifs des classes. A ce jour, la moyenne d'élèves par classe devrait se situer à environ 18 élèves par classe au cycle 1, 19 élèves au cycle 2 et 20 élèves au cycle 3. Même si par le passé, notre cercle scolaire a régulièrement dû demander des dérogations à ces chiffres en lien avec la distribution géographique de nos collèges, mais aussi à la stratégie du Conseil communal de maintenir tant que faire se peut un collège dans chacun des villages du cercle, le département de la formation, de la digitalisation et des sports (DFDS) a d'ores et déjà annoncé qu'à l'avenir, l'octroi de dérogations pourrait être supprimé ce qui poserait inévitablement un défi majeur à notre cercle scolaire dans le maintien de son organisation des classes actuelle.

A la rentrée scolaire 2023-2024, l'Ecole Jean-Jacques Rousseau accueillait 1'372 élèves, 666 filles et 694 garçons, dont 468 répartis dans les 27 classes du cycle 1, 541 dans les 27 classes du cycle 2 et 363 dans les 18 classes du cycle 3, soit au total 72 classes.

Dans le cycle 1 et pour l'année scolaire 2023-2024, les classes sont réparties dans tous les villages du Val-de-Travers, à l'exception de Boveresse et des Bayards, et sont parfois à multi-niveaux pour permettre de garder les jeunes élèves des villages en leur sein. Cela permet d'y garantir la vie et de faire participer les classes à divers événements de la communauté (fêtes des fontaines, de Noël, abbayes, kermesses villageoises, fêtes de la jeunesse, etc.).

Le nombre de classes ou d'espaces aménagés pour l'appui et d'autres activités scolaires n'est plus suffisant, à tel point que les couloirs sont utilisés quotidiennement pour certaines activités créatrices. De manière générale, l'organisation des classes est toujours influencée par le projet PRIMA et par la nécessité impérieuse de disposer de personnel enseignant bilingue, y compris pour le développement des filières jusqu'à la fin du cycle 2. Les effectifs des filières actuelles du cycle 1 permettront toujours d'alimenter deux classes PRIMA en 7^e année à Fleurier le moment venu (rentrée scolaire 2024-2025).

La réflexion en cours est de prévoir la réunification du demi-cycle 7/8 sur le village de Fleurier. Dans l'attente de décisions politiques et faute de solution viable à ce jour, il a été décidé de garder les élèves de 8^e de Couvet à Couvet pour l'année scolaire 2023-2024. Ceci permettra de diminuer les besoins en locaux sur Fleurier mais n'est envisageable que pour l'année scolaire en cours et la suivante. A l'heure de rédaction de ce rapport, un projet d'investissement a été finalisé par le Conseil communal, il fera l'objet d'un traitement par le Législatif dans le courant du printemps 2024, et devrait offrir la solution tant attendue pour la réunification de ce demi-cycle pour la rentrée d'août 2025 ; l'alternative mise en œuvre tout au long de l'année 2023 comporte la transformation du dernière étage du collège B8 pour y créer quatre salles de classe, et de poursuivre sur la transformation de Longereuse avec la création d'une salle de couture sous le préau au Nord du collège.

A ce jour, le cercle scolaire compte 12 classes PRIMA, 2 à Noiraigue de 1^e et 2^e années, 4 à Travers de la 3^e à la 6^e année, 5 à Môtiers de la 1^e à la 6^e année, 1 à La Côte aux Fées de la 2^e à la 4^e année. Les retours quant à ce projet sont plus que positifs. En marge du projet PRIMA, le canton a mis en place le concept ANIMA, qui consiste en une version légère de PRIMA, dans le but de permettre aux enseignants de s'engager dans le processus PRIMA de manière progressive avec des contraintes moindres. Deux classes à Buttes et une aux Verrières se sont lancées dans ce projet ANIMA. Pour l'année scolaire prochaine (2024-25), PRIMA atteindra le degré 7, ce qui représentera un défi important pour la direction dans le but de continuer les filières, dans l'attente de la concrétisation du projet de réunification du demi-cycle 7/8.

De manière générale, la direction de l'école poursuit la mise en place d'une école à visée inclusive permettant au plus grand nombre d'élèves de se sentir accompagnés tout au long de leur apprentissage.

C'est dans ce but que la structure halterego a ouvert ses portes, en complément aux solutions déjà en place telles que le déploiement d'éducatrices assistantes en milieu scolaire dans les classes du cycle 1, la classe Passer'ailes 1 pour l'appui pédagogique aux élèves de 5^e et de 6^e années, de la classe Passer'ailes 2 pour ceux de 7^e et de 8^e année et finalement de l'espace ressource pour les élèves du cycle 3. A l'heure actuelle, la nouvelle structure éducative a déjà accueilli quinze élèves. Six élèves entre janvier et juillet 2023, cinq élèves entre septembre 2023 et janvier 2024 et actuellement, depuis mars 2024, quatre élèves s'y rendent régulièrement. Sur les quinze projets pédagogiques et éducatifs, un a été arrêté sur demande des parents car selon eux la structure ne correspondait pas aux besoins leur enfant. Toutefois, plusieurs éléments ont pu être mis en place en classe grâce à la collaboration entre l'équipe halterego et les titulaires, l'élève concerné est maintenant capable de suivre la classe. Un autre projet a été arrêté également pour les mêmes raisons et sur décision de l'école, l'élève se trouve maintenant pris en charge par une institution. Dans cette situation, le fait d'avoir été pris en charge par halterego a permis la prise en charge par l'office de l'enseignement spécialisé (OES) sur la base des observations faites par le réseau. Le projet halterego permet également d'augmenter les chances de prises en charge par l'OES. Pour les autres élèves, ils sont tous de retour en classe. Dans la plupart des cas, moyennant une aide encore présente pour certains, les retours se passent bien et les élèves ont pu retrouver confiance en eux, développer des compétences et des outils de gestion de leur comportement qui leur permet de continuer

à suivre une scolarité régulière. Les enseignants titulaires ont également fait un énorme travail de suivi et de mise en place, ce qui est plus que nécessaire pour la réussite du projet pédagogique.

Au cycle 3, le nombre de classe est resté stable et, comme chaque année, les différents profils des élèves ont nécessité un ajustement des groupes à niveaux en français, mathématiques, allemand, anglais et sciences de la nature. Ci-après, la répartition des élèves du cycle 3 dans les différentes branches à niveau :

Année 9
(110 élèves)

FRANCAIS	Effectifs	En %
Niveau 1	50	45%
Niveau 2	60	55%
MATHS		
Niveau 1	38	35%
Niveau 2	72	65%

Année 10
(125 élèves)

FRANCAIS	Effectifs	En %
Niveau 1	59	47%
Niveau 2	66	53%
MATHS		
Niveau 1	56	45%
Niveau 2	69	55%
ALLEMAND		
Niveau 1	63	50%
Niveau 2	62	50%
ANGLAIS		
Niveau 1	70	56%
Niveau 2	55	44%
SCIENCES		
Niveau 1	60	48%
Niveau 2	65	52%

Année 11
(116 élèves)

FRANCAIS	Effectifs	En %
Niveau 1	49	42%
Niveau 2	67	58%
MATHS		
Niveau 1	47	41%
Niveau 2	69	59%
ALLEMAND		
Niveau 1	51	44%
Niveau 2	65	56%
ANGLAIS		
Niveau 1	47	40%
Niveau 2	59	50%
FRA renforcement	4	3%
MAT renforcement	6	7%
SCIENCES		
Niveau 1	51	44%
Niveau 2	65	56%

En 11^e année, les élèves peuvent choisir entre les options professionnelles et les options académiques. Cette année, 48% des élèves ont choisi l'une des quatre options professionnelles qui sont proposées : activités créatrices manuelles, dessin technique et artistique, expression orale et corporelle, informatique appliquée et gestion. Les élèves en choisissent deux, une par semestre. On observe la répartition suivante entre les quatre options proposées :

Options professionnelles	Effectifs	En %
OCM : activités créatrices et manuelles	35	31%
ODE : dessin technique et artistique	28	25%
OEX : expression orale et corporelle	19	17%
OIG : information appliquée et gestion	31	27%

Les 52% d'élèves restants ont donc choisi les options académiques, qui continuent d'être proposées aux élèves qui se destinent plutôt à une maturité académique. Il s'agit des options langues anciennes (latin et grec), langues modernes (italien et espagnol), sciences expérimentales et sciences humaines. On observe la répartition suivante :

Options académiques	Effectifs	En %
OLA : langues anciennes	4	7%
OLM : langues modernes Italien	13	22%
OLM : langues modernes Espagnol	20	33%
OSE : sciences expérimentales	19	32%
OSH : sciences humaines	4	7%

Une grande partie de ces informations ainsi que bien d'autres peuvent être consultées dans le [mémento statistique cantonal](#) disponible sur le site du service de l'enseignement obligatoire (SEO) du canton de Neuchâtel.

2.2.2 SERVICE SOCIO PEDAGOGIQUE ET EDUCATIF (SSPE)

Les quatre collaboratrices se répartissent les domaines et degrés de la manière suivante :

	Educatif	Pédagogique
1-6	40 %	50 %
7-11	50 %	40 %

Le fait d'avoir deux binômes de conseillères (pédagogique et éducative) a été un choix judicieux pour une prise en charge globale tout au long de la scolarité. Cette structure répond aux besoins et a permis le renforcement du suivi de ces élèves à travers un accompagnement individualisé afin de chercher les adaptations adéquates à mettre en place.

Cependant, les suivis se complexifient et force est de constater qu'il devient difficile de répondre aux sollicitations croissantes provoquées par la hausse des difficultés en tous genres (éducatives, psychologiques, d'apprentissage) et ce malgré l'efficacité de nos collaboratrices.

Lorsqu'un enseignant fait une demande de consultation auprès du service, c'est donc l'une ou l'autre qui intervient selon les besoins prioritaires évoqués par l'enseignant. Il arrive parfois que les deux collaboratrices doivent collaborer dans les mêmes suivis d'élèves quand bien même nous essayons de les partager. Des allègements d'horaires ont été instaurés dans plusieurs situations et de plus en plus d'éducateurs assistants en milieu scolaire doivent intégrer les classes concernées ; ils sont en général au bénéfice d'un diplôme d'assistant socio-éducatif, mais force est de constater que dans certains cas, ils ne disposent pas des outils nécessaires à la gestion de situations de plus en plus complexes.

On constate également que les enseignants se trouvent toujours plus démunis face au nombre croissant d'élèves à besoins particuliers dans leurs classes. Les enseignants ont vu leur métier beaucoup changer ces dernières années et l'adaptation constante face aux défis actuels, sans ressources supplémentaires en suffisance, les met régulièrement à mal.

- **Cycles 1 et 2 (de la 1^e à la 6^e année)**

D'août à décembre 2023, suite au départ de la conseillère socio-pédagogique, la direction a repris une grande partie de sa charge de travail en liens étroits avec les collaboratrices du service. Par la suite, nous avons pu engager une conseillère socio-pédagogique mais à un pourcent inférieur à la dotation de base. Ceci sera rétabli pour la rentrée d'août 2024.

- **Cycles 2 et 3 (de la 7^e à la 11^e année)**

Durant cette année, la collaboration entre les deux conseillères (socio-pédagogique et socio-éducative) a permis de continuer de proposer de nouvelles perspectives d'accompagnement pour les élèves en difficultés. Malgré tout, la complexité des situations reste la nouvelle norme et de plus en plus de situations d'ordre psychiatrique s'ajoutent aux préoccupations existantes.

Au cycle 3, la perméabilité dans le parcours scolaire des élèves à besoins particuliers continue de fonctionner, permettant à bon nombre d'entre eux de poursuivre en formation régulière avec des adaptations. L'accompagnement est également offert aux enseignants à travers des discussions ou des propositions.

2.2.3 SERVICE DE SANTE SCOLAIRE

Le service de santé scolaire est placé sous la responsabilité de la direction pédagogique, principalement des cycles 1 et 2. La distinction avec le service socio-éducatif demeure ; en effet, même si dans certaines situations particulières une collaboration s'avère nécessaire ou opportune, les missions ne se rejoignent que très peu.

Depuis octobre 2023, l'infirmier est installée à Longereuse, au sein de l'espace secrétariat. Ce qui permet, quand l'infirmière scolaire est présente, d'accompagner les élèves du cycle 3 lorsqu'ils ou elles rencontrent des soucis mineurs de santé.

Dans l'ensemble, les élèves du Val-de-Travers sont en bonne santé, leur suivi par un médecin traitant est globalement en légère augmentation par rapport à 2022.

Depuis quelques années et conformément aux directives cantonales, les élèves doivent effectuer trois visites médicales privées au cours de leur scolarité. Pour l'année écoulée, le nombre de consultations privées a augmenté pour les élèves entrant en 3e, nous avons un retour d'environ 84% (77% l'année précédente), pour ceux entrant en 8e le taux de retour est resté stable 62% (63% l'année précédente) et nous constatons également une légère augmentation pour ceux entrant en 11e, un retour d'environ 57% (54% l'année précédente). Ce sont donc 126 élèves qui n'ont pas bénéficié d'une visite médicale privée et qui ont donc dû être examinés par le médecin scolaire.

Dans l'ensemble, les élèves bénéficient d'une bonne couverture vaccinale en référence au plan vaccinal suisse. La vaccination cantonale et gratuite contre les papillomavirus humains (HPV) continue à se faire, pour le Val-de-Travers, principalement chez la Dresse Mulard et un peu moins chez le Dr Clottes et chez la Dresse Monnier, tous trois agréés par le canton pour cette vaccination spécifique.

Le dépistage scolaire de problèmes liés à la vue reste toujours un domaine essentiel.

Dans le cadre de la prophylaxie dentaire, les exercices pratiques de brossage des dents, par petits groupes, ont été repris, avec l'accord du médecin cantonal, dès la rentrée 2023.

Environ 50% des élèves ont attesté d'un dépistage dentaire annuel, que ce soit dans le cadre du dépistage gratuit chez un des dentistes du Val-de-Travers ou chez un autre praticien privé. Depuis l'année scolaire 2019-2020, les démarches administratives liées au dépistage gratuit ont été simplifiées. En outre, le subventionnement des soins dentaires prévu par l'arrêté du Conseil général du 30 mars 2009 n'est toujours que très peu sollicité, malgré une information fréquemment répétée aux parents d'élèves de manière directe et par voie de presse.

Le dossier santé des élèves, dans sa version cantonale informatisée, est entré en vigueur à la rentrée 2021, il s'est perfectionné en 2022 et une demande de budget est toujours en cours d'évaluation afin de pouvoir rendre cet outil de travail totalement compatible aux besoins des services de santé scolaire, notamment en y incluant le traitement administratif des données relatives aux dépistages dentaires. Les données y relatives sont actuellement traitées différemment dans chaque cercle scolaire, sur des documents annexes.

2.2.4 EXTENSION DE LONGEREUSE

L'année 2023 a vu la grande partie des travaux de rénovation et d'extension du collège de Longereuse. Dans un premier temps, l'intérieur du collège a subi ses nombreuses modifications, permettant notamment l'inauguration de la nouvelle bibliothèque le 22 novembre, avec son entrée séparée depuis l'ouest, mais également la mise en œuvre de la nouvelle cafétéria, en lieu et place de l'ancienne bibliothèque scolaire au premier étage du bâtiment. Le secrétariat a également subi quelques changements, avec notamment la création d'une infirmerie dans laquelle a pris place notre infirmière scolaire dès l'automne. Une salle de classe a été créée au 2^e étage du collège pour compenser celle prises par la bibliothèque et de nombreux aménagements ont été réalisés pour le plaisir de ses utilisateurs.

En ce qui concerne l'extension, après avoir subi quelques retards durant l'été, le chantier a progressé selon la planification, et reste parfaitement en ligne avec les objectifs budgétaires et une mise en service toujours pour le mois d'août 2024.

2.2.5 18-22 DE L'APPRENTISSAGE

En automne 2023, l'Ecole Jean-Jacques Rousseau et l'Office cantonal de l'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP) avec l'appui de la Commune de Val-de-Travers ont à nouveau organisé une soirée de rencontres entre les élèves recherchant une place d'apprentissage et de futurs employeurs potentiels.

Intitulé « Le 18-22 de l'apprentissage », cet événement s'est tenu le mercredi 15 novembre dans le collège de Longereuse.

Le concept proposé depuis plusieurs années a été reconduit à satisfaction : les élèves ont été sondés quant à leurs choix professionnels. La Commune a ensuite contacté les entreprises souhaitant proposer une place d'apprentissage à l'été 2024 dans les domaines de choix des élèves. Cette démarche a permis de cibler les entreprises qui se sont inscrites et ont délégué un ou des représentants, patron ou responsable de la formation.

Pour préparer les rencontres, tant les motivations de l'élève que son dossier de postulation sont validés au préalable par des collaborateurs de l'OCOSP, de manière à optimiser chaque rencontre. Libre ensuite à chaque entreprise de prolonger ces entretiens par des stages ou une nouvelle rencontre dans le cadre professionnel.

Notre « 18-22 de l'apprentissage » se distingue par son échéancier, puisqu'il vise à mettre en relation le plus grand nombre de jeunes et d'entreprises possibles, et non celles et ceux n'ayant pas trouvé de place, respectivement d'apprenti. Dans ce sens, cette soirée est ouverte non seulement aux élèves de 11^e année, mais aussi à ceux et celles ayant terminé dernièrement leur scolarité mais restant encore sans projet professionnel.

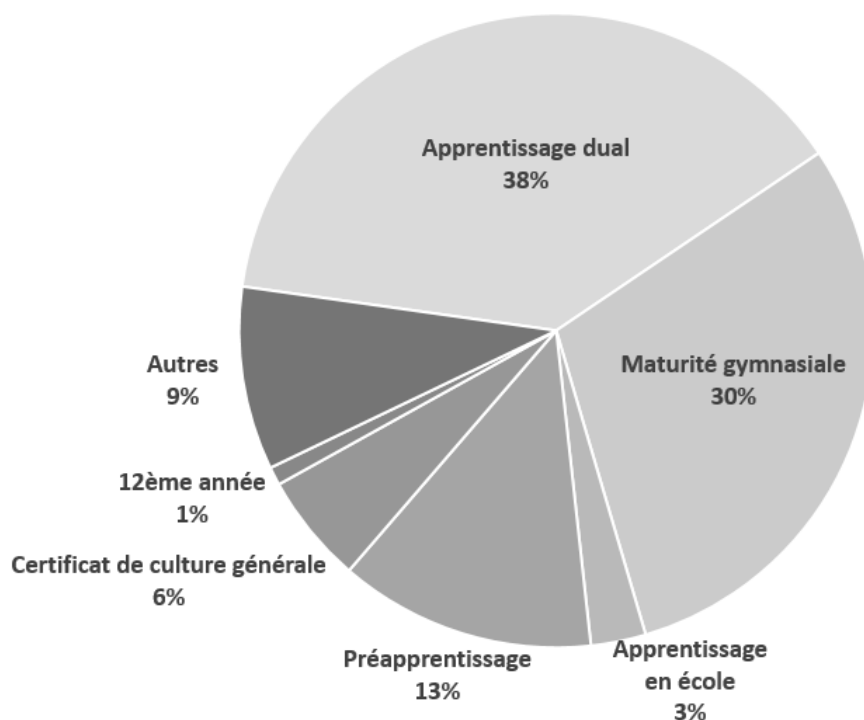
Pour cette septième édition, ce sont 26 élèves et 16 entreprises de la région qui ont participé à cette soirée avec à la clé, de nombreuses prises de contact en vue de stages et de futures places d'apprentissage. L'événement a répondu de manière certaine aux attentes de tous les participants.

2.2.6 ORIENTATION DES ELEVES

Le graphique ci-dessous présente l'orientation des 126 élèves de 11^e année à la fin de l'année scolaire 2022-2023 :

L'apprentissage, qu'il soit dual ou en école, reste le choix d'orientation majoritaire des élèves terminant leur scolarité obligatoire dans notre cercle scolaire. Le taux de préapprentissage a légèrement augmenté par rapport à l'année passée, il s'agit de 14 élèves au bénéfice d'un contrat tripartite avec le CPLN et un employeur dans le but d'une formation duale à commencer l'année suivante.

Dans la rubrique « 12^e année », on trouve 1 élève allophone qui effectue une 12^e année de scolarité obligatoire, avec le projet de consolidation de l'apprentissage du français lui permettant de construire un projet professionnel adéquat en fin de scolarité.



Dans la rubrique « Autres », on trouve 10 élèves avec les situations suivantes :

- 1 élève en recherche de place d'apprentissage (trouvée pendant les vacances d'été)
- 4 élèves en stage de longue durée dans le but d'intégrer un apprentissage ensuite.
- 1 élève parti en formation en France
- 1 élève allophone qui a intégré le projet « ESPACE » du COSM.
- 1 élève qui poursuit sa scolarité à l'École Moderne à Neuchâtel.
- 1 élève en semestre de motivation (SEMO)
- 1 élève en rupture scolaire depuis plus d'un an.

Le taux d'apprentissage indigène reste plus élevé que la part d'apprentissage en-dehors du Val-de-Travers qui continue à baisser. En effet, sur les 38% d'élèves qui ont opté pour un apprentissage dual, soit 41 élèves au total, 33 ont entamé un apprentissage au Val-de-Travers (80%), 6 ont trouvé une place dans le canton et 1 a entamé un apprentissage en-dehors du canton cette année.

Nous tenons à rappeler l'important travail réalisé par les titulaires de 11^e année, la direction et l'OCOSP dans le but d'offrir un maximum de perspectives à nos élèves à l'issue de leur scolarité obligatoire. Ceci sans oublier les entreprises régionales qui s'investissent dans nos actions et qui restent des partenaires privilégiés de notre école.

2.2.7 CEREMONIE DE FIN DE SCOLARITE OBLIGATOIRE

C'est dans une salle comble et un retour à la normale que, le mercredi 21 juin 2023, s'est tenue dans la Grande salle de Couvet, la très attendue « Cérémonie de fin de scolarité obligatoire », suivie du tout aussi attendu « Bal des 11^e années » qui s'est déroulé pour la 6^e fois et avec succès à espaceVAL.

Agrémentée d'intermèdes musicaux de la chorale du JJR, les élèves ont pu recevoir leur certificat de fin de scolarité obligatoire et entendre les allocutions de Monsieur Jean-Claude Marguet, Chef du service de l'enseignement obligatoire du Canton de Neuchâtel, du chef du dicastère de la jeunesse et de l'enseignement, de David Hamel, Codirecteur et délégué de la direction de l'école Jean-Jacques Rousseau, ainsi que le message de Monsieur Paul Garcia Valdez, élève de 11^e et président du Conseil des élèves.

2.2.8 DEVOIRS SURVEILLÉS

Depuis de nombreuses années, notre cercle scolaire offre un service de devoirs surveillés à ses élèves, prestation effectuée par la société « Le Jardin Malin Sàrl », entité en mains communales à 98.6% (296 parts sur 300). Les parents versent une modique contribution pour chaque période de devoirs (entre 4.75 et 10 francs par jour selon l'âge et le nombre de jours par semaine), le solde étant compensé par la Commune pour un montant qui a évolué d'un peu plus de 100'000 francs lors de sa création en 2011, pour diminuer progressivement jusqu'à 25'000 francs en 2023. Cette année, 48 élèves ont fréquenté les devoirs surveillés. Cela représente une moyenne de 30.8 présences journalières et 4'476 présences annuelles soit une baisse de 361 présences par rapport à 2022. Le nombre de présences a ainsi continué de diminuer légèrement, mais la tendance semble s'être stabilisée voire inversée depuis le début de l'année scolaire en cours.

2.2.9 ACTIVITÉS DIVERSES

Comme chaque année, différentes activités font vivre l'école autrement que par les leçons d'enseignement :

- Des camps pour les élèves de 7^e, 9^e, 10^e et 11^e ;
- Une journée d'accueil pour les élèves de 8^e sous une nouvelle formule liée aux horaires des classes ;
- Des courses d'écoles, sorties hivernales ou sportives, joutes, initiation au ski de fond ;
- Animation ECAP ;
- Les concerts-spectacles et animations culturelles proposées au fil de l'année ;
- Le concert de la chorale du cycle 3 ;
- Les animations autour de la lecture (bataille des livres, "1, 2, 3 albums", rencontres avec des auteurs, club de lecture, semaine des médias, etc.) ;
- Des actions de prévention (médias, prévention internet, tabagisme, morsures de chien, information sexuelle, journées santé, enseignement des premiers secours, prévention contre le suicide) ;
- Le choix, sous forme d'une votation, par les élèves de 11^e année de l'attribution du fonds d'aide au développement en collaboration avec la fédération Latitude 21. Le 23 novembre 2023, les élèves ont voté pour qu'un soutien soit accordé à l'association Jethro pour son projet de formation de 40 à 50 paysan-ne-s à l'agroécologie au Burkina Faso ;
- Visites d'entreprises avec les élèves de 10^{ème} année.
- La journée Futur en tous genres (FETG) pour les élèves de 9^e année. Garçons et filles ont été invités à suivre sur son lieu de travail un parent ou un proche du sexe opposé ;
- Entretiens d'embauche fictifs avec l'entreprise Goût & Région.

2.2.10 SOUTIEN A LA VIE LOCALE

Tout au long de l'année, les classes des écoles villageoises agrémentent la vie locale par des manifestations réunissant les familles et la population. En général, sans l'important soutien bénévole des personnes engagées dans les comités d'école, celles-ci ne pourraient pas avoir lieu.

L'école soutient également le cinéma Colisée en organisant une activité de Mieux Vivre Ensemble nommée « Le cinéma apprend à vivre » en collaboration avec la Lanterne Magique.

En 2022, l'école a pu soutenir et participer aux diverses activités villageoises que sont :

Village	Date	Activité	Description
Noiraigue	Avril	Fête de la gare	Stands pâtisseries et chansons
	Juin	Fête de la	Repas et jeux
	Décembre	Fête de Noël	Spectacle, avec la fanfare et la paroisse

• Michel Dominguez	Conseil général, Val-de-Travers
• Roland Schorderet	Conseil général, Val-de-Travers
• Laure Pitteloud	Conseil général, Val-de-Travers
• Jérôme Gyseler	Conseil général, La Côte-aux-Fées
• Michèle Eckert	Conseil général, Les Verrières
• Gaëlle Margot	Parents d'élèves, C1
• Rachel Olivier Hirschy	Parents d'élèves, C2
• Sylvie De Oliveira	Parents d'élèves, C3
• Nathalie Buri Beeler	Corps enseignant, C1
• Camille Stirnemann	Corps enseignant, C2
• Vacant	Corps enseignant, C3
• Christian Fragnière	Comité d'école, Buttes
• Anne-Marie Varone	Comité d'école, Couvet
• Catia Vaucher	Comité d'école, Fleurier
• Samuel Loup	Comité d'école, Môtiers
• Amélie Huguenin-Bergenat	Comité d'école, Noiraigue
• Marie-Christine Schumacher	Comité d'école, St-Sulpice
• Jessica Hurltin	Comité d'école, Travers
• Séverine Petitpierre	Comité d'école, Les Verrières
• Laetitia Petitpierre	Comité d'école, La Côte-aux-Fées
• Vacant	Communautés étrangères
• Muriel Jeanneret	Commune invitée, La Brévine
• Jean-Claude Othenin-Girard	Codirecteur C1/C2
• David Hamel	Codirecteur C3 et délégué de la direction
• Sophie Fatton	Directrice adjointe C1/C2
• Terry Baillods	Directeur adjoint C3

Lors de ces séances, le chef du dicastère a présenté l'activité scolaire de manière générale aux commissaires. Les principaux sujets abordés sont repris dans les différentes sections de ce rapport, à savoir :

- Informations relatives aux constructions des structures préscolaires et parascolaires de Couvet, Môtiers et Fleurier
- Informations relatives au Lycée Jean Piaget
- Informations relatives aux transports scolaires
- Harmonisation des congés spéciaux entre les divers collèges villageois
- Informations concernant la classe de scolarité alternée aux Bayards, « halterego »
- Organisation des classes actuelle et futures

Le procès-verbal et la présentation de cette séance est disponible sur le portail communal GECO.

2.2.12 EFFECTIF DU PERSONNEL (EVOLUTIONS PRINCIPALES)

L'école regroupe le personnel de direction, le personnel administratif et technique, le personnel médical, socio-éducatif, celui du service des sports et de la bibliothèque scolaire ainsi que le personnel enseignant.

Il est important de préciser que les chiffres mentionnés ci-dessous pour le personnel enseignant sont des points de situation à des moments donnés des années scolaires citées. Ces chiffres incluent tous les enseignants engagés de façon indéterminée, et n'incluent en principe pas les remplaçants, sauf lorsque ceux-ci sont des personnes déjà nommées dans notre cercle et qui augmentent leur taux d'activité.

Année après année, on peut noter une augmentation régulière des EPT dans le domaine socio-éducatif. Au vu de la situation sociodémographique à l'échelle cantonale ou nationale, cette tendance devrait continuer à progresser.

L'effectif du personnel en EPT au 31 décembre 2023 est présenté dans les grandes lignes dans le rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui des comptes 2023 de la commune de Val-de-Travers. Ci-dessous se trouvent quelques explications additionnelles sur les variations qui ont eu lieu entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'année 2023 :

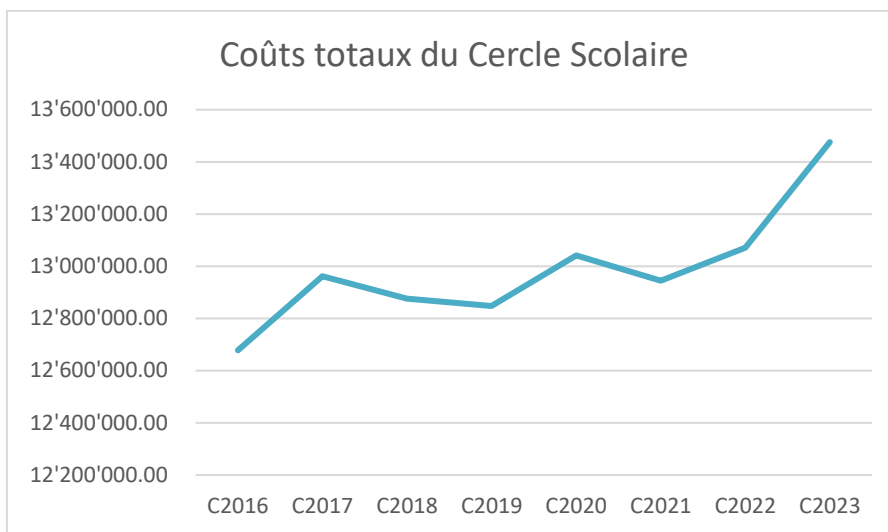
- Direction pédagogique 3.65 -> 3.05 EPT
 - Une adjointe de direction a dû être engagée pour une période de 6 mois (septembre 2022 à février 2023), en remplacement d'un congé maternité. En effet, en vertu de la surcharge de travail chronique dont la direction fait face depuis quelques années, cette absence ne pouvait pas se résoudre sans un remplacement.
- Service socio pédagogique et éducatif (SSPE) 1.9 -> 1.7 EPT
 - Vacance de 20% qui n'a pas encore été repourvu suite au départ d'une collaboratrice.
- Educateurs·trices assistant·e-s en milieu scolaire 1.33 -> 1.0 EPT
 - Les élèves de première année confrontés à de grandes difficultés peuvent être mis au bénéfice de mesure de soutien intensif temporaire (SIT). Ces mesures sont partiellement subventionnées par le canton, et sont déployées en fonction des situations de nos élèves de 1^e année.
 - Nos éducatrices en milieu scolaire fixes viennent en aide de manière ponctuelle ou longue durée aux élèves qui n'ont pas pu être mis au bénéfice de mesures SIT mais demandent tout de même un accompagnement en classe
- halterego 1.4 -> 2.1 EPT
 - Mise en œuvre de la structure au début de l'année 2023
- Secrétariat de l'école 4.1 -> 4.9 EPT
 - Engagement d'une collaboratrice administrative supplémentaire de manière temporaire pour soutenir la direction dans sa surcharge de travail récurrente.
- Les autres services gravitant autour de l'école n'ont pas connu de variations de personnel, il s'agit du service de conciergerie à 3.3 EPT, du service médical à 0.5 EPT (infirmière scolaire) et de la bibliothèque scolaire à 0.53 EPT.
- Personnel enseignant : 107.38 -> 107.07 EPT
 - Alors que le rapport à l'appui des comptes mentionne 112.01 -> 111.87 EPT pour le personnel enseignant au 01.12.2023, respectivement au 31.12.2023, il faut retrancher les chiffres mentionnés ci-avant, s'agissant des différents services qui sont intégrés dans le personnel enseignant (SSPE, AVS, halterego, etc.)
- Total de l'effectif de l'école JJR : 124.33 EPT -> 124.40 EPT (+0.07)

2.2.13 ÉTAT DE LA SITUATION EN FIN D'ANNÉE ET ENJEUX PRINCIPAUX

- **Evolution des coûts du cercle scolaire**

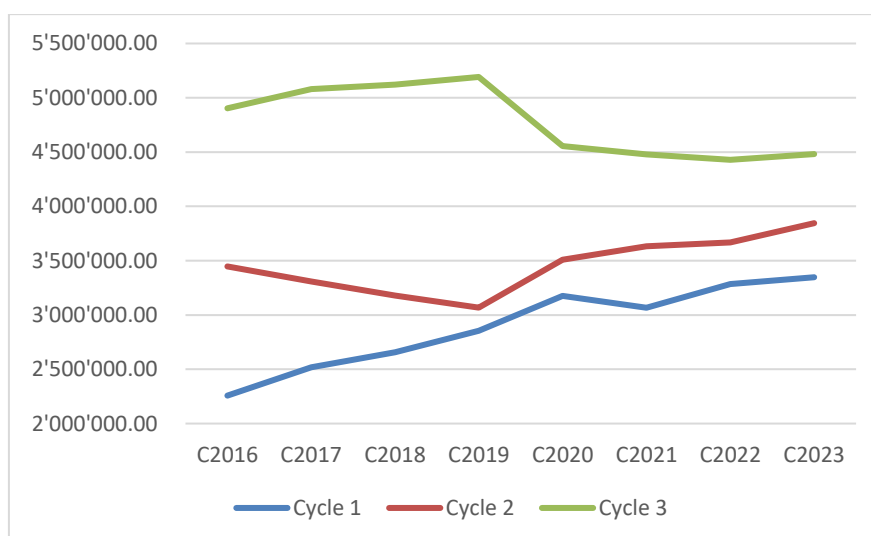
L'école représente la plus grande partie des dépenses communales, sa comptabilité fait l'objet d'une analyse scrupuleuse et l'évolution des coûts est un indicateur extrêmement important pour notre commune, mais également pour les communes partenaires de notre cercle scolaire, à savoir Les Verrières, La Côte-aux-Fées mais aussi La Brévine pour quelques élèves occasionnels au cycle 3.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution du coût total de notre cercle scolaire depuis l'année 2016 :



Année	Historique des Coûts						Augmentation Annuelle
	Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3	Total Ecole à répartir	Total Ecole	Non-réparti	
C2013	2'067'527.24	3'157'418.54	4'566'754.90	9'791'700.68	12'205'530.44	2'413'829.76	
C2014	2'100'566.46	3'207'874.29	4'639'731.95	9'948'172.71	12'302'446.47	2'354'273.76	0.8%
C2015	1'996'457.73	3'048'884.92	4'337'160.61	9'382'503.26	11'763'747.32	2'381'244.06	-4.4%
C2016	2'257'367.59	3'447'332.70	4'903'968.49	10'608'668.79	12'677'609.92	2'068'941.13	7.8%
C2017	2'517'566.72	3'307'610.02	5'081'085.50	10'906'262.24	12'961'055.78	2'054'793.54	2.2%
C2018	2'656'384.05	3'177'227.94	5'121'317.78	10'954'929.77	12'875'321.11	1'920'391.34	-0.7%
C2019	2'854'910.96	3'067'438.65	5'191'632.97	11'113'982.58	12'848'054.38	1'734'071.80	-0.2%
C2020	3'176'801.38	3'508'849.10	4'554'882.17	11'240'532.65	13'041'578.41	1'801'045.76	1.5%
C2021	3'067'681.29	3'632'777.00	4'477'910.85	11'178'369.15	12'944'695.45	1'766'326.30	-0.7%
C2022	3'284'212.09	3'668'255.71	4'428'574.00	11'381'041.79	13'071'431.54	1'690'389.75	1.0%
C2023	3'347'398.25	3'845'196.66	4'481'924.80	11'674'519.71	13'475'751.30	1'801'231.59	3.1%

On peut aussi s'intéresser à l'évolution du coût par élève pour chacun des cycles de la scolarité obligatoire :



On peut constater d'emblée que l'augmentation de l'indice des prix à la consommation a un effet important sur les salaires et donc sur le coût global de notre école et de chacun des trois cycles. Aussi, on remarque qu'à la suite de la réforme du cycle 3 (initiée en 2016), les coûts par élève de celui-ci ont plutôt eu tendance à redescendre, que ceux du cycle 2 et du cycle 1 ont tendance à augmenter, corroborant

RAPPORT DE GESTION

l'augmentation du nombre d'enfants à besoins spécifiques et des solutions à fournir, aussi bien au niveau du service socio-éducatif qui a bien augmenté sa dotation, mais aussi des éducateurs assistants en milieu scolaire que nous devons de plus en plus déployer pour venir en aide à ces enfants. Finalement, on peut encore citer la politique choisie par notre Commune de favoriser principalement le cycle 1 dans l'octroi de soutien à l'apprentissage de la lecture et en minimisant tant que possible et dans le respect des dispositions cantonales les effectifs dans les classes.

On pourra encore détailler ci-dessous la distribution de ces charges entre les communes partenaires, en rappelant que certaines charges ne sont pas redistribuées, puisque n'incombant qu'à notre seule commune, selon la convention en vigueur dans de le cercle scolaire, pour un montant de Fr. 1'801'231.59 en 2023, correspondant principalement aux charges de transport scolaire liées aux enfants « dits de la montagne », à nos bâtiments scolaires, aux investissements consentis par notre commune, etc.

<i>Totaux par commune</i>	Charges réparties Cycle 1	Charges réparties Cycle 2	Charges réparties Cycle 3	Coût par Commune
Val-de-Travers	3'016'145.30	3'334'324.81	3'994'735.30	10'354'205.41
La Côte-aux-Fées	152'550.70	175'375.30	176'123.70	504'049.70
Les Verrières	178'702.25	326'496.55	286'785.50	791'984.30
La Brévine	0.00	0.00	24'280.30	24'280.30
Coût total	3'347'398.25	3'845'196.66	4'481'924.80	11'674'519.71

3 ACCUEIL DE L'ENFANCE

3.1 RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

La mission première d'une structure d'accueil est de permettre aux familles de concilier vie professionnelle et vie familiale. Elle garantit un accueil professionnel aux enfants, pour les parents et à plus large échelle pour la société. Elle doit tenir compte de la culture et de la situation sociale afin d'offrir un espace propice à l'égalité des chances pour tous, qui se traduit par l'élaboration d'un projet pédagogique.

Les objectifs du service de l'accueil de l'enfance (SAE) visent à assurer que :

- Les enfants puissent évoluer dans un environnement stable et rassurant dans lequel ils peuvent faire des expériences sociales et des découvertes. Nous soutenons leur développement et nous encourageons leur curiosité ;
- Les parents se sentent en confiance et puissent solliciter la structure dans son ensemble comme outil de soutien à la parentalité ;
- L'on favorise un milieu propice à l'égalité des chances et à l'intégration sociale.

Afin de répondre à ces objectifs, le service de l'accueil de l'enfance est axé autour des besoins des enfants ainsi que ceux de leurs familles en tenant compte de leur contexte social. Les activités mises en place sont variées et adaptées à l'âge de l'enfant favorisant son développement global et son autonomie.

L'observation fait partie intégrante du travail des équipes éducatives car cela leur permet de faire des retours complets aux parents sur les divers stades de développement de leur enfant et ainsi enrichir les relations basées sur la qualité, la transparence et le partage. Un travail en réseau avec divers partenaires tels que l'école, les travailleurs sociaux, le médecin, l'orthophoniste, le pédopsychiatre et le psychomotricien, peut être mise en place selon les besoins de l'enfant. Ceci permet de construire avec les familles dans le but de travailler avec et pour l'enfant.

Des mesures spécifiques peuvent être prises afin d'adapter les outils d'accueil aux besoins de l'enfant et de la famille. Elles peuvent passer par l'organisation d'entretiens plus réguliers avec les parents et l'équipe éducative, la mise en place de réseaux et de partenariat avec d'autres professionnels impliqués dans l'accompagnement (AEMO, AS, Croix rouge, SEI, etc.).

3.2 ACTIVITÉS 2023

3.2.1 SUIVI DES PROJETS DE CONSTRUCTION DE NOS FUTURES STRUCTURES

Depuis 2017, les réflexions autour de la création de nouvelles structures n'ont pas cessé d'occuper le service de l'accueil de l'enfance jusqu'à ce jour. Afin de construire ces projets avec la direction du dicastère, les équipes éducatives du SAE ont eu la possibilité de s'investir et de participer à leur élaboration, par de nombreuses réflexions et analyses des besoins spécifiques en tant qu'utilisateurs. Cela leur a permis d'élaborer un cahier des charges précis et complet en vue des demandes de crédits pour ces nouvelles structures. Ces mêmes groupes ont pu réfléchir tant à l'aménagement des structures, salle après salle, qu'à la définition détaillée des besoins en mobilier nécessaire à l'ouverture des sites.

Après l'obtention des crédits de construction en 2021 (13.2 millions de francs), le crédit pour le mobilier de ces structures (360'000 francs) a été validé par le Conseil général le 20 décembre 2023.

3.2.2 CREATION D'UNE BOITE A OUTILS « EBS »

Afin de répondre aux besoins croissants et de plus en plus spécifiques des enfants et de leur famille le SAE a décidé de favoriser le lien entre les divers partenaires et de créer un groupe de travail intitulé « boîtes à outils EBS ».

Ce groupe se compose de représentants de l'ensemble des parascolaires ainsi que de certains préscolaires mais également de représentants de l'école et plus précisément de l'entité halterego.

La collégialité est de mise et le partage de connaissance en est le principal moteur. Riche de compétences variées ce groupe est constitué d'éducateurs ES et HES, mais surtout de personne travaillant directement auprès des enfants sur le terrain, qui vivent les situations au quotidien et qui souhaitent donner chaque jour plus de sens à leur action éducative.

Concrètement, le groupe entreprend les actions suivantes :

- Partage des outils récoltés au fur et à mesure de nos diverses formations
- Planifie une stratégie de prise en charge des enfants selon leur besoin
- Analyse des situations concrètes pour trouver des pistes d'actions communes
- Diffuse les outils dans les équipes éducatives ou pour le corps enseignant grâce à leur représentant

3.2.3 CONFERENCE SUR LE THEME DE L'ENFANCE POUR TOUS

Pour la première fois, le SAE a proposé à la population une conférence gratuite de deux heures sur le thème de l'intimidation et le harcèlement « comment agir auprès de son enfant ? ». Celle-ci a eu lieu le 25 avril 2023 et a rassemblé 110 personnes

Cette conférence c'est suivi d'une demi-journée de formation pour les parents et les professionnels pour le prix forfaitaire de 30.- par personne.

Les conférences gratuites sur des sujets liés à l'enfance sont des occasions précieuses pour les familles, les professionnels et toute personne intéressée par le développement des enfants. Ces événements offrent un espace d'apprentissage et d'échange, permettant aux participants d'approfondir leur compréhension des défis et des opportunités liées à l'éducation et à l'épanouissement des jeunes.

Fort de cette première expérience en 2023, l'objectif est qu'une multitude de thèmes sont abordés en 2024, couvrant des sujets variés tels que le développement cognitif, émotionnel et social des enfants, les stratégies d'éducation positive, la gestion des comportements difficiles, la promotion de la santé mentale et du bien-être, l'importance du jeu dans l'apprentissage, la communication efficace avec les enfants, et bien plus encore.

Ces événements favorisent également le réseautage et la collaboration entre les participants, créant ainsi des communautés d'apprentissage dynamiques et solidaires. En offrant un accès gratuit à ces conférences, les organisateurs permettent à tous, quel que soit leur statut socio-économique, de bénéficier de ressources précieuses et d'informations pertinentes pour soutenir le bien-être et l'épanouissement des enfants.

3.2.4 AUTRES ACTIVITES

Le service assure beaucoup d'autres prestations qui ne peuvent pas être toutes détaillées ici mais en voici quelques exemples :

- Relations intergénérationnelles ; le préscolaire de Couvet se rend une fois par mois à l'EMS Dubied-Piaget à Couvet et va à la rencontre du 3^e âge à travers des activités ludiques ;
- Le marché pour plus de proximité ; le site de Boveresse se rend au marché de Fleurier quelques fois par mois en période estivale, de préférence à pied et achète de quoi préparer le repas avec les enfants.
- « Une semaine sans feuille » : un projet qui se pérennise au parascolaire de Môtiers et gagne gentiment les autres parascolaires comme Fleurier et Buttes, chaque première semaine du mois, dans le but de sensibiliser les enfants à la surconsommation de papier, en reprenant par exemple des dessins non-terminés, ou en utilisant d'autres manières de s'exprimer ;
- Fêtes de fontaines, le 12 septembre à Môtiers ;
- Réunionification des parascolaires pendant les vacances scolaires ;
- Fêtes de l'été et de fin d'année : ces manifestations réunissent de nombreuses familles pour des moments d'échanges mais aussi festifs. Entre 30 et 120 personnes se sont déplacées pour assister à chacun de ces événements, au total environ 600 personnes ;

3.2.5 COMMISSION DE LA CRECHE ET DE L'ACCUEIL PARASCOLAIRE (CCRAP)

La Commission de la crèche et de l'accueil parascolaire s'est réunie le 15 mars 2023. Sa composition lors de cette séance était la suivante :

• Christophe Calame	CC (président)
• Naomi Humbert	CG – Les Verts
• Amanda Ioset	CG – POP (démissionnaire au 09.11.2023)
• Laure Pitteloud	CG - PLR
• Nathalie Ebner Cottet	CG – PS
• Sokol Mehmetaj	CG – UDC
• Nicolas Béranek	PS
• Sandra Menoud	Députée - PLR
• Céline Montandon	PVL
• Méryl Grosrenaud	Groupe Agora

Lors des séances de la CCRAP, le chef du dicastère présente l'activité des structures d'accueil de manière générale aux commissaires. Les thèmes relatifs aux structures d'accueil ont été diffusés via d'autres canaux officiels. Il ne s'est donc pas révélé nécessaire d'organiser de séances spécifiques.

3.2.6 EFFECTIF DU PERSONNEL (EVOLUTIONS PRINCIPALES)

Le service de l'accueil de l'enfance est sujet à une grande activité en ce qui concerne la gestion des ressources humaines, en lien avec les règles d'encadrement qui imposent de remplacer immédiatement toute absence, que cela soit pour une maladie de courte ou longue durée, pour un congé maternité ou encore pour un accident. De nombreuses stratégies ont été testées au fil des années pour tenter de pallier au mieux à cette tâche difficile de maintenir en permanence les taux d'encadrement règlementaires.

- **Remplaçants multisites**

Le système des remplaçants au sein des structures d'accueil a bien évolué ces dernières années ; à l'époque, les collaborateurs eux-mêmes devaient réaliser une quantité de remplacements harassante et épuisante. Ensuite un pool de remplaçants a été créé, en 2017, afin de pallier ces absences et les moyens ont été améliorés d'année en année pour arriver à un système qui commence à porter ses fruits grâce à des remplaçants multisites qui sont attribués à des taux fixes sur des sites spécifiques, permettant ainsi le bon suivi des familles et des enfants et la cohérence au sein des équipes.

En plus de cela, et comme c'est également le cas dans de nombreux autres domaines, l'année 2023 a été synonyme d'une sinistralité tout aussi importante qu'au cours de l'année précédente au sein du personnel du SAE, mettant à mal le système de remplacement devenu largement sous-dimensionné par rapport à la taille du service, de son évolution et d'une situation tendue après de nombreuses crises subies par notre population en général. Une augmentation de la dotation de ce groupe de collaborateur a été décidée par la Commission de gestion et des finances en août 2023, portant son effectif de 2.5 à 4.0 EPTs, effectif qui semble répondre au besoin à ce jour.

- **Apprentis et personnes en formation**

A l'arrivée aux vacances scolaires de l'été 2023 nous avons eu le plaisir féliciter nos deux apprenties assistantes socio-éducatives (ASE) de 3^e année qui ont obtenu leur diplôme.

Dès le mois d'août, une nouvelle année scolaire a commencé avec de nouveaux apprentis et collaborateurs qui suivent un cursus de formation en emploi :

- 10 apprentis ASE en voie CFC duale

- 2 stagiaires en attente du début de leur apprentissage
- 1 collaboratrice en formation « article 32 » pour l'obtention du CFC d'ASE
- 1 personne en insertion socio-professionnelle
- 1 éducatrice HES en formation « en emploi » au SAE
 - Les besoins du service évoluent et se complexifient avec les besoins des familles et des enfants. Des formations complémentaires et variées sont nécessaires et contribuent à constituer des équipes pluridisciplinaires.
- 1 éducatrice de l'enfance en 3^e année de formation
- 2 éducatrices sociales (EDS) en 2^e année de formation

Toutes ces personnes en formation demandent un suivi conséquent, avec notamment :

- 39 bilans de formation
- Formation interne des « formateurs d'apprentis »
- 12 entretiens de postulation lors la soirée « 18-22 » de l'apprentissage
- Organisation et animation des colloques formateurs

- **Formation continue des collaborateurs**

- Prévention incendie
- Intervention d'une physiothérapeute
 - Les groupes préscolaires de 2 à 4 ans peuvent prendre conscience de leur corps à raison de 1h30 par mois sur 2 mois entre février et mars 2023
- Zoothérapie au parascolaire de mars à juin 2023
 - 1h par mois dans 4 parascolaires sur 4 mois
- Outils de gestion des équipes « Management positif »
 - Formation d'une demi-journée début janvier
 - Entretien bien-être
 - Exercices 5 axes de motivations
 - Coaching d'équipe sur une année type
- Création d'une boîte à outils « gérer la crise chez les 2-4 ans », basée sur les neurosciences de l'éducation, du fonctionnement du cerveau de l'enfant, stratégie d'évitement ainsi que divers outils tels que : roue des émotions, coins calme, exercice de respiration avec des pailles, etc.
 - Séance d'équipe trois fois par année pour pérenniser le projet
- SEVE (Savoir être et vivre ensemble) :
 - Perfectionnement de deux membres nommés relais des équipes sur 2 samedis
 - Trois ateliers de coaching pour les équipes animées par des professionnels directement dans nos parascolaires
- Snoezelen
 - 18 personnes formées en 2022
 - 18 personnes de plus en 2023
- Management positif pour les responsables de sites

- **Point de situation « EPT – Equivalents Plein Temps »**

Le nombre de collaborateurs réellement en fonction sur le terrain a continué d'augmenter entre le début de l'année 2023 (45.00 EPT) et la fin de l'année (46.35 EPT), principalement en lien avec l'augmentation drastique de la sinistralité telle qu'évoquée au préalable.

D'emblée, rappelons qu'il faut distinguer entre le nombre d'EPT tels que validés par la Commission de Gestion et des Finances et le personnel réellement sur le terrain, puisque les engagements temporaires

nécessaires au fonctionnement du service ne sont pas soumis à la CGF, dans la mesure où il s'agit de contrats à durée déterminée.

Ainsi, le nombre d'EPT validé au début 2023 était de 37.0 EPT, effectif augmenté à deux reprises par la CGF qui a autorisé la création de 1.5 postes de remplaçants multisites supplémentaires (2.5 EPT au début 2023) ; puis, à l'approche de la rentrée scolaire et au vu de la demande toujours en grande évolution des demandes d'accueil parascolaire, elle autorisait la création de 1.2 EPT permettant non-pas d'accepter toutes les demandes, mais de limiter le nombre de refus. Ces deux décisions de la CGF ont porté l'effectif du SAE à 39.7 EPTs. Finalement, on observe une recrudescence du nombre de postes d'encadrement pour enfants à besoins spécifiques (4.1 EPT), engagements totalement subventionnés par le canton, et non-compris dans la dotation officielle du service. Le résumé du personnel du SAE figure dans le tableau ci-après :

	01.01.2023	31.12.2023
Direction du service	2.90 EPT	2.90 EPT
Personnel administratif	1.60 EPT	1.00 EPT
Personnel d'encadrement fixe	28.25 EPT	30.35 EPT
Encadrement pour enfants EBS (subventionnés)	4.10 EPT	4.10 EPT
Remplaçants multisites	2.15 EPT	3.40 EPT
Remplaçants temporaires	4.00 EPT	2.55 EPT
Personnel d'intendance	2.00 EPT	2.05 EPT
Total (Tous types de contrats)	45.00	46.35
(Autorisation CGF - Hors personnel EBS Hors remplaçants temporaires)	37.00	39.70
Nombre d'apprenties et stagiaires (hors stages de courte durée)	9	12

3.2.7 ÉTAT DE LA SITUATION EN FIN D'ANNÉE ET ENJEUX PRINCIPAUX

- **Evolution du nombre de place d'accueil**

Comme le détaille le tableau ci-après, le nombre de places d'accueil offertes dans les structures communales se porte à 275 à la fin de l'année 2023, sachant que les listes d'attentes ne sont pas vides, et qu'il n'est à ce jour pas possible de satisfaire toutes les demandes. Pour rappel, les objectifs cantonaux visés par le Loi sur l'Accueil des Enfants (LAE) sont de 30% pour l'accueil préscolaire, et de 20% pour l'accueil parascolaire. Les places d'accueil à disposition de la population de Val-de-Travers à fin 2023, y compris celles offertes par les parents d'accueil de jour (PAJ), correspondent à 27% (dont 7% par les PAJ) au préscolaire (objectif cantonal 30%) et à 22% (dont 3% par les PAJ) au parascolaire (objectif cantonal 20%).

RAPPORT DE GESTION

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Commentaires
Ed. Dubied 2 - pré	33	33	33	33	33				Déménagement dans nouvelle structure
Ed. Dubied 2 - para	33	33	33	33	33	65	65	65	Edouard Dubied reconverti en para uniquement
Terrain Sport - pré						60	60	90	Base au 01.01.2025, extension éventuelle en 2027
espaceVAL - para	25	25	25	25	25				Abandon de la structure para à espaceVAL
Noiraigue - para	15	15	15	15	15	15	15	15	
Buttes - para		15	15	25	25	25	25	25	
Temple 7 - pré	24	24	24	24	0				Bail résilié pour le 31.08.2024
Temple 9 - para	17	17	17	17	17	17	17	17	Salle de classe Para1 collège Infantine
Patinoire - para	24	24	24	24	0				Jusqu'à l'ouverture de Longereuse
EMS Les Sugits - para	25	25	25	25	0				Jusqu'à l'ouverture de Longereuse
Longereuse pré					60	60	60	60	
Longereuse para					50	50	50	50	
Boveresse - pré	24	24	24	24	24				Libération du collège de Boveresse
Môtiers 3e - para	8	8	8	13	13				Libération du collège de Môtiers
Môtiers 1er - para	17	17	17	17	17				Libération du collège de Môtiers
Môtiers Hangar P.						45	45	45	Déménagement au hangar des pompes
AEF - VDT - pré	81	81	81	81	117	120	120	150	Places communales préscolaires
AEF - VDT - para	164	179	179	194	195	217	217	217	Places communales parascolaires
AEF - VDT - Total	245	260	260	275	312	337	337	367	Total des places communales

Les projets de construction votés par le Conseil général en 2021 permettront l'extension de l'offre jusqu'à un maximum de 337 places d'accueil communales, ce qui portera les taux de couverture à 37% au préscolaire et à 24% au parascolaire (y compris les parents d'accueil de jour), sachant qu'une révision de la loi sur l'accueil des enfants est en cours de traitement par le Grand Conseil, et qu'elle prévoit d'augmenter, à l'échelle du canton, les objectifs de couverture aussi bien au niveau du préscolaire que du parascolaire dans des proportions qui restent à définir.

- **Statistiques de facturation**

La facturation des périodes d'accueil est basée sur le barème des dispositions légales applicables.

Pour le secteur préscolaire, le prix de base facturé est de Fr. 85.- la journée complète (part parents et part communale cumulées), puis décliné de la manière suivante :

- 100% : Journée complète
- 85% : Journée complète sans repas
- 75% : Demi-journée avec repas
- 60% : Demi-journée sans repas
- 17% : Adaptation

Pour le secteur parascolaire, le prix de base facturé est de Fr. 60.- la journée complète pour les enfants du cycle 1 et Fr. 50.- pour ceux du cycle 2 (part parent et part communale cumulées), puis décliné de la manière suivante :

- 100% : Journée complète
- 75% : Demi-journée avec repas
- 60% : Demi-journée sans repas
- 50% : Bloc de midi
- 30% : L'après-midi après l'école
- 20% : Le matin avant l'école

La part des parents, basée sur leur capacité contributive s'élève à 48.6% du prix de base pour l'exercice 2023, légèrement à la hausse en comparaison avec l'année 2022 (48.1%). La part de la Commune aux coûts d'accueil est donc de 51.4% (51.9% en 2023). On constate donc que malgré de gros efforts de surveillance des capacités contributives des parents, consacrés par le DEFCOS et le DJE, nous ne parvenons pas à influencer ce chiffre comme nous l'aurions souhaité. La problématique étant la même

RAPPORT DE GESTION

pour toutes les communes du canton, un groupe de travail regroupant les responsables financiers des plus grandes communes s'est mis au travail pour élaborer des stratégies d'optimisation globales dans ce contexte, dans le but également d'harmoniser les pratiques. Le tableau ci-dessous présente le détail de la facturation du service ainsi que l'évolution de la distribution entre parents et commune.

2023 Tous les sites	Préscolaire				Parascolaire			
	part parents	%	part commune	%	part parents	%	part commune	%
Janvier	58'349.85	50.4%	57'378.50	49.6%	46'519.25	46.4%	53'702.50	53.6%
Février	60'204.60	49.5%	61'435.50	50.5%	49'235.00	46.5%	56'649.38	53.5%
Mars	62'200.85	50.1%	61'851.55	49.9%	49'861.15	47.2%	55'846.98	52.8%
Avril	62'646.75	50.2%	62'116.25	49.8%	53'877.05	47.0%	60'710.63	53.0%
Mai	63'910.25	50.6%	62'373.40	49.4%	48'337.70	47.2%	54'131.68	52.8%
Juin	65'770.95	50.9%	63'388.25	49.1%	49'542.90	47.6%	54'474.73	52.4%
Juillet	63'998.40	50.5%	62'686.45	49.5%	57'662.95	47.1%	64'690.68	52.9%
Août	51'407.75	49.7%	52'118.85	50.3%	56'336.50	47.4%	62'631.55	52.6%
Septembre	53'447.60	49.7%	54'037.45	50.3%	52'711.30	46.9%	59'641.75	53.1%
Octobre	56'430.20	50.3%	55'783.40	49.7%	61'141.95	47.1%	68'765.85	52.9%
Novembre	57'530.20	49.8%	58'034.95	50.2%	52'934.40	47.5%	58'521.98	52.5%
Décembre	57'847.30	50.4%	57'015.75	49.6%	43'216.55	45.3%	52'214.83	54.7%
TOTAUX	713'744.70	50.2%	708'220.30	49.8%	621'376.70	47.0%	701'982.50	53.0%

- **Statistiques de fréquentation de nos sites**

L'historique du taux de fréquentation de nos structures d'accueil est résumé dans le tableau ci-dessous :

Semestre	Préscolaire : Taux de fréquentation moyen	Parascolaire : Taux de fréquentation moyen
2017-1	96.8%	110.1%
2017-2	81.4%	86.3%
2018-1	94.9%	77.8%
2018-2	87.9%	72.3%
2019-1	96.3%	64.6%
2019-2	85.0%	58.3%
2020-1	58.4%	34.9%
2020-2	80.9%	56.9%
2021-1	89.6%	54.5%
2021-2	82.7%	62.2%
2022-1	93.6%	68.5%
2022-2	85.9%	85.3%
2023-1	94.5%	84.8%
2023-2	86.7%	88.5%

On constate que les importants efforts réalisés par le service de l'accueil de l'enfance pour maximiser l'attribuer de toutes les plages horaires et répondre aux besoins des parents portent leurs fruits.

De manière générale, nos sites d'accueil sont moins fréquentés les mercredis et les vendredis après-midi, d'une part en raison des emplois du temps des parents et d'autre part parce qu'un certain nombre de places restent disponibles en faveur des enfants dont les parents exercent une activité professionnelle irrégulière, par exemple dans les domaines de la santé, de la restauration, de la vente ou des transports.

- Projets de construction des nouvelles structures

Le service reste dans l'attente de la réalisation des trois projets de construction. Le projet de Longereuse est à bout touchant, celui de Couvet progresse bien et celui de Môtiers est toujours dans l'attente du début des travaux pour diverses raisons.

- Evolution du coût de l'accueil extrafamilial

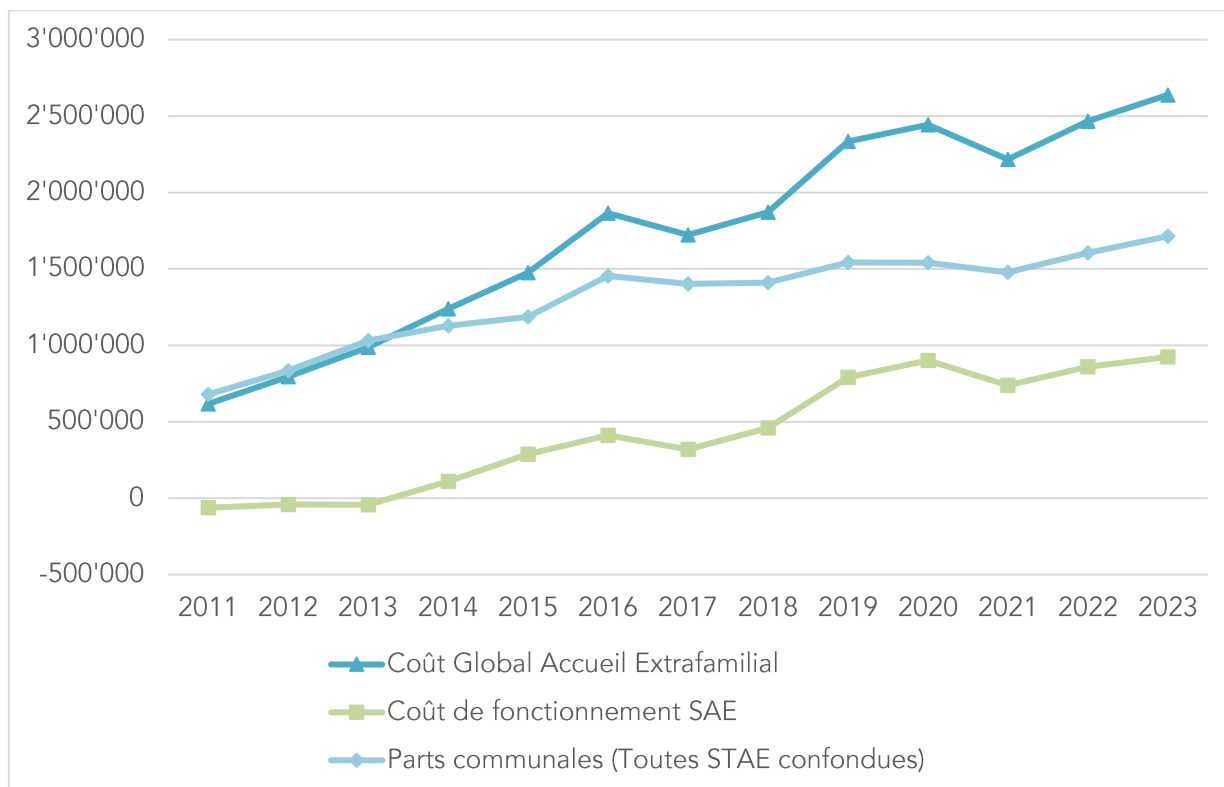
Les graphiques ci-dessous présentent l'évolution des coûts du service de l'accueil et des coûts en général de l'accueil extrafamilial dans notre commune, en lien avec l'évolution du nombre de places d'accueil.

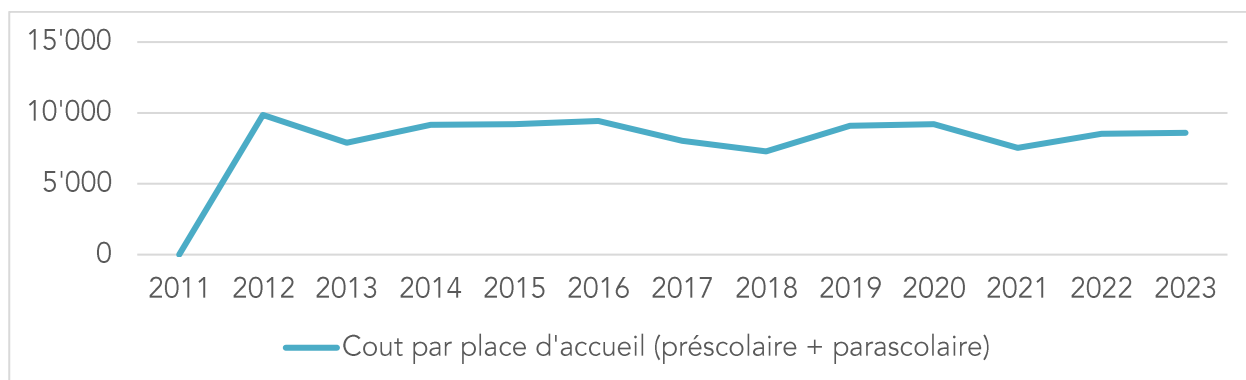
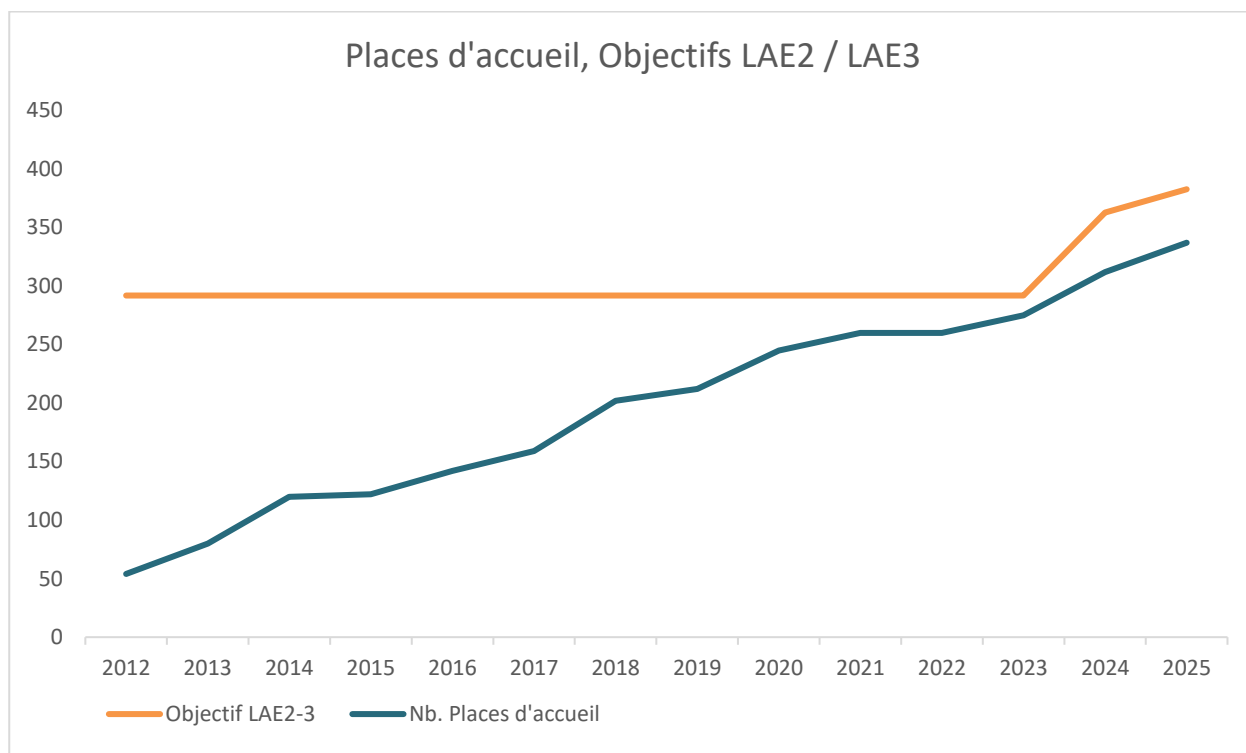
Le coût global de l'accueil extrafamilial comporte deux composantes, d'abord, le coût à la charge de la commune pour chaque journée d'accueil utilisée par ses concitoyens, il s'agit des parts communales. Cette partie du coût serait similaire si notre commune ne proposait pas de places d'accueil publiques, mais que celles-ci étaient toutes exploitées par une ou plusieurs structures privées voire des parents de jour. Notre commune s'est mise à développer ses structures publiques depuis 2012 et il n'y a, à ce jour, aucune structure privée dans notre commune, si ce n'est quelques parents de jour représentant une très faible proportion de l'offre.

Le coût de fonctionnement du SAE représente le déficit opérationnel du service de l'accueil de l'enfance, vu comme une entité indépendante au sein de la comptabilité communale. Il s'agit de la seconde composante du coût global de l'accueil extrafamilial.

C'est en additionnant les parts communales au déficit du SAE que nous pouvons quantifier l'effort global réalisé par notre commune en matière d'accueil extrafamilial.

Mis en parallèle à l'évolution du nombre de places d'accueil, on peut également trouver dans les graphiques ci-dessous, l'évolution du prix moyen d'une place d'accueil, dont la tendance à la diminution témoigne de la recherche d'efficacité permanente au sein du service, chiffres qui devraient encore diminuer lorsque nos nouvelles structures seront en fonction.





On constate une augmentation des coûts de 2022 à 2023, avec un nombre de places d'accueil légèrement augmenté, et une fréquentation globale augmentée elle-aussi ; le déficit du SAE est en hausse d'environ 60'000 francs, alors que la part communale, de son côté a également augmenté d'un montant d'environ 110'000 francs, tout comme l'a fait, par analogie la part des parents. La conclusion à cet état de fait est que les prix de journées encaissés par le SAE, tels que fixés par la loi cantonale, ne permettent pas d'en couvrir les charges. Une analyse fine permet de montrer que l'insuffisance de financement du dispositif d'accueil extrafamilial se monte à plus de 20 francs par journée vendue pour Val-de-Travers. Selon l'aboutissement de la révision de la LAE, la facture communale pourrait diminuer, les revenus devraient augmenter, mais les charges de personnel également. Quoi qu'il en soit, les communes resteront de toute manière le plus grand contributeur aux coûts de l'accueil extrafamilial dans notre canton et continueront de devoir assumer le déficit lié à l'insuffisance de financement prévu par le dispositif pour les structures communales.

4 BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE

4.1 RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

Depuis le mois de septembre 2023, la bibliothèque communale a pris possession de ses nouveaux locaux dans l'enceinte du collège de Longereuse et a rejoint le réseau des bibliothèques fixes de l'Association du Bibliobus neuchâtelois. Précédemment sise à la Rue du Pasquier 11 à Fleurier, la bibliothèque communale était ouverte le lundi de 16h15 à 18h45, le mardi de 17h15 à 19h30 et le jeudi de 15h45 à 18h45 pour un total de 7 heures et 45 minutes. Depuis l'ouverture des nouveaux locaux, les heures d'ouverture au public ont été largement améliorées, puisque celle-ci est désormais ouverte tous les matins de 10h00 à 12h00, le lundi et le mercredi après-midi de 13h00 à 18h30, le jeudi après-midi de 13h00 à 16h30 pour un total de 24 heures et 30 minutes. En plus, la bibliothèque est également ouverte tous les matins de 7h30 à 10h00 pour un usage exclusivement scolaire.

Jusqu'à la mise en œuvre de la nouvelle structure, la bibliothèque scolaire sise au collège de Longereuse était essentiellement fréquentée par les élèves du cycle 3, ainsi que par quelques classes de 7^e et 8^e de Fleurier.

Les principales missions de la bibliothèque en faveur de l'école sont les suivantes :

- Animations / promotion de la lecture (choix de romans, BD, rallye lecture, etc.) ;
- Accueil de classes pour recherches thématiques (exposés) ;
- Animation des activités complémentaires facultatives (ACF) « Club de lecture » 2 fois par mois ;
- Accueils de classes en cas d'absence d'un enseignant ;
- Accueils d'élèves réguliers ou pour rattrapage de travaux écrits ;
- Collaboration avec les enseignants sur différents projets interdisciplinaires ;
- Expositions thématiques.

Le catalogue en ligne « Netbiblio », accessible depuis le portail communal, offre aux lecteurs la possibilité de vérifier la disponibilité des ouvrages et d'en établir une liste. Avec leur compte, ils peuvent consulter l'historiques de leurs prêts, prolonger ceux en cours, ou réserver des ouvrages, voire même proposer des acquisitions.

La bibliothèque propose également un service de prêt de livres numériques également gratuit. Via la bibliothèque romande, « e-bibliomedia », les lecteurs peuvent télécharger jusqu'à 10 ouvrages pour une durée de 28 jours.

4.2 ACTIVITÉS 2023

4.2.1 REUNIFICATION DES BIBLIOTHEQUES

Dans le cadre du chantier de transformation et d'agrandissement du collège de Longereuse, le projet de réunification de nos deux bibliothèques en son sein fut le premier volet de cette importante réalisation à pouvoir être inauguré, le 22 novembre 2023. Dans ce contexte, l'Association du Bibliobus neuchâtelois a fourni un important soutien bibliothéconomique pour le désherbage de notre collection vieillissante à la Rue du Pasquier. Plusieurs actions ont été menées pour permettre aux enseignants d'abord, puis aux structures d'accueil de notre commune, et enfin à la population du Val-de-Travers, de venir se servir de tous les ouvrages qui ne pouvaient plus trouver leur place dans une bibliothèque moderne. C'est environ une tonne de livres qui a été distribuée à notre population, le solde ayant ensuite été évacué.

Depuis lors, notre bibliothèque est devenue la 9^e bibliothèque fixe à intégrer le réseau du bibliobus neuchâtelois, dont les collaborateurs fournissent désormais un soutien bibliothéconomique hebdomadaire, ainsi qu'un soutien logistique et informatique, mais également l'accès à plusieurs centaines de milliers d'ouvrages disponibles sur réservation depuis la centrale de Saint-Blaise.

4.2.2 FONDS DE NOS BIBLIOTHEQUES AVANT REUNIFICATION

Pour mémoire, le fonds de la bibliothèque scolaire avant réunification se présentait ainsi :

	Adultes	Jeune adolescent	Total
Bandes dessinées	32	1119	1151
Conte	5	62	67
Divers	4	0	4
Documentaire	315	1912	2227
DVD	185	92	277
Image	0	207	207
Livre audio	0	36	36
Périodique	473	522	995
Roman	430	28342	28772
Total	1444	32292	33736

Pour mémoire également, le fonds de notre bibliothèque communale avant réunification se présentait ainsi :

	Adultes	Enfant	Jeune adolescent	Total
Bandes dessinées	352	924	209	1485
Conte	23	145	0	168
Documentaire	2289	1115	39	3443
Histoire d'animaux	0	266	0	266
Image	19	1258	77	1354
Livre audio	91	0	0	91
Nouvelles	110	7	0	117
Périodique	215	389	0	604
Roman	5559	1712	298	7569
Total	8658	5816	623	1509

Le nouveau fonds de notre bibliothèque réunifiée n'est plus présenté dans ce rapport de gestion, étant désormais lié à celui de l'Association du Bibliobus neuchâtelois et proposant plusieurs centaines de milliers de références, toutefois, on peut relever que sur les 48'833 ouvrages recensés dans nos deux bibliothèques, environ 10'000 ont été catalogués et ajoutés au fonds du Bibliobus.

4.2.3 STATISTIQUES DE PRET DE NOS BIBLIOTHEQUES

Ci-dessous, on trouve le tableau des statistiques des prêts réalisés en 2023 avec en dernière colonne les chiffres 2022 consolidés entre nos deux « anciennes bibliothèques ». Compte tenu du fait que la bibliothèque communale a été fermée durant 6 mois, la comparaison n'est pas significative. Les relevés permettent toutefois de constater que les prêts ont plutôt tendance à augmenter.

	Adultes	Enfants	Jeunes adolescents	Total 2023 (3 mois)	Total 2022
Romans	879	811	414	2104	8936
Bandes dessinées	107	1972	641	2720	7430
Images	39	986	0	1025	3975
Documentaires	284	390	87	761	1773
Autres	0	58	25	83	772
Total des prêts	1309	4217	1167	6693	22886

Il est encore intéressant de relever que les statistiques de l'Association du Bibliobus recensent encore 6'907 prêts entre octobre et décembre 2023. En extrapolant, ce sont donc près de 26'000 ouvrages qui feraient l'objet de prêts à l'avenir. En 2024, il sera à nouveau possible de disposer de statistiques plus exactes.

Dans tous les cas, ces chiffres font apparaître que ce sont les bandes dessinées et les romans qui sont le plus empruntés, ainsi que les images et les ouvrages à caractère documentaire.

4.2.4 ASSOCIATION DU BIBLIOBUS NEUCHATELOIS

Le chef du dicastère reste actif au sein du comité de l'Association dont il assume toujours la présidence depuis 2018. A ce titre, il a présidé deux assemblées générales, trois séances du comité et deux séances du bureau, en plus des nombreux échanges avec la directrice pour la gestion courant de l'Association.

Le secrétariat de l'école Jean-Jacques Rousseau est toujours en charge de la gestion des salaires de l'Association, pour un mandat de Fr. 4'000 par année.

4.2.5 COMMISSIONS

La Commission de la bibliothèque (CBIBLIO) s'est réunie le 6 mars 2023. Les objets traités lors de cette séance sont le projet de construction et l'intégration de la bibliothèque au réseau du Bibliobus neuchâtelois.

Sa composition, inchangée est la suivante :

- | | |
|---------------------------|----------------|
| ● Christophe Calame | CC (président) |
| ● Gloria Dias | CG - PS |
| ● Stéphanie Béguin | PLR |
| ● Monique Denys | Groupe Agora |
| ● Isabelle de Warrenghien | Les Verts |
| ● Régina Seydoux | POP |
| ● Stela Feier | UDC |
| ● Sylvie Vuille Ducommun | PVL |

Sont également invitées :

- | | |
|-------------------|----------------|
| ● Audrey Huguenin | Bibliothécaire |
| ● Renata Thiébaud | Bibliothécaire |

4.2.6 EFFECTIF DU PERSONNEL (EVOLUTIONS PRINCIPALES)

Au 31 décembre 2023, la bibliothèque communale compte deux collaboratrices travaillant à un taux d'activité de 65% pour la première et de 12% pour la seconde, soit au total un taux d'activité de 77%, sans aucun changement par rapport à 2022.

4.2.7 ÉTAT DE LA SITUATION EN FIN D'ANNÉE ET ENJEUX PRINCIPAUX

Suite à la mise en œuvre de la nouvelle bibliothèque, nous constatons un afflux de nouveaux lecteurs, puisque le nombre de nouveaux abonnements continue d'augmenter, on en dénombrait plus de 80 au 31.12.2023 et presque 120 à l'heure de rédaction de ce rapport. En ce qui concerne les visiteurs, il est intéressant de savoir que depuis l'ouverture de la nouvelle bibliothèque, environ 500 lecteurs s'y sont rendus et y ont effectué un prêt, pour un total d'environ 13'000 prêts en cinq mois d'exploitation.

5 CONCLUSIONS

L'année 2023 a été celle du chantier de Longereuse, dans une moindre mesure celle du début du chantier de Couvet, mais est restée placée sous le signe de la patience et de la persévérance pour le service de l'accueil de l'enfance en ce qui concerne le projet de construction d'un parascolaire à Môtiers.

La stratégie à long terme défendue par le DJE depuis de nombreuses années a dû s'adapter au projet de vente du bâtiment Daniel Jeanrichard, anciennement le Lycée, à un horloger de la région en 2022, qui a demandé une refonte globale de la vision quant à l'avenir de l'école et particulièrement de son demi-cycle 7^e et 8^e années, projet qui n'a pas pu voir le jour en 2023.

En ce qui concerne l'année à venir, le DJE se réjouit de voir ses projets de construction se terminer pour l'un, se poursuivre pour l'autre et peut-être démarrer pour le dernier. Il continuera d'œuvrer à la recherche permanente d'efficacité opérationnelle tout en maintenant ses efforts pour une école dynamique et un service de l'accueil à l'écoute des enfants et de leurs familles dans une collaboration interservices qui s'agrandit année après année.

En vous remerciant de votre attention, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil général, à l'expression de nos sentiments distingués.

Le chef de dicastère

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Ch. Calame', is positioned below the title 'Le chef de dicastère'.

Christophe Calame

RAPPORT DE GESTION DTSC

Val-de-Travers, le 8 mai 2024

Rapport de gestion du dicastère du territoire, des sports et de la culture pour l'exercice 2023



1 GÉNÉRALITÉS

1.1 INTRODUCTION

Le dicastère du territoire, des sports et de la culture (DTSC) regroupe cinq services aux activités très différentes.

L'aménagement du territoire (AT) assure la gestion des permis de construire, notamment des grands projets d'aménagement. Le service de l'énergie assure la mise en œuvre du plan communal des énergies avec entre autres la gestion des chauffages à distance de Couvet et des Bayards et la coordination des autres projets énergétiques (SEVT et projets éoliens notamment). Le pôle Mobilité assure la coordination et la promotion des différents modes de mobilité, notamment les transports publics. Le service culture, loisirs, sports (CLS) intègre la centrale de réservation des salles et terrains communaux et fait notamment le lien avec les activités associatives et le subventionnement qui est dédié. Enfin, espaceVAL assure l'exploitation des salles, du terrain et de la piscine couverte de Couvet ainsi que de la piscine des Combes.

1.2 ORGANIGRAMME

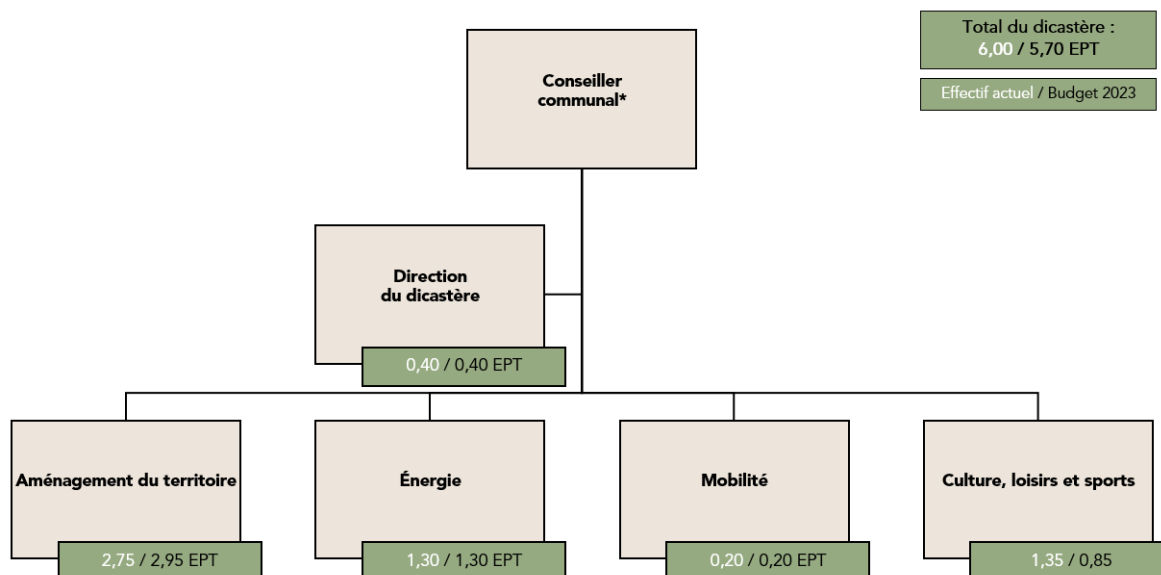
En 2023, les éléments notables sont les suivants :

- Le poste de Délégué à l'énergie a été pourvu
- Les ressources de la centrale de réservation ont été transférées d'espaceVAL à CLS (une grande majorité des salles administrées n'est pas à espaceVAL)
- Pour le besoin de certains projets, un équilibre des ressources a été fait entre le service AT et le service CLS

A relever que, comme pour les autres dicastères, le poste de conseiller communal n'est pas compté dans le total des EPT ; son temps de travail est réparti dans les différentes entités administratives.



Territoire, sports et culture (DTSC)



2 SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

2.1 RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

Situé au premier étage de l'Hôtel de Ville de la Grand-Rue 38 à Couvet, le service de l'aménagement du territoire a la responsabilité des domaines suivants :

- 1) Permis de construire
- 2) Plans d'aménagement, d'alignement et plans de quartier
- 3) Projets d'aménagements (en zone urbanisée ou hors zone urbanisée)
- 4) Projets environnementaux (dépollutions)
- 5) Affaires foncières
- 6) Jardins communaux
- 7) Baux fonciers non-agricoles

2.2 ACTIVITÉS 2023

2.2.1 PERMIS DE CONSTRUIRE

Le service de l'urbanisme est notamment en charge du pilotage des demandes de permis de construire. Il est ainsi un des garants du respect des lois et règlements applicables aux constructions et aménagements réalisés sur le territoire de Val-de-Travers (LConstr, RELConstr, LCAT, RELCAT, règlements de construction et d'aménagement des villages, ...).

Quelques statistiques :

- 197 demandes de permis de construire ont été déposées dont 60 procédures définitives, 2 procédures préalables et 135 procédures de minime importance.
- 206 permis ont été sanctionnés dont 58 de 2022.
- 1 procédure fédérale pour TransN et 1 seconde pour le Groupe E ont été mises à l'enquête publique.

- 14 procédures pour constructions illicites ont été initiées dont 2 concernaient des mises en conformité après l'obtention du permis. 18 dossiers (2022-2023) ont été réglés.
- 21 dossiers ont fait l'objet d'oppositions. 11 ont été levées ou retirées + 4 concernant des dossiers de 2022.
- 83 autorisations solaires ont été délivrées. 3 demandes de subventions solaires ont été accordées.
- Les autorisations de chauffages sont gérées par le DAPP.
- 61 visites de conformité de fin de chantier ont été effectuées, 51 confirmations de conformité et 77 avis de clôture et classement de dossiers sans visite de conformité ont été délivrés ainsi que 3 avis de clôture pour nouvelle procédure et 6 avis de classement pour abandon de projet.
- Prestations auprès de la population :
 - Conseil et aide à la constitution de dossiers pour les particuliers, notamment enregistrement du dossier dans le programme de gestion des permis SATAC
 - Réponses aux demandes concernant les zones de construction et leurs règlements, les terrains disponibles à la construction, les prix des terrains constructibles dans les divers villages, les recherches de propriétaires
- Gestion du registre fédéral des bâtiments
 - Le service a assuré le suivi des déclarations de domicile passant automatiquement en résidence secondaire pour les nouveaux arrivés.

2.2.2 AFFAIRES FONCIERES

A Travers, la parcelle 2073 a trouvé acquéreur et l'acte notarié a été signé en janvier 2023.

A Buttes, le droit de réméré a été activé pour la parcelle 3026 suite au dépassement du délai pour initier un projet. La parcelle a été remise en vente et revendue rapidement ; un permis de construire a été délivré en décembre 2023.

A Noiraigue, la parcelle 1116 est toujours à vendre sans avoir trouvé acquéreur jusqu'ici. Le bien-fonds 1305 a été vendu afin de permettre un meilleur aménagement de cet espace.

A Fleurier, la parcelle 3108 a été vendue et l'acte signé en décembre 2023.

2.2.3 JARDINS COMMUNAUX

Le service gère 42 jardins communaux loués à des particuliers (36 jardins à Fleurier Piassetta et 6 à Couvet).

Au 31 décembre 2023, 33 dossiers sont en liste d'attente et seules trois résiliations ont été enregistrées dans l'année pour Fleurier. 11 dossiers sont en attente d'un jardin à Couvet et aucune résiliation n'a été prononcée en cours d'année.

Suite à la découverte de toilettes illicites sur le site, il a été décidé d'installer un container WC dédié aux jardins. Le prix de location sera adapté pour couvrir la pose et l'entretien du container.

2.2.4 REVISION DU PLAN D'AMENAGEMENT LOCAL (PAL)

Ce projet résulte des rapports et crédits d'investissement acceptés par le Conseil général en date du 21 juin 2010 (170'000 francs), du 30 septembre 2019 (122'000 francs) et du 26 septembre 2022 (363'000 francs).

L'enjeu principal pour la commune est de redimensionner la zone à bâtir pour la rendre conforme aux critères de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT), notamment d'adapter les surfaces constructibles aux prévisions démographiques locale pour les 15 prochaines années. Dans ce cadre, les surfaces constructibles pour des habitations dans la commune doivent être réduites de 44 ha, selon l'arrêté cantonal validé en 2018.

Le travail principal consiste donc à réaliser une pesée d'intérêts très complète, conforme aux critères cantonaux et fédéraux, afin d'identifier les parcelles les plus favorables pour accueillir les futures constructions. De nombreuses autres thématiques doivent aussi être analysées pour prendre des décisions les plus cohérentes possibles : implantation des zones d'activité économiques, des zones de développement pour les loisirs et le tourisme, identification des zones soumises à des dangers naturels, évaluation des équipements publics à prévoir (mobilité piétonne, cyclable, motorisée, eau potable, eaux usées, éclairage), impact sur la forêt et sur les zones agricoles, zone de protection de la nature, etc.

Le dossier doit être préavisé par 12 services cantonaux puis validé par le canton (chef du DDTE) pour ensuite être soumis au vote du Conseil général, puis à l'enquête publique avec un droit d'opposition, sur le même principe que pour les permis de construire.

Trois séances d'information publique ont été organisées les 8, 15 et 16 mars 2023 et le dossier a aussi été mis en consultation auprès de tous les groupes politiques de la commune, pour lesquels le service s'est aussi rendu disponible pour des séances dédiées au groupes.

Une première version du dossier complet a été rendu début avril 2023. Les services cantonaux ont rendu leurs préavis en septembre 2023 et ceux-ci incluent de nombreuses demandes de précisions et compléments.

Les demandes des services cantonaux ont largement dépassé ce qui était attendu en termes de niveau de détail. Au vu des enjeux juridiques liés à la réduction de la zone à bâtir et à la perte de valeur des terrains pour les propriétaires impactés, il est indispensable d'avoir le dossier le plus complet possible pour que les droits de chacun soient préservés au mieux. Le service et les mandataires communaux travaillent maintenant à répondre au mieux aux attentes des services cantonaux et aussi aux demandes et questions des citoyens et groupes politiques.

Le canton avait fixé un délai initial à fin février pour garantir le subventionnement des indemnités à verser pour la perte de valeur des terrains qui sortiraient de zone à bâtir. Ce délai ne pourra pas être tenu par l'immense majorité des communes et des conventions seront établies avec le canton pour garantir ce financement.

2.2.5 PROJET DE PROTECTION CONTRE LES CRUES ET REVITALISATION A MOTIERS

Ce projet résulte du rapport et du crédit d'investissement de 1'660'000 francs accepté par le CG le 14 novembre 2016. Il est notamment réalisé en synergie avec le projet cantonal de revitalisation entre l'Areuse et le Bied.

Les travaux de revitalisation ont donné de bons résultats tant pour la flore que pour la faune. Concernant la protection contre les crues, les analyses ont montré un défaut de conception et un défaut de réalisation par les entreprises. Un projet correctif a été réalisé. Les travaux ont été commandés fin 2023 et seront réalisés en 2024. Il reste aussi un drain à réaliser en collaboration avec l'office cantonal des améliorations foncières.

Le bilan financier global sera finalisé lorsque tous les travaux auront été effectués. Ce bilan fera l'objet d'un rapport et devra, le cas échéant, faire l'objet d'une demande de crédit complémentaire susceptible de dépasser les compétences du Conseil communal.

2.2.6 PROJET DE PROTECTION CONTRE LES CHUTES DE PIERRES A NOIRAIGUE

Ce projet résulte du rapport et du crédit d'investissement de 7'000'000 francs accepté par le CG le 17 mai 2021. Il est notamment réalisé en synergie avec le projet cantonal de percement de la galerie de sécurité du tunnel de La Clusette.

Les lots 1 et 2 ont été finalisés. Le dernier lot sera réalisé en 2024 avec la pose des filets et treillis au-dessus de la côte Rosières (RC 171)

2.2.7 PROJET DE DEPOLLUTION DE L'ANCIEN STAND DE TIR DE LA BINREE A FLEURIER

Ce projet résulte du rapport et du crédit d'investissement de 116'000 francs accepté par le CG le 28 septembre 2020 et du crédit complémentaire de 220'000 francs accepté par le CG le 26 septembre 2022.

Les travaux ont été réalisés à satisfaction en 2023. Le montant total des travaux s'élève finalement à 276'550 francs et 108'515 francs de subventions ont été reçus.

2.2.8 AMENAGEMENTS A COUVET ET MOTIERS

Les gares de Couvet et de Môtiers doivent être refaites par TransN dans le cadre de la mise aux normes induite par la loi fédérale sur l'égalité pour les personnes handicapées (LHand). Le projet pour la **gare de Couvet** a fait l'objet d'une procédure fédérale d'approbation des plans qui a nécessité de nombreuses coordinations avec TransN, les services communaux et les riverains. Il sera couplé à la réfection de la voie entre Couvet et Môtiers et sera suivi par la réfection de la **gare de Môtiers**. En parallèle à ces projets, le canton doit aussi refaire les chaussées traversant ces deux villages. Deux études ont donc été planifiées, cofinancées par le canton et la commune, pour définir les bases des projets de réaménagements qui pourraient être réalisés en synergie avec ces travaux.

Ces études ont permis de définir les premières estimations des coûts pour ces projets. Des éléments doivent encore être discutés pour déboucher sur des demandes de crédit en 2024.

2.2.9 SITE DUBIED

Le site Dubied a été inscrit comme projet phare dans le cadre des accords de positionnement stratégique passés entre le canton et la région Val-de-Travers (communes des Verrières, de la Côte-aux-Fées et de Val-de-Travers). Considérant aussi les enjeux du secteur dans le cadre de la révision du plan d'aménagement local, un comité de pilotage a été constitué avec la commune et le Canton. Le service communal s'est par ailleurs attaché à renouer un contact indispensable avec les propriétaires du site pour qu'un projet commun puisse émerger.

Une analyse a été cofinancée par le canton et la commune pour définir les enjeux d'aménagements, de mobilité et de stationnement sur le site. Historiquement, les aménagements du site ont été planifiés pour optimiser le fonctionnement d'une seule et unique entreprise et les besoins ont largement évolué depuis, notamment en terme de mobilité. Cette étude doit donc permettre d'identifier les leviers les plus pertinents pour la valorisation du site. Lorsqu'un projet commun sera approuvé par toutes les parties, une demande de crédit sera présentée.

2.2.10 COMMISSIONS

Le chef de dicastère préside la **commission d'urbanisme, environnement et développement durable (CUEDD)**, qui est nommée par le Conseil communal. Au vu des enjeux notamment liés à la révision du PAL, la commission s'est réunie à 9 reprises et les groupes politiques représentés ont eu la possibilité de proposer des suppléants afin d'assurer une transmission optimale des informations.

La commission a préavisé 31 dossiers de plans relatifs à de nouvelles constructions ou à des modifications apportées à des bâtiments classés ou situés dans des zones protégées (par exemple en zone d'ancienne localité). Elle a aussi rendu des préavis pour 2 pré-consultations et 2 poses d'enseigne.

Elle a été consultée et/ou informée sur tous les sujets traités au Conseil général ainsi que sur différentes études menées au sein du service, notamment pour les bornes de recharge pour véhicules électriques (participation de la commune à une étude fédérale, bornes de recharges à espaceVAL et à la gare de Fleurier), le chauffage à distance (Noiraigue et Môtiers), la réfection de la gare de Môtiers et alentours (y.c. arrêt de bus) ainsi que le projet de réfection de la Grand-Rue à Couvet.

Le chef de dicastère est membre du comité de l'**Association Régionale Val-de-Travers (ARVT)**. Il est aussi le représentant communal auprès de l'Association des communes neuchâtelaises (ACN) dans le cadre de la **Conférence des Directeurs Communaux de l'aménagement du territoire (CDC – AT)**.

2.2.11 EFFECTIF DU PERSONNEL (EVOLUTIONS PRINCIPALES)

Secrétaire de direction	0.10	
Urbaniste – aménagiste	0.80	
Architecte communal	0.45	
Collaboratrices spécialisées	1.40	(3 collaboratrices)
Apprenti		1 apprenti
Total équivalent plein temps (EPT)	2.75	

2.2.12 ETAT DE LA SITUATION EN FIN D'ANNEE ET ENJEUX PRINCIPAUX

Le volet aménagement du territoire est actuellement très chargé avec de nombreux projets en cours à différents stades de réalisation. La situation liée au PAL reste très difficile à contrôler du fait des demandes parfois mal coordonnées des 12 services cantonaux qui doivent préavisier le dossier. Les projets d'aménagement communaux s'ajoutent au dossier du PAL et le service a aussi dû composer avec le congé maternité de l'urbaniste-aménagiste communale sur la fin d'année. Les projets planifiés vont s'étaler sur toute la prochaine législature avec un suivi important qui devra être réalisé. La révision des PAL génère aussi une surcharge du côté des services cantonaux, ce qui retarde parfois le retour de certains préavis pour des permis de construire. Le service est sensible à ces situations et fait le maximum pour obtenir ces préavis dans les délais.

3 ENERGIE

3.1 RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

La mission principale du service est d'exploiter les réseaux de chauffage à distance (CAD) de Couvet et des Bayards. Le service intervient aussi sur des projets de CAD en développement, soit en tant que pilote, pour Môtiers par exemple, soit en tant que partenaire. Le service suit aussi de près les projets de la SEVT ainsi que ceux dans le domaine de l'énergie éolienne. Le service pilote aussi la réalisation et l'application du plan communal des énergies.

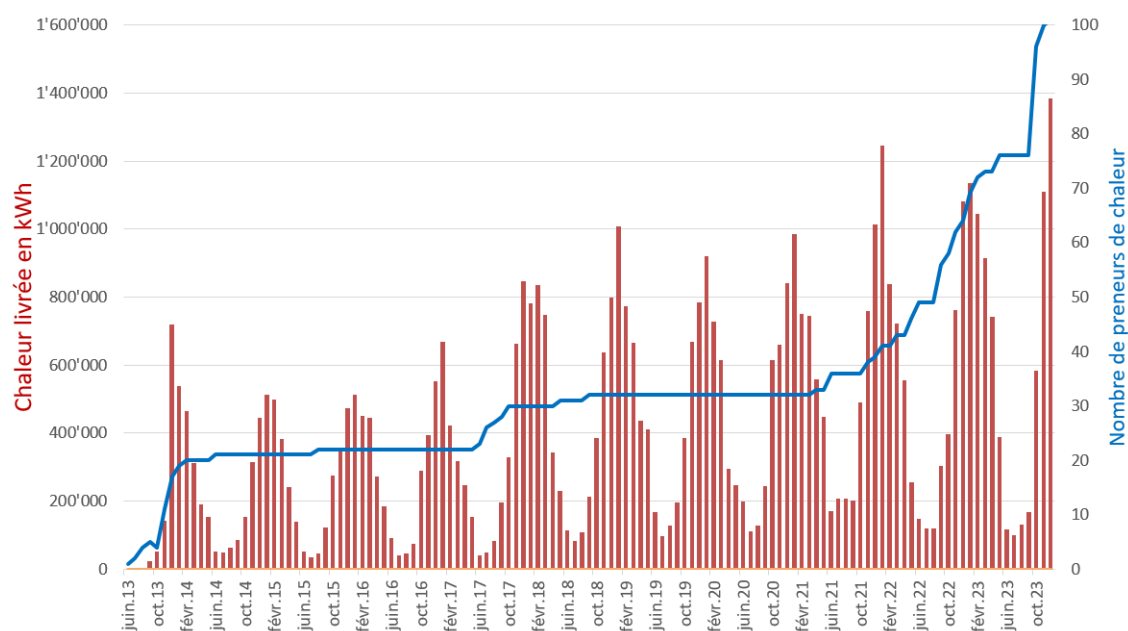
3.2 ACTIVITÉS 2023

3.2.1 CHAUFFAGE A DISTANCE DE COUVET

Ce projet résulte notamment du rapport et crédit d'investissement accepté par le CG en date du 19 juin 2020 pour un montant de 13'950'000 francs.

Le développement du réseau se poursuit avec 46 nouveaux preneurs de chaleurs en 2023 et le renforcement des installations de chaufferie a été finalisé en parallèle. Au total, ce sont plus de 3'300'000 francs qui ont été investis en 2023.

Pour 2024, nous prévoyons des raccordements sur le début de la rue de la Flamme et sur le secteur de la rue du Quarre. Une grande partie des travaux de la rue de la flamme devra se faire sur 2025 en coordination avec les travaux du PGA et du PGEE.



3.2.2 CHAUFFAGE A DISTANCE DES BAYARDS

Le chauffage à distance des Bayards a été créé en 1995 et est géré par la société anonyme C.C.B.B. Chauffage au bois Les Bayards S.A. L'actionnariat est de 80% pour la commune et 20% pour la scierie Roland Keller. Un projet de rénovation et d'extension a été validé par le Conseil général en 2022. Avec un crédit de 1'050'000 francs pour la rénovation et un autre de 5'550'000 francs pour l'extension du réseau, avec aussi l'objectif de mettre en place un modèle de gestion communale comme pour le CAD de Couvet, en accord avec la scierie.

La mise en œuvre de ces projets a débuté avec la rénovation de la chaufferie et la mise en place d'une chaudière à plaquette forestière d'une puissance de 500 kW. Contrairement au CAD de Couvet, les installations techniques en chaufferie n'appartiennent pas à la commune, un contrat global de fourniture de chaleur a été conclu avec une entreprise tierce. Pour les installations techniques et le bâtiment, environ 540'000 francs ont été investis à fin 2023.

L'étude d'extension s'est poursuivie avec pour objectif de raccorder plus de 20 bâtiments supplémentaires. La décision finale d'exécution sera prise au premier semestre 2024.

3.2.3 AUTRES PROJETS DE CHAUFFAGE A DISTANCE

L'étude de faisabilité d'un CAD à Môtiers est finalisée. Les tests de pompage au puits de Comblémine ont permis d'orienter le rapport du bureau d'ingénieur sur une solution mixte. 60% de l'énergie produite devrait être réalisée avec une PAC sur eau de nappe et 40% proviendrait du bois-énergie. Une demande de crédit au Conseil général pour la réalisation de ce projet devrait être présentée au second semestre 2024.

A Fleurier, la commune accompagne l'étude d'un projet global de CAD par des entreprises tierces.

3.2.4 SOCIETE ELECTRIQUE DU VAL-DE-TRAVERS (SEVT)

La commune est actionnaire à 87% de la SEVT (Société électrique du Val-de-Travers, société anonyme) ; Groupe E en est actionnaire à 10% depuis 2020 et la commune de Rochefort pour 3%. Le chef de dicastère préside le conseil d'administration. La SEVT a quatre pôles d'activités : les infrastructures de réseau

électrique (en partenariat avec Groupe E), les installations électriques dans les bâtiments, le magasin de détail et l'exploitation des usines électriques du Plan de l'eau et du Furcil en aval de Noiraigue, à l'arrêt depuis quelques années après respectivement 60 et 90 ans de service.

Le projet de rénovation des usines a convergé vers un projet qui optimise les enjeux énergétiques, économiques, géologiques et environnementaux. Des consultations sont prévues avec toutes les parties prenantes (services cantonaux, ONG) y compris avec la ville de la Chaux-de-Fonds qui pompe une partie de son eau potable dans le secteur. Le but est de minimiser le risque d'opposition au dépôt du permis de construire en 2024.

3.2.5 PROJETS EOLIENS

La commune accompagne le **projet éolien de la montagne de Buttes** piloté par la société Verrivent SA. Les chefs de dicastère du DI et du DTSC participent au conseil d'administration de Verrivent SA en tant qu'invités (sans droit de vote).

Le tribunal fédéral a approuvé le plan d'affectation cantonal (PAC) en novembre 2023 et le tribunal cantonal va maintenant reprendre l'examen des recours liés à la procédure de permis de construire.

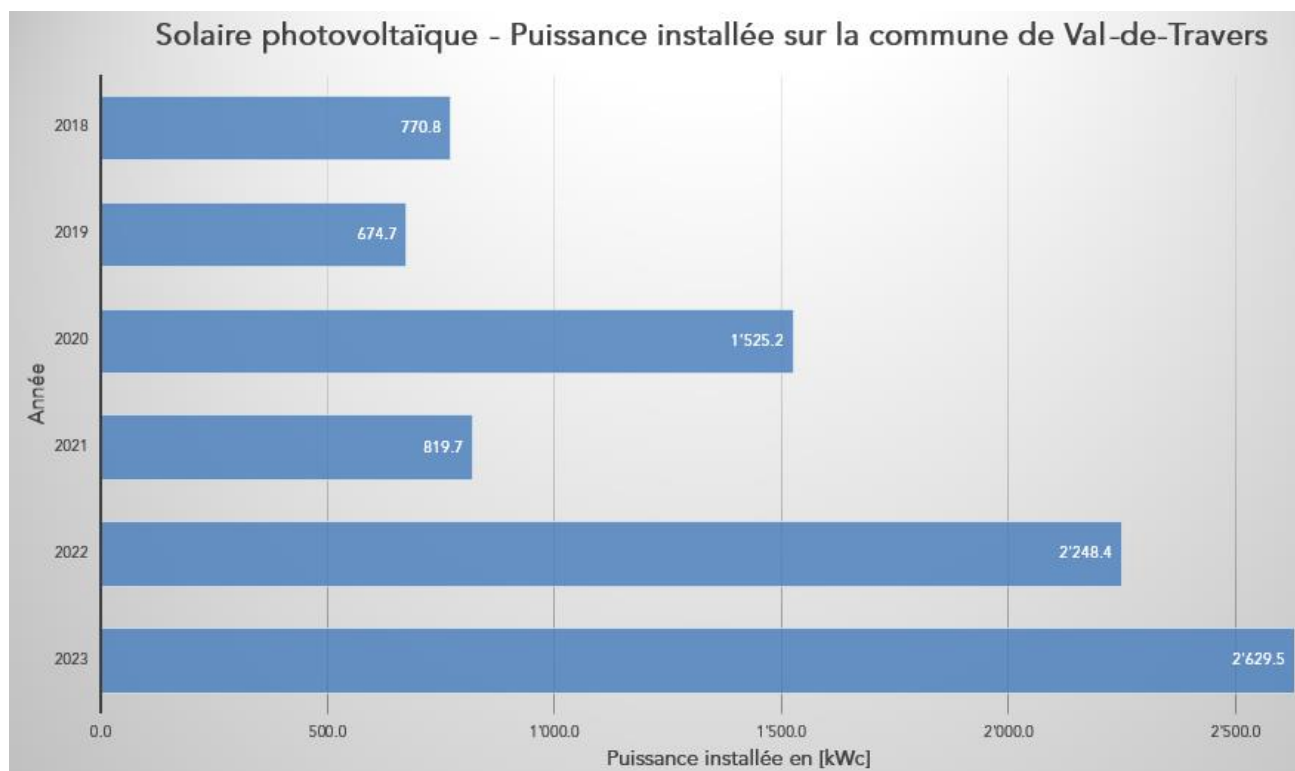
La commune suit aussi les activités liées au **projet éolien du Mont-de-Boveresse**. Les porteurs du projet ont réalisé des mesures pour mettre à jour les données concernant le vent et l'avifaune. Ils poursuivent l'élaboration de leur dossier avant de le soumettre formellement au canton et à la commune.

3.2.6 AUTORISATIONS DE POSE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Le développement de la production photovoltaïque se poursuit. Trois installations ont été éligibles à une subvention suite à des demandes d'intégration architecturale en lien avec le contexte architectural, pour un montant total de 11'135 francs.

Le potentiel de production installé par année est à nouveau légèrement en dessous de 2% du potentiel total des toits du territoire. A noter que dans certains cas, c'est le dimensionnement du réseau électrique qui limite les dimensions des installations. Le réseau n'a pas été conçu à l'origine pour faire transiter des puissances importantes à proximité de tous les bâtiments pouvant accueillir des installations de grande taille.

Totaux		TOTAL 2018 - ajd	2023	2022	2021	2020	2019	2018
Nombre de demandes		452.0	106	128	65	56	47	50
Puissance installée	kWc	8'668.4	2'629.5	2'248.4	819.7	1'525.2	674.7	770.8
Surface installée	m2	43'050.3	12'257	10'789	4'091	7'901	3'618	4395
Production annuelle théorique à ce jour	kWh / an	7'564'204.2	2'267'493	1'995'950	674'964	1'303'652	597'020	725'126
Potentiel solaire sur les toits dans la Commune (janvier 2023)	kWh / an		127'760'000	selon https://www.uvek-gis.admin.ch/				



3.2.7 PLAN COMMUNAL DES ENERGIES

Suite aux révisions de la loi cantonale sur l'énergie (LCEn) du 1^{er} septembre 2020 et de son règlement d'exécution (RELCEn) du 17 mars 2021, les communes doivent établir un plan communal des énergies qui doit présenter le bilan des consommations et productions énergétiques, un bilan des émissions de CO₂ et les objectifs de réduction de consommation énergétique et d'émissions de CO₂. Ces objectifs doivent être conformes avec les ambitions fédérales et cantonales. La commune a donc travaillé à la réalisation de ce plan en collaboration avec un bureau spécialisé et les objectifs de réduction à l'échelle de la commune ont été identifiés. Ceux-ci ont mis en évidence qu'il était nécessaire d'avoir une personne référente dans la commune pour garantir leur mise en œuvre avec efficacité. Dans ce sens, un poste de délégué communal à l'énergie (à 70%) a été pourvu en août 2023.

A noter que suite à l'adoption par le Grand conseil du plan climat cantonal qui vise un objectif de neutralité carbone à horizon 2040 au lieu de 2050 initialement, les services cantonaux ont demandé une mise à jour des données communales. Le plan sera donc finalisé en 2024.

Le Conseil communal a également décidé à l'automne 2023 d'ajouter un volet « Climat » au rapport du Plan communal des énergies. L'établissement de ce volet « Climat » permet de classer la motion interpartis visant à la création d'un plan climat pour la commune de Val-de-Travers du 21 mars 2022.

3.2.8 REDUCTION DE LA CONSOMMATION D'ELECTRICITE

Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi cantonale sur l'énergie (LCEn) du 1^{er} septembre 2020, les collectivités publiques sont soumises à de nouvelles exigences. En effet, l'article 5 alinéa 5 de la LCEn exige des communes neuchâteloises ainsi que de certaines entités parapubliques qu'elles réduisent d'au moins 20% la consommation d'électricité globale de leurs bâtiments non-affectés à l'habitation et de leurs installations ou qu'elles couvrent ces 20% par une production d'électricité d'origine renouvelable ; ceci dans les 10 ans à partir d'une année de référence déterminée entre 2015 et 2020.

La commune de Val-de-Travers a sélectionné comme année de référence « AR » 2019. Le décompte a été finalisé à l'automne 2023 et transmis au SENE. L'objectif sera de réduire la consommation d'environ 600'000 kWh ou de la couvrir par une production d'électricité renouvelable à fin 2029.

Objectifs de l'entité :

Énergie électrique consommée pour 2019	2'993'862	kWh/an
20% de l'énergie électrique consommée :	598'772	kWh/an
Soit une énergie électrique visée de:	2'395'090	kWh/an en 2029

Consommation électrique annuelle des bâtiments



Énergie électrique annuelle consommée

**3.3 COMMISSIONS**

Les sujets liés à l'énergie au niveau communal sont traités aussi par la CUEDD.

3.4 EFFECTIF DU PERSONNEL (ÉVOLUTIONS PRINCIPALES)

Secrétaire de direction	0.05	
Collaboratrice spécialisée	0.15	
Resp. installations technique CAD	0.30	
Technicien installations CAD	0.10	
Délégué à l'énergie (dès le 01.08.23)	0.70	
Total EPT	1.30	

3.5 ETAT DE LA SITUATION EN FIN D'ANNÉE ET ENJEUX PRINCIPAUX

L'entrée en fonction du délégué à l'énergie permet d'être plus dynamique dans le suivi de ces projets. De nombreuses séances d'information publique ont pu être organisées pour les CAD et une séance a aussi

été organisée à Saint-Sulpice pour expliquer les enjeux du renouvellement des systèmes de chauffage pour les bâtiments qui n'auront pas l'opportunité de se raccorder à un réseau CAD. Les objectifs énergétiques et climatiques restent déterminants pour les générations futures et les projets communaux devront accompagner au mieux les changements indispensables dans notre société.

4 MOBILITÉ

4.1 RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

Le service gère les activités en lien avec la mobilité. Le thème est principalement couvert par le chef de dicastère, au travers des différentes commissions qui traitent du sujet à l'échelle cantonale, notamment en lien avec les transports publics. La commune s'occupe des cartes journalières de transport public et de la voiture Mobility.

4.2 ACTIVITÉS 2023

4.2.1 CARTES JOURNALIERES DE TRANSPORT PUBLIC

Le système de cartes journalières communales mis en place par les CFF a été stoppé au cours de l'année 2023. L'alliance Swisspass l'a remplacé par un système de cartes à prix préférentiel en ligne que les communes peuvent vendre. Cette nouvelle offre est disponible depuis mi-décembre et les cartes peuvent être retirées aux guichets du contrôle des habitants à Fleurier, de la protection de la population à Couvet ainsi qu'à espaceVAL.

4.2.2 VOITURE PARTAGEE « MOBILITY »

La commune propose un véhicule partagé de la coopérative « Mobility », à disposition dans le village de Couvet depuis 2023. Le chiffre d'affaires s'est globalement maintenu cette année-là

4.2.3 PROJETS EN LIEN AVEC L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Dans le cadre de la révision du PAL, la commune doit réaliser des **plans de mobilités pédestre et cyclable** qui visent à identifier les parcours privilégiés et les infrastructures existantes, puis à définir les améliorations à apporter. Le but est d'améliorer à terme ces parcours et infrastructures pour les rendre plus conviviaux et favoriser ainsi ces moyens de déplacement qui ne consomment pas (ou très peu) d'énergie et qui n'émettent pas (ou très peu) de CO₂. Le travail sera présenté dans le cadre du dossier du PAL.

Le service doit aussi s'assurer que les **projets de rénovation de gare à Couvet et Môtiers** seront optimisés en terme de mobilités. De nombreuses séances de travail ont eu lieu avec TransN dans ce but.

4.2.4 TRANSPORTS PUBLICS

Les moyens de transport public présents sur la commune sont organisés à l'échelle du canton (trains et bus TransN, car postaux).

Ligne 221 – Train entre Buttes et Neuchatel

Ligne 590 – Bus entre Couvet, Fleurier et Pontarlier

Ligne 591 – Bus entre Fleurier et les Ponts-de-Martel (correspondance pour la Chaux-de-Fonds)

Ligne 382 – Car postal entre Les Bayards et la Brévine (correspondance pour Le Locle)

Ligne 383 – Car postal entre Fleurier, Couvet et la Brévine (correspondance pour Le Locle)

Ligne 392 – Car postal entre Buttes et Ste-Croix

Chaque commune participe au financement de ces prestations selon une clé de répartition cantonale. La confédération participe aussi à une part importante du financement à la condition qu'une part minimale des coûts de chaque ligne soit assuré par les contributions des usagers (billets, abonnements). A ce titre, la fréquentation de chaque ligne est déterminante pour sa pérennité et il faut donc s'assurer que les parcours et les horaires satisfont les besoins d'un maximum de personnes.

Les fréquentations des lignes avaient largement diminuées pendant la pandémie et certaines lignes sont revenues à leur fréquentation normales. Certaines lignes par contre restent très proches des seuils de subventionnement fédéral et le canton a initié une réflexion sur les trajets et les horaires de la ligne 590 notamment.

4.3 COMMISSIONS

Le chef de dicastère est le représentant communal auprès de l'Association des communes neuchâtelaises (ACN) dans le cadre de la Conférence des Directeurs Communaux (CDC) pour les transports et la mobilité (CDC – TM).

Le chef de dicastère préside la commission régionale des transports pour la région de Val-de-Travers (CRT4, pour les communes de Val-de-Travers, des Verrières et de La Côte-aux-Fées) qui réunit les représentants communaux (exécutif et législatif), des représentants cantonaux (service des transports) et des représentants des entreprises de transport (TransN, Car postal).

En tant que président de la CRT, le chef de dicastère est aussi le représentant régional au **Conseil des transports**, qui traite les problématiques inter-régionales liées aux transports.

Le chef de dicastère est membre du comité de l'**association Noctambus**, qui supervise l'offre de transport nocturne à l'échelle du canton. L'association évalue notamment la possibilité que ces transports nocturnes puissent rejoindre la communauté tarifaire standard des transports publics cantonaux (Onde verte).

Le chef de dicastère et l'urbaniste-aménagiste du service participent aux séances du **groupe circulation** (voir à ce sujet le rapport de gestion du DAPP).

4.4 EFFECTIF DU PERSONNEL

Le personnel du dicastère, partage son temps entre les différents services. Au final le personnel dédié à la mobilité au 31 décembre 2023 est le suivant :

Urbaniste – aménagiste	0.20
Total EPT	0.20

4.5 ETAT DE LA SITUATION EN FIN D'ANNÉE ET ENJEUX PRINCIPAUX

La mise en œuvre du plan communal des énergies constituera la part prépondérante des activités du service. Les CAD de Couvet et des Bayards vont s'étendre et le projet de Môtiers devra faire l'objet d'une décision quant à sa mise en œuvre. Les plans de mobilité pédestre et cyclable serviront aussi de guide pour la mise en œuvre de mesures en vue d'améliorer le bilan communal des émissions de CO2 en lien avec la mobilité.

5 CULTURE, LOISIRS, SPORTS

5.1 RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

Le service des sports et de la culture est en charge des relations avec les associations locales qui ont des activités en lien avec la culture, les loisirs ou le sport (CLS). Ce rôle comprend la gestion du budget de subventionnement et la coordination avec les manifestations ou projets importants.

5.2 ACTIVITÉS 2023

5.2.1 MANIFESTATIONS, EVENEMENTS

Le service organise la production de la **cuvée d'absinthe communale**. Cette année, c'est Martial Leiter qui a créé l'étiquette 2023. Après l'habituel choix « à l'aveugle » de la cuvée par le Conseil communal, les bouteilles ont été produites et sont en vente à espaceVAL notamment. Des sérigraphies de l'étiquette sont aussi disponibles à la vente.

Le service coordonne aussi l'organisation de la **Marche du 1^{er} mars** pour le départ communal depuis la Maison de l'Absinthe à Môtiers, en collaboration avec des associations de la commune.

5.2.2 CENTRALE DE RESERVATION

La centrale de réservation pour toutes les salles communales est située dans les locaux d'espaceVAL. La centrale pilote aussi les processus manifestations pour assurer la coordination des services communaux dans le cadre de l'organisation d'événements.

La centrale de réservations a géré 14'064 réservations et 152 processus de manifestations qui impliquent d'autres services communaux.

En 2023, le service a finalisé la migration vers la **nouvelle version de l'interface publique de réservation**, qui est maintenant disponible sur smartphone et améliore nettement l'ergonomie de réservation.

Suite aux demandes d'autres services communaux, une nouvelle version de **l'interface de gestion des manifestations** a été commandée, dans le but de réduire la charge administrative pour les organisateurs et pour les services. La commune de Milvignes participe aussi à ce développement.

Des frais de réservations de cinq francs par bloc de réservation pour les salles et terrains communaux avaient été adoptés par le Conseil général pour l'année 2023, si ces réservations étaient subventionnées. Ce système avait notamment été retenu pour sensibiliser les bénéficiaires au fait que les réservations génèrent des frais d'exploitation (chauffage, conciergerie) qu'il faut essayer de réduire en évitant de réserver des salles qui ne seraient pas réellement utilisées. En 2023, 20'305 franc ont été perçus à ce titre.

Dans son budget pour 2024, le Conseil général a adopté une réduction de ces frais à 2.50 francs.

5.2.3 SOUTIEN A LA VIE ASSOCIATIVE LOCALE

La commune continue de soutenir activement la vie associative de Val-de-Travers, dans toute sa diversité. Dans l'analyse suivante, nous différencions deux types de subventionnement :

- Le subventionnement direct, qui correspond à un versement d'argent aux associations ;
- Le subventionnement indirect qui correspond à la mise à disposition gratuite de salles, de terrains ou de prestations communales (conciergerie, voirie, ...). Ces montants sont calculés sur la base des tarifs standards définis pour les différents objets ou prestations. Ces subventions indirectes n'ont pas d'effet direct sur les finances communales car ces montants sont versés depuis le service CLS vers le dicastère des infrastructures qui pilote les bâtiments. Ce budget permet de suivre le soutien apporté par la commune aux associations locales.

Le **comité de subventionnement** interne au service CLS analyse les demandes de subvention en regard des budgets validés par le Conseil général et fournit un préavis au Conseil communal en cas de demande spécifique.

En 2023, 204 associations sont répertoriées. Selon la comptabilité communale, le subventionnement est classé dans les comptes suivants :

- Le compte 3110 **Musées et arts plastiques** enregistre les subventions pour le Musée Régional de Val-de-Travers et le musée Rousseau notamment.
- Le compte 3220 **Concerts et théâtre** enregistre les subventions pour les troupes d'artistes, les chorales et les fanfares notamment.
- Le compte 3290 **Culture, Autres** enregistre les subventions pour le Centre culturel ainsi que le soutien aux auteurs culturels vallonniers et plus généralement aux livres traitant de sujets liés au Val-de-Travers, par l'achat d'ouvrages.
- Le compte 3411 **Sports** enregistre toutes les subventions versées aux associations sportives.
- Le compte 3420 **Loisirs** regroupe les subventions aux manifestations importantes (Abbaye, 1^{er} Mars) ainsi que diverses associations (Pro Senectute, Scrabble, ...).
- Le compte 3501 **Eglise catholique** enregistre la subvention annuelle à l'église catholique pour l'entretien de ses bâtiments.

5.2.4 PROJET DE RENOVATION DU TERRAIN DE FOOT DES SUGITS

La Commune de Val-de-Travers est propriétaire du terrain de football des Sugits, à Fleurier, ainsi que des infrastructures attenantes, qui sont principalement mises à disposition du FC Fleurier et du Groupement juniors de football du Val-de-Travers. Posé en 2009, le revêtement synthétique du terrain doit être changé, faute de quoi il ne sera plus possible d'y accueillir des matches de compétition. Le crédit final pour la rénovation de ce terrain sera soumis au Conseil général au premier trimestre 2024, en présentant la vision à moyen terme des investissements à prévoir pour garantir la disponibilité des terrains de football communaux. Les travaux pour le terrain des Sugits devraient se dérouler pendant l'été 2024, afin de ne pas perturber le calendrier des clubs concernés.

5.3 COMMISSIONS

5.3.1 COMMISSION CULTURELLE

Succédant à la Commission du Patrimoine et des Arts, la Commission culturelle a été constituée pour poursuivre les objectifs suivants :

- Favoriser les artistes régionaux par des acquisitions d'œuvres – Cellule acquisition
- Valoriser les acquis d'une législature et présenter le patrimoine communal par le biais d'une à deux expositions par périodes de 4 ans – Cellule valorisation
- Orienter la politique culturelle communale – Cellule politique

Tous les groupes politiques ont été invités à faire part de cette commission et de nombreux acteurs culturels locaux ont aussi accepté de participer à cette initiative. Elle est actuellement constituée de 27 membres et s'est réunie à 2 reprises. Elle a préavisé l'achat de 2 œuvres d'art d'artistes ayant un lien fort avec la commune et a préparé une exposition visant à mettre en valeur le patrimoine culturel et historique de la commune, qui se déroulera en 2024 à espaceVAL.

5.4 EFFECTIF DU PERSONNEL

Avec le départ du directeur d'espaceVAL fin 2023, le Conseil communal a souhaité élargir le cahier des charges de son remplaçant pour créer un poste de chef de service culture, loisirs et sports pour assurer la pérennité et une cohérence optimale de toutes les activités du service. Jusqu'alors, de nombreuses

thématiques incombait directement au chef de dicastère. Avec la nouvelle organisation, le fonctionnement sera amélioré par une meilleure réactivité au quotidien et par une meilleure continuité entre les législatures.

Chef de service (depuis le 01.12.23)	0.20
Secrétaire de direction	0.15
Collaborateur/trices administratifs/ves	0.35
Collaboratrices centrale de réservation	0.60
Responsable technique	0.05
Total EPT	1.35

5.5 ETAT DE LA SITUATION EN FIN D'ANNÉE ET ENJEUX PRINCIPAUX

La réorganisation avec un chef de service unique pour toutes les activités CLS et espaceVAL est une opportunité de maintenir une dynamique positive sur des projets importants pour la commune. Il s'agira dans les prochaines années de suivre l'entretien et la rénovation de nombreuses infrastructures communales, comme les terrains de football, la piscine des Combes et aussi espaceVAL, qui a maintenant passé le cap des 20 ans et dans lequel certains équipements doivent être mis à jour. Il s'agira aussi de maintenir le meilleur soutien possible aux associations qui proposent des activités ouvertes au plus grand nombre.

6 ESPACEVAL

6.1 RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

Les équipes d'espaceVAL assurent le bon fonctionnement des infrastructures mises à disposition du public sur le site de Couvet et de la piscine des Combes. L'organisation est constituée de quatre secteurs : administration, accueil (vente et service), gardes-bain et entretien-conciergerie. Ces équipes assurent le bon fonctionnement du complexe (piscine, wellness, salles omnisports, terrains de football et d'athlétisme, espace camping-car, bureaux et autres locaux et commodités).

6.2 ACTIVITÉS 2023

6.2.1 ACCUEIL DU PUBLIC, DES ASSOCIATIONS ET DE L'ECOLE (PISCINE, WELLNESS, ESCALADE)

Pour les écoles, le site est ouvert dès 7h30 le matin.

Les activités scolaires ont cumulé 2'945 heures de présence, soit 11% d'augmentation par rapport à 2022, réparties comme suit :

- Salles de sport : 1'070.35 h
- Piscine : 1'716.55 h
- Stade-Extérieurs : 159.15 h.

Pour les activités de clubs et d'associations, le site est ouvert de 8h à 22h. Ces activités ont cumulé 2'878.15 heures de présence sur l'année, soit plus de 55h par semaine.

Pour le public, espaceVAL a ouvert ses portes pendant 343 jours pour une durée d'ouverture hebdomadaire normale de 78 heures (entre 8h00 à 20h00).

Au total, 40'521 entrées ont été comptabilisées.

La cafétéria a généré un chiffre d'affaire de 86'160.70 francs.

Les ventes boutique ont généré un chiffre d'affaire de 7'969.40 francs.

6.2.2 COLLABORATION AVEC LE LODGE ESPACEVAL

Les travaux de rénovation des chambres par l'ECAP ont été finalisés en 2023 et le nouvel hébergement a ouvert ses portes le 1^{er} avril 2023. L'ECAP a mis en exploitation ces chambres par un tiers et une collaboration a été mise en place avec espaceVAL pour les prestations de petits déjeuners. Au total, espaceVAL a organisé et servi 2'120 petits déjeuners pour un chiffre d'affaires de 19'000 francs.

6.2.3 COLLABORATION CENTRE SAS

La bonne collaboration se poursuit avec le Centre SAS, gérant du fitness d'espaceVAL, qui propose des nouveautés chaque année en terme d'offres sportives et de loisirs.

29 abonnements combinés entre les prestations du Centre SAS et d'espaceVAL ont été vendus en 2023.

6.2.4 PISCINE DES COMBES

La fréquentation s'élève à 25'356 entrées.

Chiffre d'affaire	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016
Piscine des Combes	115'927	129'005	79'953	89'748	110'759	114'704	105'579	102'395

La Fête des Combes a été organisée avec succès le 1^{er} juillet, avec l'appui de 8 partenaires et 11 activités différentes réparties dans la journée.

Des activités hors piscine ont aussi été organisées durant d'autres week-ends (Tir au but, Cible foot fléchettes, espace Ludik (jeux géants en bois), Billard foot, Cage de dodgeball). Ces activités ont rencontré un franc succès auprès du public et ont contribué à créer une atmosphère conviviale.

6.2.5 MANIFESTATIONS

Janvier : ● Tournoi de futsal ANF

Février : ● Tournoi FC St-Sulpice
● Tournoi Uni hockey

Mars : ● Salon des Fées

Avril : ● 24 heures de trail (C. Fatton)
● Portes ouvertes centre SAS
● Coupe des 3 stades (athlétisme)---

Mai : ● Cocktail des entreprises
● Coupe des 3 stades
● Fête de l'UGVT
● MTB Course Cyclophile

Juillet : ● Fête de la piscine des Combes

Août : ● Match de coupe Uni hockey
● La cyclo sportive J-Marie Grezet
● Tournoi volley David Favre

Septembre : ● Swiss pass smille challenge
● La Wysam Cyclo sportive
● Union Philanthropique

Octobre : ● Exposition de peinture (Sandoz)
● Exposition Barrelet
● Soirée d'halloween

● Stage d'art martiaux
Novembre : ● Accueil du SIEN
● Souper d'entreprise (ECAP)
● Tournoi de karaté

- Juin :
- Swiss Canyon Trail
 - Fête de fin de scolarité
 - Exposition de peinture

- Décembre :
- 30ème de la Boxe
 - Noël d'entreprise (TAKEDA)
 - Noël d'entreprise (le Temps)
 - Noël d'entreprise (ETEL)
 - Journée Sintetica
 - Noël entreprise (Cartier)

6.2.6 ESPACE CAMPING-CAR

Dix places sont aménagées pour l'accueil de camping-cars à l'extrémité est du stade. Le site est en libre accès et les hôtes sont invités à contribuer au bon fonctionnement de l'endroit par une participation payable soit à l'accueil durant les horaires d'ouverture, soit par l'intermédiaire d'une application de paiement par téléphone.

Le site a comptabilisé 267 nuitées en 2023 pour un chiffre d'affaire de 3'255 francs.

Suite à l'installation d'un bloc sanitaire, aucun problème d'hygiène n'est à relever.

6.2.7 COLLABORATIONS

Deux expositions artistiques ont pris place dans le hall d'entrée, à savoir :

- Exposition peintures Sandoz, du 6 septembre au 4 octobre.
- Exposition Barrelet, du 11 octobre au 8 novembre.

Le 25 février, une conférence tenue par l'entité « Barrelet » a occupé l'auditorium.

Les réservations effectuées en 2023 pour 2024 annoncent un taux de réservation du hall eVAL en forte hausse. Ceci confirme les retours positifs de la clientèle respectivement à la stratégie de mise en valeur du hall.

Le partenariat « MagicPass » a généré 605 entrées.

espaceVAL collabore avec l'association Via Ferrata du Tichodrome, en proposant en location des kits de via ferrata.

Le cadre de copropriété avec l'ECAP a évolué courant 2023, selon différentes réaffectations de locaux, dont l'impact principal est la clé de répartition des charges et des responsabilités.

6.2.8 SOUTIEN À LA VIE LOCALE

2'900 bons ont été offerts à 50 entités/manifestations, soit une valeur totale de 12'900 francs et 763 de ces bons ont été consommés.

Les offres « 1 bon acheté = 1 bon offert » ont généré des recettes à hauteur de 5'000 francs d'entrées piscine et 600 francs d'entrées piscine-wellness.

6.2.9 COMMUNICATION

Actuellement, bien que nous constatons une croissance des followers sur les réseaux sociaux, celle-ci montre des signes de ralentissement. Les interactions avec nos followers sont également en déclin, attribuables en partie à une fréquence moindre de nos publications mais surtout à un référencement défavorable pour les contenus informatifs au détriment des contenus générant du « buzz ».

Concernant notre site internet, des améliorations notables ont été apportées. Une mise à jour régulière du contenu (informations / événements / cours) et l'application de bonnes pratiques de référencement ont contribué à renforcer sa visibilité et sa pertinence sur les moteurs de recherche.

6.3 COMMISSIONS

La commission consultative est composée de douze membres :

- Ahmetaj Burim, PS
- Bortolini Malo, PLR
- Della Pietra Katia, PS
- Eidam Vautherot Johana
- Franel Jean-Philippe, PLR
- Humbert Naomi, Les Verts
- Messerli Jean-Michel, Directeur d'espaceVAL
- Page Thierry, Chargé de missions à espaceVAL
- Schülé Jean-Claude, UDC
- Seydoux Régina
- Sivignon Eric, Conseiller communal
- Stirnemann Florian, Agora

Elle a participé à deux visites de chantier aux piscines de Payerne et de la Motta à Fribourg les 25 et 28 avril 2023.

6.4 EFFECTIF DU PERSONNEL (ÉVOLUTIONS PRINCIPALES)

Le nombre d'EPT est le suivant :

• Direction :	0.80 EPT	1 personne
• Administration et réservation :	0.85 EPT	2 personnes
• Maintenance :	1.10 EPT	2 personnes
• Gardiennage des piscines :	3.00 EPT	5 personnes
• Conciergerie	3.00 EPT	3 personnes
• Réception – cafétéria – service de repas :	2.60 EPT	5 personnes

6.5 ETAT DE LA SITUATION EN FIN D'ANNEE ET ENJEUX PRINCIPAUX

Suite à la démission d'un garde-bain en 2022, compte tenu des enjeux financiers et considérant les discussions au sein de la commission de gestion et des finances et de la commission budgétaire, le remplacement partiel de ce poste a impliqué la réduction des horaires d'ouverture de la piscine couverte à partir du 1^{er} janvier 2023. A savoir, une fermeture de 13h15 à 16h15 les lundis, mardis, jeudis et vendredis (hors vacances et fériés). Fin 2023, le Conseil communal a décidé de rouvrir le créneau des vendredis à partir du 19 janvier 2024.

Comme évoqué précédemment, le poste de chef de service culture, loisirs et sports a été créé pour assurer une cohérence et une continuité des actions en lien avec ces thématiques. espaceVAL intègre pleinement ce service et continuera à mettre sa polyvalence au service du plus grand nombre.

En sus des offres sportives et ludiques, espaceVAL renforce son fonctionnement dans le domaine culturel par le biais de locations d'espace et de matériel d'exposition dans le hall central, à des tiers externes et également en collaboration avec la commission culturelle communale.

Enfin, après plus de 20 ans d'exploitation, plusieurs installations font l'objet d'analyses en vue de leur rénovation (systèmes de ventilation, étanchéité façade est, vitrages façade est, ...). Des premiers travaux devraient être organisés en 2024.

Le chef de dicastère



Eric Sivignon

RAPPORT DE GESTION DI

Val-de-Travers, le 8 mai 2024

Rapport de gestion du dicastère des infrastructures pour l'exercice 2023



1 GÉNÉRALITÉS

1.1 INTRODUCTION

Ce rapport de gestion retrace les nombreuses et riches activités du dicastère pour l'année 2023 et marque aussi la fin de la période législative 2020 - 2024.

Je tiens tout d'abord à remercier l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs qui ont à nouveau œuvré avec un engagement sans faille et de façon très professionnelle afin de mener à bien l'ensemble des missions inhérentes au dicastère des infrastructures.

Pour rappel, le dicastère des infrastructures regroupe, le service des bâtiments, le service des travaux publics et le service des eaux.

Le service des bâtiments a travaillé durant cette année à la concrétisation des projets de construction en relation avec l'accueil du pré et para scolaire sur notre commune, notamment sur les sites de Fleurier et de Couvet où les chantiers sont en cours de réalisation. Pour ce qui est de la structure para scolaire de Môtiers le permis de construire a enfin pu être délivré, ce qui va permettre d'entrevoir le début des travaux.

Le dicastère a aussi travaillé sur la rénovation des combles du collège B8 où un permis de construire va être déposé, ainsi qu'à la rénovation énergétique du bâtiment scolaire à la rue des collèges 8 de Couvet. Ces deux bâtiments seront aussi équipés d'ascenseurs.

Pour le reste, le travail du service a consisté à l'analyse des bâtiments communaux de Fleurier en vue du développement d'un chauffage à distance privé et des conséquences financières dans ce cadre-là pour notre commune. La fin des travaux de remises en état des bâtiments touchés par les orages de grêle de juin 2021 a aussi été réalisée.

L'étude en vue de la pose d'une installation photovoltaïque sur la toiture du bâtiment des travaux publics de Fleurier a aussi été finalisée et avalisée.

Une grande partie des missions restantes a consisté à l'entretien courant de nos biens et de l'amélioration de ceux-ci.

Le service des travaux publics a œuvré afin de maintenir à flot notre important réseau routier tout en déployant de nouvelles mesures PGEE, avec un effort particulier sur le village de Travers où les inondations



sont récurrentes. En collaboration avec les services de l'Etat, les travaux de rénovation des traversées routières des villages de Couvet et de Môtiers ont été analysés et chiffrés pour les parties communales.

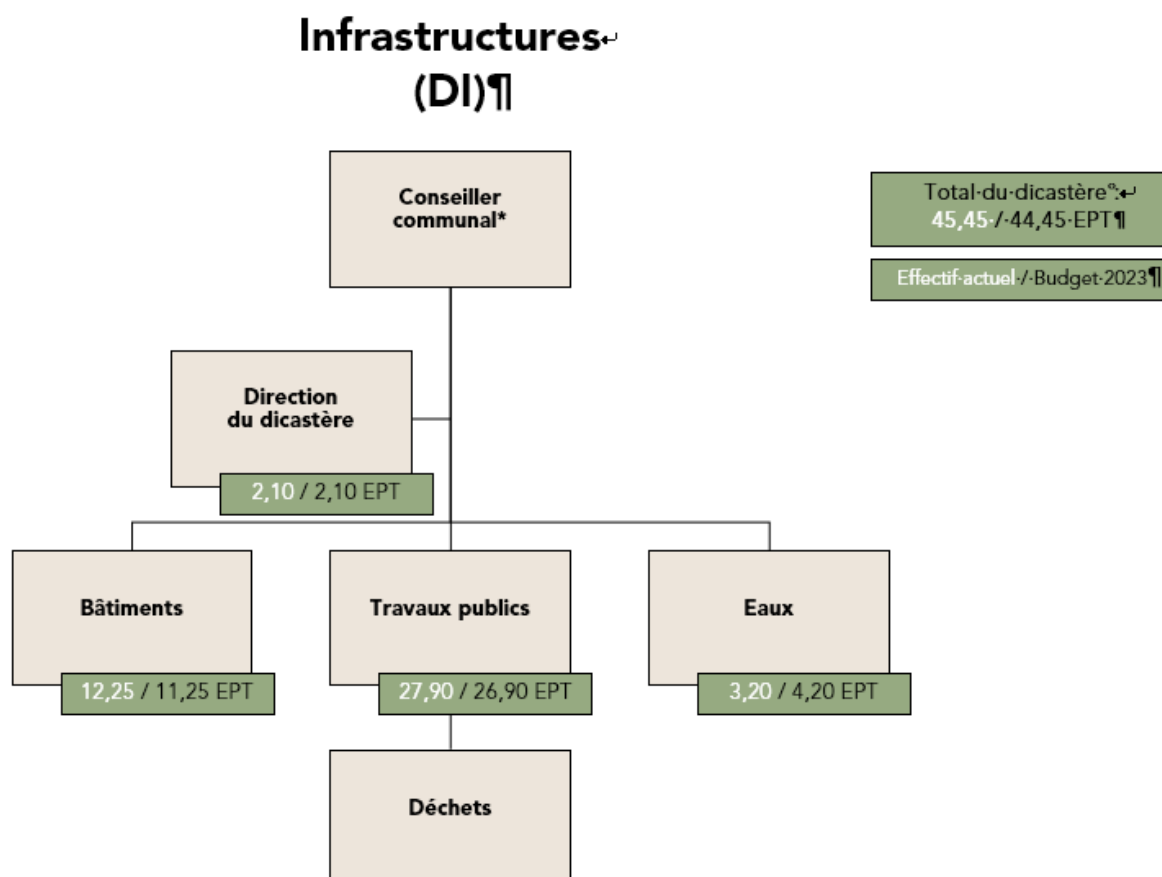
La suite de la création des arrêts de bus permettant de répondre aux obligations de la loi sur l'égalité pour les personnes handicapées a continué à se développer avec les arrêts de priorité 2.

Dans le domaine environnemental, certains terrains communaux ont été remis en prairie le parc véhicules rajeunis et doté de deux véhicules entièrement électriques, ceux-ci seront prochainement alimentés par notre propre installation photovoltaïque.

Dans le domaine de l'eau, l'important dossier du plan général d'alimentation en eaux a été finalisé et approuvé par les services de l'Etat. Les premières mesures dites à court terme sont déjà en cours de réalisation. Le dicastère a aussi inauguré la nouvelle station d'épuration de Noiraigue après plus de trois années de travaux. Une nouvelle campagne de remplacement des anciens compteurs mécaniques par des compteurs relevables à distance a aussi été effectuée et de façon générale, le service s'est acquitté des travaux d'entretien courant de notre important réseau d'eau potable.

Sans aller plus loin dans le détail, vous retrouvez ci-dessous l'ensemble des projets importants réalisés ou initiés en 2023 pour chaque service du dicastère des infrastructures.

1.2 ORGANIGRAMME



2 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

2.1 RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

L'administration du service des travaux publics est située à Fleurier, rue des Moulins 28. Le service technique est quant à lui situé à Fleurier (rue des Moulins 18) pour une partie et à Couvet (Clos-Pury 9) pour la deuxième partie.

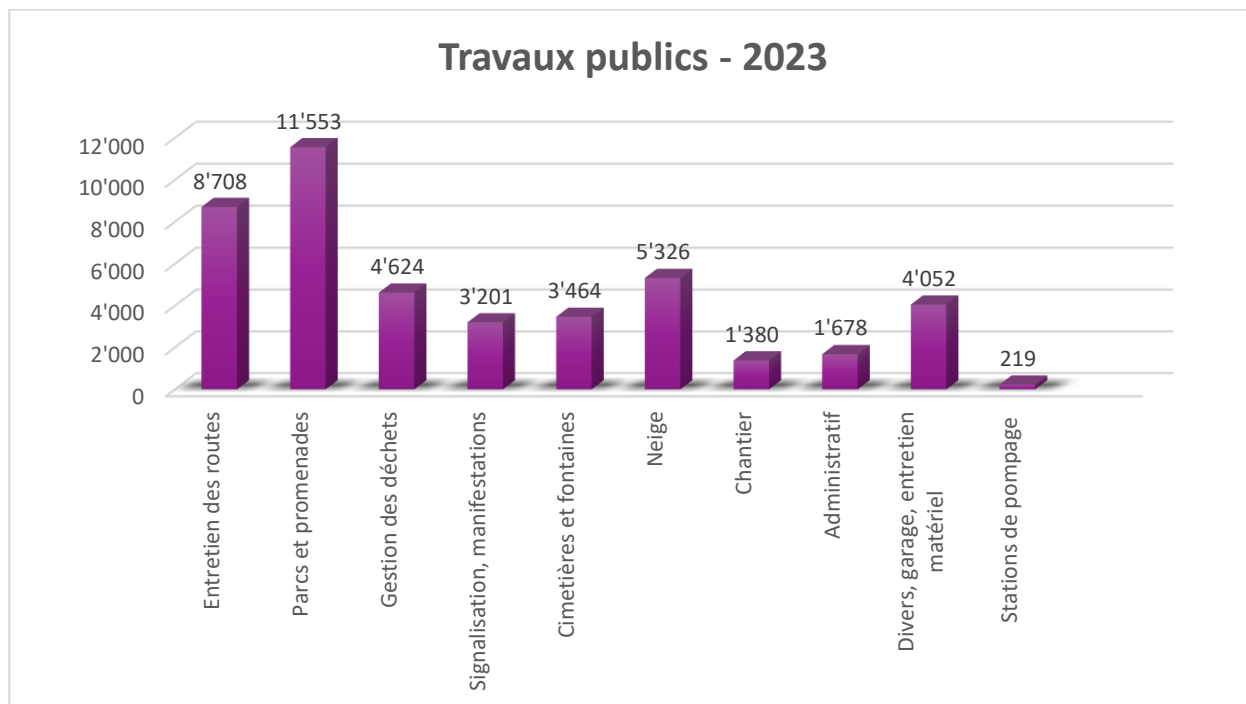
Le service des travaux publics est actif dans les domaines suivants :

- Entretien et gestion générale de l'ensemble du réseau routier communal, soit 300 km
- Entretien du réseau des pistes cyclables
- Entretien des égouts (eaux claires et eaux usées)
- Entretien des stations de relevage des eaux usées
- Entretien des jardins publics, pose de jeux et bancs publics
- Entretien des parcs et promenades, taille des haies et des arbres
- Plantation des massifs et bacs
- Entretien des berges, ruisseaux et canaux de drainage
- Entretien des terrains de sport et de football
- Entretien des cimetières, Colombarium, fosses du Souvenir
- Creusage des tombes (inhumations, incinérations)
- Nettoyage des fontaines
- Ramassage des déchets des corbeilles urbaines
- Entretien des Moloks et nettoyage des Ecopoints
- Mise à disposition du personnel pour le ramassage des déchets des entreprises
- Ramassage des déchets et ordures abandonnés sur la voie publique et enquêtes
- Gestion des caninettes et WC publics
- Entretien et gestion de la signalisation verticale et horizontale
- Marquage des routes communales, ainsi que quelques marquages privés
- Gestion des manifestations (signalisation mobile, nettoyages, déchets et emplacements)
- Pose et dépose des bancs publics
- Gestion de l'éclairage public
- Gestion des sinistres
- Entretien des buttes des stands de tir
- Arrachage et fauchage des plantes invasives
- Pose et dépose des jalons
- Service de piquet hivernal et estival
- Dénéigement, salage et évacuation de la neige
- Montage et démontage des sapins et illuminations de Noël
- Travaux de génie civil et maçonnerie (regards d'eaux usée et eaux claires).
- Entretien de l'ensemble des bancs publics
- Gestion des demandes de permis de fouille et des autorisations de pose de benne et échafaudage

2.2 ACTIVITÉS 2023

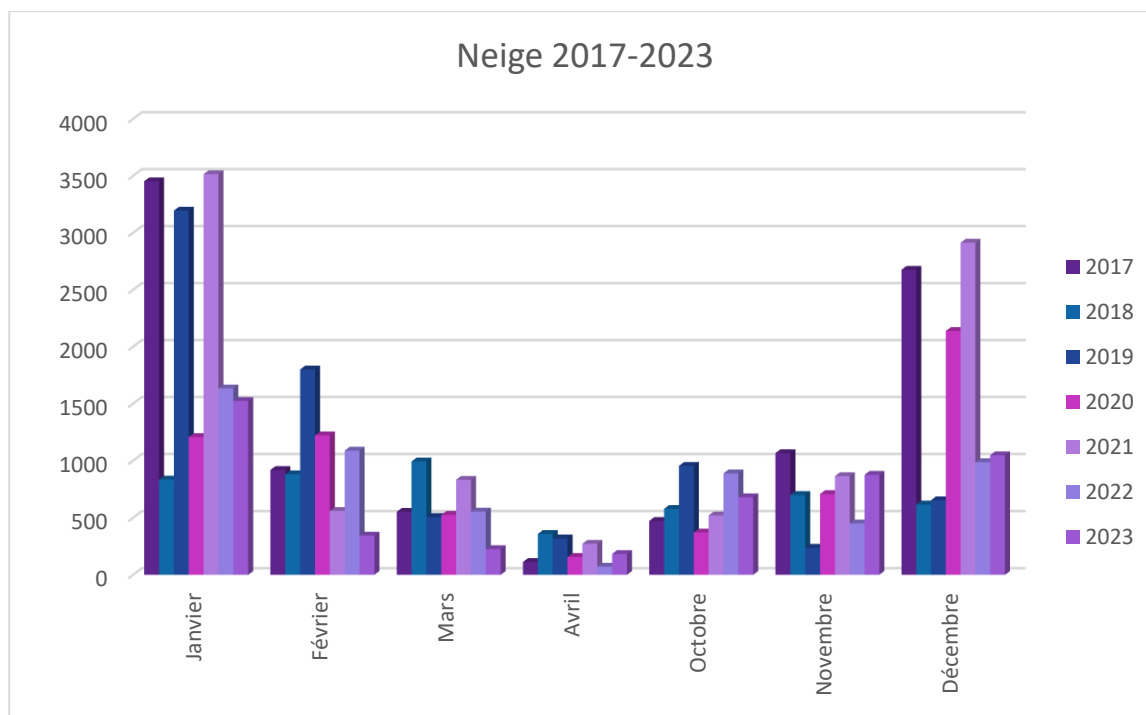
2.2.1 ACTIVITÉ GÉNÉRALES

La répartition des heures effectuées en 2023 est la suivante :



Sur ces 44'205 heures, 2'135 heures ont été effectuées par les apprentis, ce qui représente 1.2 EPT. Le service n'a pas bénéficié de soutien par le biais de contrat ISP, TUP ou ORP durant l'année 2023.

A noter encore que la direction du DI se réunit à raison d'une fois par semaine afin d'aborder les problèmes courants du dicastère et préparer les dossiers inhérents au bon fonctionnement du service.



Le service hivernal a été considérablement réduit suite à une nouvelle année clémente. Les sorties essentielles de la saison ont été effectuées durant les mois de janvier et décembre.

Soutien à la vie locale

Le service des travaux publics intervient régulièrement pour l'organisation de manifestations ou de fêtes ayant lieu sur le territoire communal. Aussi, pour 2023, les principaux engagements de la voirie pour les manifestations ont été les suivants :

• Abbaye de Fleurier	235 heures
• Carnavallon	159 heures
• Foire de printemps à Couvet	37 heures
• Foire d'automne à Couvet	68 heures
• Fête Nationale	31 heures
• Fête de la jeunesse à Couvet	29 heures
• Swiss Canyon Trail	36 heures

Prestations fournies par le service en plus de ses attributions usuelles

En raison de l'augmentation de la fréquentation des sites touristiques, le service a maintenu ses missions supplémentaires de nettoyage et d'entretien des lieux visités, mises en place il y a quatre ans, suite à la pandémie. Lors de la tempête qui s'est abattue le 24 juillet dernier sur les montagnes neuchâteloises, notre service a apporté durant plusieurs jours son soutien à la ville de la Chaux-de-Fonds pour le nettoyage des rues et l'évacuation des branches d'arbres.

2.2.2 PROJETS IMPORTANTS REALISES OU INITIES EN 2023

- Suivi des travaux en garantie du chantier H10 à Travers
- Suivi des travaux du chantier de réaménagement de la place de la gare à Fleurier
- Réfection complète d'une plate-bande au Temple de Môtiers et création d'une place de parc en pavés par les apprentis agents d'exploitation
- Rénovation du jardin public des Sugits à Fleurier avec la participation des apprentis agents d'exploitation
- Organisation de différents cours de formation du personnel (cours ARCV, OACP, plantes invasives sur le terrain, élévateur, gestion différenciée des talus)
- Etablissement de l'inventaire de l'état du réseau routier sur tablettes
- Réfection des passerelles, nettoyage des sentiers et du chemin des Gorges de la Poëta-Raisse
- Réfection de la place du Bas-de-la-Route à Buttes
- Nettoyage et entretien du biotope au Champ-du-Tronc à Couvet
- Nettoyage et réfection de la route d'accès au Chapeau de Napoléon à Saint-Sulpice
- Réfection de la route au Mont-de-Travers
- Réfection de la route de la Montagne-de-Buttes
- Réfection de la rue du Stand à Boveresse
- Réfection d'un tronçon de la route de Riau à Môtiers
- Réfection de la route du chemin des Grands-Clos et du chemin de la Gravette à Buttes
- Réfection de la piste cyclable à Noiraigue
- Réfection de la place de parc du Château de Môtiers
- Nettoyage et entretien du canal des Raies à Buttes
- Nettoyage du canal Le Bied à Boveresse
- Nettoyage et fauchages des ruisseaux à St-Sulpice et Travers

- Nettoyage et curage du canal de drainage entre Môtiers et Fleurier (Pré Monsieur et Aéroport)
- Diverses prestations de marquage pour les privés
- Réparation de plusieurs bovi-stop
- Suivi et entretien des clapets anti-retours le long de l'Areuse à Travers (Mesure PGEE)
- Entretien du massif en faveur de la lutte contre le cancer du sein à Couvet
- Suivi des différents chantiers des mesures PGEE (Môtiers, Travers, Couvet et Noiraigue)
- Rénovation du mur au cimetière des Bayards
- Rénovation du mur de la Mordettaz à Fleurier
- Plantation d'une haie au cimetière de Travers
- Etablissement et suivi de 112 permis de fouille
- Aménagement des ronds-points à l'entrée des villages de Couvet, Fleurier et Saint-Sulpice
- Suivi des travaux relatifs à la mise aux normes de 16 arrêts de bus (priorité 1)
- Préparation du dossier relatif à la mise aux normes de 9 arrêts de bus priorité 2
- Suivi des travaux relatifs au remplacement du Pont de l'Île à Buttes
- Suivi du dossier relatif au remplacement du Pont des Abattoirs à Noiraigue
- Mise en place des zones 30 à Boveresse
- Entretien et remise en état du terrain des Lerreux
- Réfection de la place des Creuses à Fleurier et pose d'une fontaine
- Création de récupérateurs doubles pour déchets, recyclables et vaisselle
- Demande de crédit relative au remplacement d'une partie du parc véhicules et gestion des procédures de marché public

2.2.3 COMMISSIONS

La **commission des travaux publics** a été nommée par le Conseil communal par arrêté du 20 janvier 2021. Sa composition est la suivante :

M. Yves Fatton (président)
M. Jean-Noël Bovard (POP)
M. Vincent Casaubon (PVL)
M. Florian Dreyer (PLR)
M. Manfred Neuenschwander (Agora)
M. François Oppliger (PS)
M. Sergio Santiago (Verts)
M. Frédéric Schlosser (UDC)

La COMTP s'est réunie à cinq reprises durant l'année 2023, dont une fois en commun avec la CUEDD concernant la traversée de Couvet. Elle a notamment traité les dossiers relatifs au remplacement de l'ensemble des cartes d'accès aux containers Molok, le projet de remplacement d'une partie du parc véhicules des TP, ainsi que la mise aux normes LHand des arrêts de bus priorité 2.

La plupart des membres de la commission font en outre partie du COPIL politique créé dans le cadre de l'élaboration du PGA. Durant l'année 2023, le COPIL s'est réuni à une seule reprise, pour la finalisation du dossier.

Le chef du dicastère est également membre

- Du Conseil d'administration de la SEVT
- De la commission cantonale des déchets
- De la conférence des directeurs communaux des travaux publics et des services industriels

- De la commission de pilotage du parc éolien de la Montagne-de-Buttes
- De la commission de pilotage de l'entretien de l'Areuse

2.2.4 EFFECTIF DU PERSONNEL (EVOLUTIONS PRINCIPALES)

Au 31 décembre 2023, l'effectif du personnel de voirie était le suivant :

Voyer	1	EPT
Chefs d'équipe	5	EPT
Cantonniers	21.9	EPT

A noter qu'au 31 décembre 2023, 2 EPT étaient engagés pour des remplacements de collaborateurs absents pour longue durée.

2.2.5 ÉTAT DE LA SITUATION EN FIN D'ANNÉE ET ENJEUX PRINCIPAUX

Le service de voirie continue à travailler sur l'évacuation des eaux usées et la mise en place de systèmes séparatifs au travers de nouvelles mesures PGEE. Le traitement des eaux usées du village des Bayards qui est relié à la STEP de Douds en France, demande aussi des adaptations afin de permettre un comptage plus précis des eaux usées et afin de répondre aux nouvelles exigences des autorités françaises.

Les différents entretiens, qu'ils concernent les routes, les espaces verts ou les infrastructures restent importants et nécessaires. Toutefois, ceux-ci doivent s'adapter aux conditions climatiques qui changent rapidement et inexorablement. La remise en question déjà initiée sur la façon de les réaliser, ainsi que la redéfinition de ceux-ci semblent inéluctables tant pour la période estivale qu'hivernale.

3 SERVICE DES DÉCHETS

3.1 RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

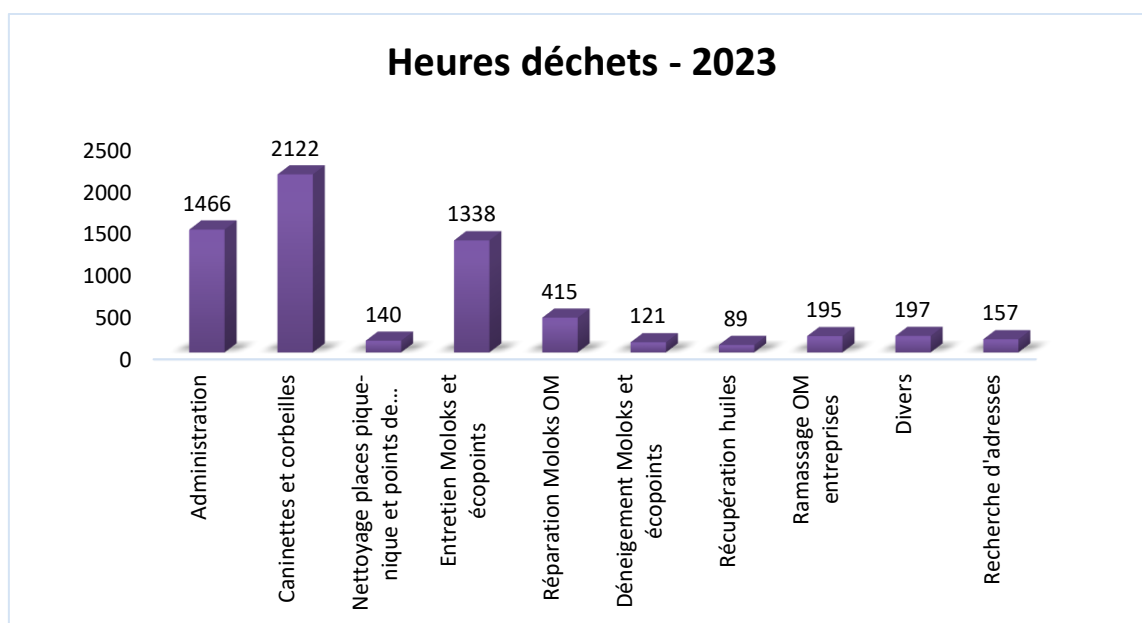
Les missions principales du service sont les suivantes :

- Gestion des cartes Moloks
- Mise à jour du fichier des entreprises
- Information à la population – Mémento des déchets
- Organisation et facturation de la récolte des déchets des entreprises
- Gestion des exonérations et des réclamations suite aux factures
- Facturation de la taxe au poids pour les ménages et les entreprises
- Facturation de la taxe de base pour les ménages et les entreprises
- Annonce des pannes Moloks et commandes des pièces détachées
- Suivi et contrôle des pesées lors de la vidange des Moloks
- Suivi de l'application des conventions signées avec les communes de La Côte-aux-Fées, La Brévine et Les Verrières
- Suivi de l'application de la convention signée avec la déchetterie de St-Sulpice
- Suivi de l'application de la convention signée avec l'entreprise de ramassage des déchets ménagers
- Suivi de l'application de la convention signée avec l'entreprise de ramassage des biodéchets
- Contacts réguliers avec le service de l'environnement

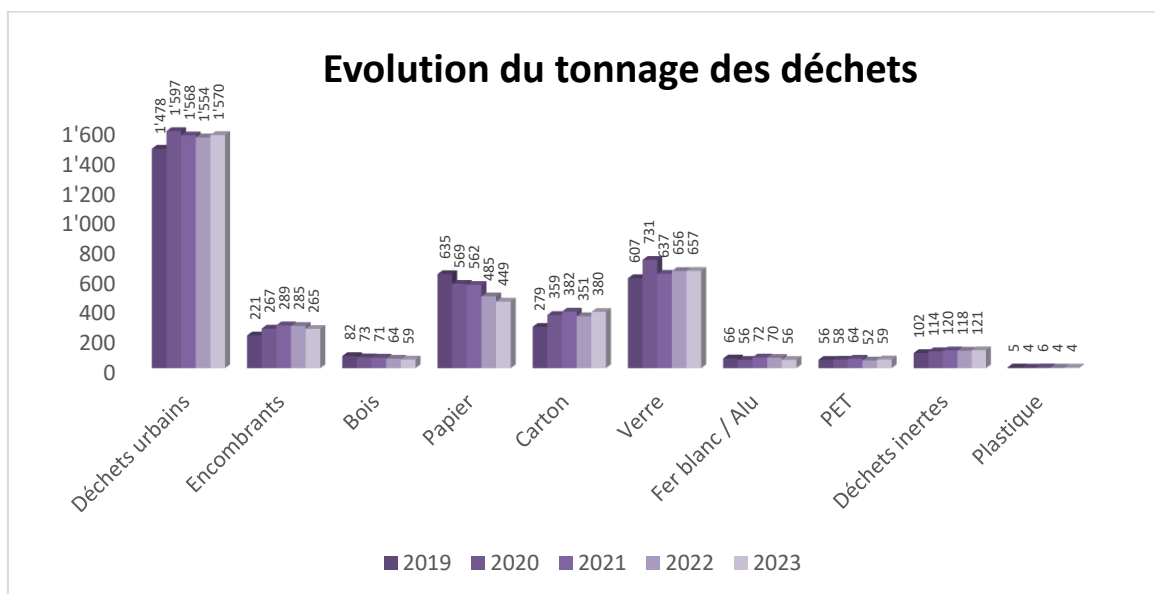
3.2 ACTIVITÉS 2023

3.2.1 ACTIVITÉS GÉNÉRALES

Les différentes activités liées à la gestion des déchets en 2023 sont résumées comme suit :



S'agissant de la collecte des déchets, le graphique ci-dessous représente l'évolution du tonnage des différents déchets depuis 2019



Soutien à la vie locale

Le service des déchets apporte son soutien à la vie locale en mettant à disposition des organisateurs de manifestations qui le souhaitent des containers ainsi que des boxes de recyclage pour la récolte et le tri des déchets. Il fait également le lien entre l'entreprise chargée du ramassage des déchets et les organisateurs de manifestations. Ainsi, en 2023, le service des déchets a œuvré à la vidange des déchets générés par plus de 23 manifestations.

3.2.2 PROJETS IMPORTANTS REALISES OU INITIES EN 2023

- Renouvellement complet des cartes d'accès Molok
- Elaboration d'un projet autour de la création d'un 2^{ème} écopoint à Couvet
- Réflexion autour d'une déchetterie communale
- Mise sur pied de la campagne Zéro Mégot pour la 2^{ème} édition
- Création de récupérateurs de déchets/vaisselle pour manifestations
- Soutien à la campagne PET-Recycling

3.2.3 EFFECTIF DU PERSONNEL (EVOLUTIONS PRINCIPALES)

Au 31 décembre 2023, l'effectif du personnel est le suivant :

Collaboratrice spécialisée déchets 0.6 EPT

La partie administrative de la direction du dicastère apporte un soutien de 0.1 EPT pour le service des déchets.

Au niveau technique, le travail effectué par le service de voirie pour la gestion des déchets représente 2.7 EPT.

3.2.4 ÉTAT DE LA SITUATION EN FIN D'ANNÉE ET ENJEUX PRINCIPAUX

Le système de pesée pour les déchets encombrants mis en place continue de porter ses fruits au niveau des quantités de déchets encombrants récoltés. Pour mémoire, si chaque ménage utilise son quota de déchets encombrants gratuits, cela représente environ 442,5 tonnes, soit 177'000 francs à charge de la commune. Pour 2023, les déchets encombrants non facturés se montent à environ 130 tonnes sur les 265 tonnes acheminées à la déchetterie, soit 52'000 francs à charge de la collectivité.

La présence d'un seul écopoint pour le village de Couvet reste toujours problématique. La réflexion quant à l'aménagement d'un deuxième écopoint dans ce village est en cours et une mise à l'enquête pour le parking du Midi doit être faite. L'idée d'un test d'une multipress pour ordures ménagères est toujours envisagée et est désormais techniquement possible depuis le renouvellement de l'ensemble de nos cartes d'accès Molok.

La problématique des déchets sauvages entreposés hors des containers est légèrement à la baisse, avec cette année environ 21 tonnes de déchets retrouvés hors des lieux de collecte, ce qui représente environ 8'400 francs à charge de la commune. A noter que ces déchets entraînent une masse de travail considérable pour le service de voirie pour le nettoyage des écopoints et les recherches d'adresses suite à l'ouverture des éléments retrouvés. Pour 2023 ce sont 28 dénonciations qui ont pu être effectuées.

4 SERVICE DES EAUX

4.1 RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

Le service de l'eau et de l'épuration est localisé à Fleurier, rue des Moulins 28, ceci autant du point de vue technique qu'administratif.

Les missions principales du service sont les suivantes :

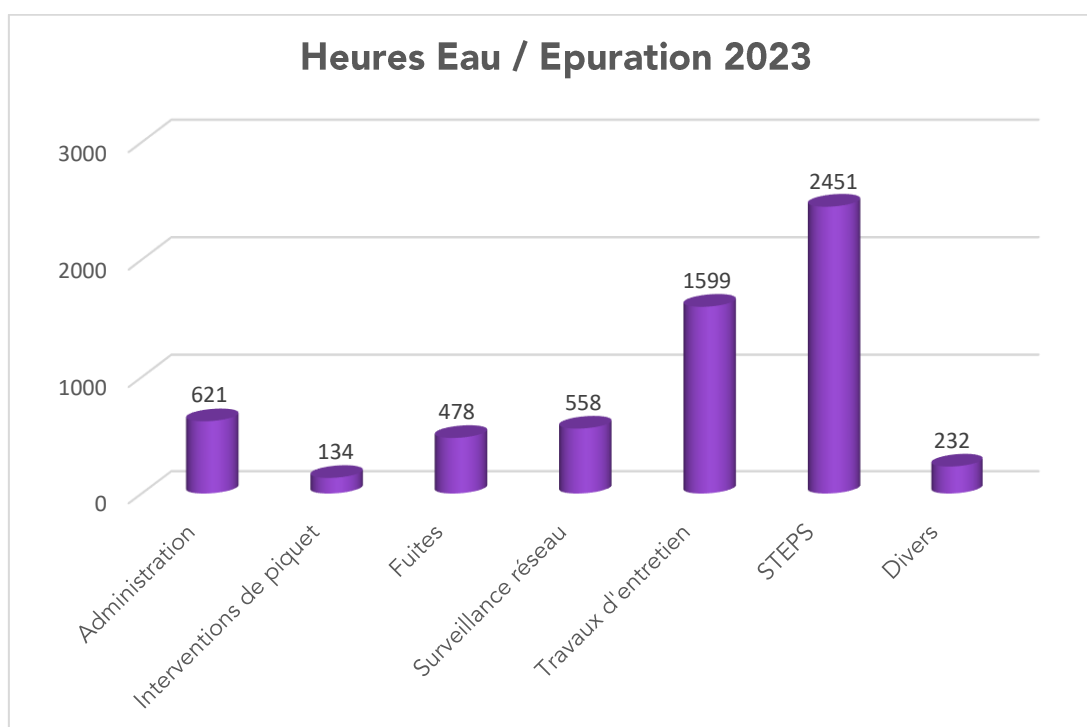
- Surveillance des consommations d'eau par village
- Gestion des alarmes et service de piquet 24/24
- Détection et réparation des fuites sur le réseau communal
- Dégel de conduites lors des périodes de gel
- Entretien des hydrants
- Prise d'échantillons pour les analyses de l'eau potable et suivi des résultats
- Nettoyage et entretien des réservoirs
- Nettoyage et entretien des captages
- Réparation des pannes dans les stations de pompage (STAPS)
- Remplacement de compteurs défectueux
- Remplacement et transformations de pompes et tuyauterie
- Etudes d'améliorations
- Entretien des fontaines
- Commande et gestion du stock de matériel
- Mise à jour des plans suite aux interventions
- Alimentation en eau provisoire pour les manifestations
- Etablissement de devis et factures pour tiers
- Suivi des séances de chantier pour les introductions d'eau des nouvelles constructions
- Entretien et nettoyage journalier des canaux et des infrastructures, des dégrilleurs, des désableurs et des vis d'Archimède aux STEPS
- Entretien des stations de relevage

- Séchage des boues
- Analyses 1x par semaine (STEP)
- Gestion des tournées de relevé des compteurs
- Gestion des abonnements (pose, dépose et mutation)
- Gestion des abonnements non soumis à la taxe d'épuration et/ou à la redevance cantonale
- Envoi de la facturation de la consommation de l'eau potable et des taxes y relatives

4.2 ACTIVITÉS 2023

4.2.1 ACTIVITÉS GÉNÉRALES

Les heures effectuées par le personnel du service de l'eau se répartissent comme suit :



* Ce poste comprend notamment la formation professionnelle, la formation des nouveaux collaborateurs et les manifestations.

Ce total de 6'073 heures représente 3.3 EPT. Le service n'a pas bénéficié de soutien par le biais de contrat ISP ou ORP durant l'année 2023.

Au niveau administratif, le service a effectué 1'000 heures durant l'exercice 2023. Sur ce total, 503 heures ont été consacrées à la gestion administrative des compteurs (mutations, courriers aux privés, demandes de subvention ECAP) et 298 heures à la facturation de l'eau potable et de la taxe d'épuration. Les 199 heures restantes ont quant à elles été effectuées pour de l'administration générale (séances, préparation et suivi du projet de nouveau règlement de l'eau, établissement de procédures, entretiens d'embauches, etc.)

Soutien à la vie locale

Lors de manifestations d'importance régionale, le service de l'eau est appelé à mettre en place des conduites d'alimentation provisoires.

Prestations fournies par le service en plus de ses attributions usuelles

Le service de l'eau effectue aussi des recherches de fuite sur les conduites d'eau potable pour les privés et apporte ainsi son expertise technique.

4.2.2 PROJETS IMPORTANTS REALISES OU INITIES EN 2023

- Inauguration de la STEP de Noiraigue
- Participation à l'élaboration du Plan Général d'alimentation en eau potable (PGA) et finalisation de ce dernier
- Déplacement de 140 mètres de conduite suite à la construction d'une nouvelle ferme au Mont-de-Travers
- Réparation d'une fuite d'eau située sous un passage à niveau à Travers
- Nettoyage et manipulation de plus de 300 vannes de secteur
- Réparation de 56 fuites sur les conduites
- 64 sorties lors des services d'astreinte de piquet
- Changement d'une soixantaine de vannes / soupapes de retenue d'entrées d'immeubles
- Changement de 67 compteurs et pose de 6 nouveaux compteurs
- Nettoyage et désinfection des réservoirs
- Finalisation du nouveau projet de règlement de l'eau validé au printemps 2023
- Formation du nouveau personnel engagé fin 2022
- Relevé des compteurs pour l'ensemble du territoire. Cette tâche a représenté un total de plus de 2'800 compteurs relevés par le service
- Gestion de la pénurie d'eau liée à la sécheresse estivale
- Pose de 470 étiquettes sur les hydrants
- Remplacement de 6 bornes d'hydrants

4.2.3 EFFECTIF DU PERSONNEL (EVOLUTIONS PRINCIPALES)

Au 31 décembre 2023, l'effectif du personnel est le suivant :

Chef de service – Fontainier	1	EPT
Collaborateurs techniques	1.5	EPT (suite au départ d'un EPT au 30.11.23)
Collaboratrice spécialisée eaux	0.7	EPT

A noter que le service de voirie effectue les travaux liés à l'entretien des canaux égouts et des stations de pompage des EU.

4.2.4 ÉTAT DE LA SITUATION EN FIN D'ANNÉE ET ENJEUX PRINCIPAUX

L'année 2023 nous a une fois de plus rappelé à quel point l'eau est une ressource précieuse et que celle-ci se raréfie inexorablement au fil des ans.

Nous constatons sur le terrain que ce phénomène n'a pas tendance à s'inverser et que les années à venir pourraient malheureusement s'avérer difficiles à l'instar de celles de 2022 et de 2023. Le défi sera de faire changer certaines mentalités sur la façon d'utiliser cette ressource afin de permettre à tous de pouvoir bénéficier encore longtemps de ce bien indispensable à la vie.

La réalisation des différentes mesures identifiées dans le cadre du plan d'alimentation général en eau potable de notre commune devrait permettre de nous diriger vers cette efficacité attendue. Le défi sera également de mettre en œuvre ces différentes mesures et que celles-ci puissent être réalisées en complément de l'important travail du service déjà réalisé chaque année afin de maintenir les installations en parfait état, l'engagement d'un nouveau collaborateur à l'été 2024 devrait permettre de réaliser ce complément dans de bonnes conditions.

Depuis 2019, le service a subi cinq départs au sein de son personnel. Nous nous rendons compte que le remplacement des collaborateurs devient de plus en plus compliqué.

5 SERVICE DES BÂTIMENTS

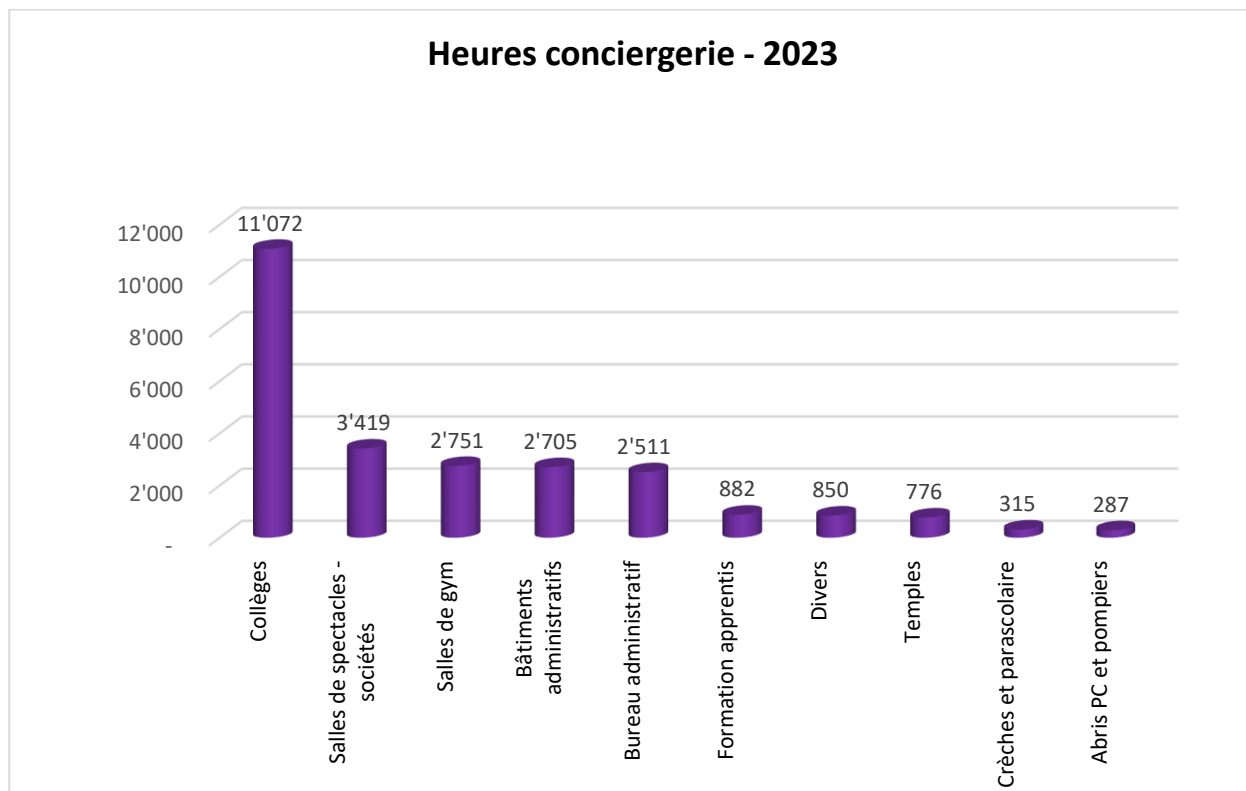
5.1 RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

- Gestion administrative et technique des immeubles du patrimoine financier
- Gestion administrative et technique des immeubles du patrimoine administratif
- Gestion et suivi de septante baux à loyer
- Gestion des annonces et visites des appartements
- Entretien et nettoyage des bâtiments
- Mise en place et gestion de la technique pour les séances du Conseil général
- Organisation et suivi des chantiers
- Etude et analyse énergétique des bâtiments

5.2 ACTIVITÉS 2023

5.2.1 ACTIVITÉS GÉNÉRALES

Au niveau de la conciergerie, les heures effectuées sont réparties comme suit :



La totalité de ces heures représente 14.2 EPT, alors que le service est doté de 11.15 EPT. La différence est effectuée par les apprentis, le personnel rétribué à l'heure et les personnes en placement temporaire, ainsi que les TUP.

Les concierges du CSR et de l'école JJR Longereuse ne font pas partie de ces effectifs et dépendent du DTSC et du DJE.

Apprentissage d'agent d'exploitation

Au 31 décembre 2022, le DI compte quatre apprentis agents d'exploitation (deux en 3^{ème} année, un en 2^{ème} année AFP et un en 1^{ère} année CFC), qui tournent sur les différents sites (voirie Fleurier, voirie Couvet, conciergerie Fleurier et conciergerie Couvet).

Soutien à la vie locale

Les bâtiments sont mis à la disposition des sociétés locales afin de leur apporter un soutien lors de leurs manifestations, pour l'organisation de leurs entraînements ou répétitions, ainsi que pour le stockage de leur matériel.

5.2.2 PROJETS IMPORTANTS REALISES OU INITIES EN 2023

Le dicastère a travaillé sur les projets importants suivants :

- Suivi des travaux de finition de la restauration de l'église de Môtiers
- Suivi du chantier relatif à l'extension du collège de Longereuse
- Suivi du chantier relatif à la construction d'une nouvelle crèche à Couvet
- Préparation du dossier relatif à la demande de crédit pour la pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture du bâtiment rue des Moulins 28 à Fleurier

- Préparation du dossier relatif à la demande de crédit pour l'étude de l'assainissement énergétique et la pose d'un ascenseur du Pavillon scolaire à Couvet
- Préparation du dossier relatif à la demande de crédit pour la pose d'un ascenseur et la création de salles de classes au collège B8 à Fleurier
- Préparation du dossier relatif au réaménagement du hangar du feu de Môtiers en vue d'y installer un parascolaire
- Suivi de 10 avis de sinistre pour des dégâts causés par des intempéries en 2023 (coups de vent) ou lors de cambriolages
- Suite des suivis de chantiers ensuite de la tempête de grêle du 28 juin 2021 (réfection du clocher des Bayards, de la ferblanterie et des fenêtres de l'Hôtel de l'Union et des fenêtres du collège des Bayards)
- Mises en conformité OIBT de plusieurs bâtiments
- Réfection d'un mur et plafond dans une classe du collège de Buttes
- Réfection peinture des fenêtres façade ouest de l'Hôtel de Ville de Couvet
- Remplacement de plusieurs stores au collège de Buttes
- Remplacement d'urinoirs de la salle de gym de Couvet
- Remplacement de plusieurs stores au collège de Travers
- Installation d'un sonomètre dans le hall de liaison de Buttes
- Réparation de la ventilation de la salle de gymnastique de Longereuse
- Pose carrelage dans le local des engins de la salle de gymnastique de Belleruche
- Aménagements pour le parascolaire de Buttes (salle de spectacles)
- Remplacement pompe et échangeur de la ventilation de l'abri PC de Couvet
- Pose de panneaux acoustiques dans la buvette de la Robella
- Réfection peinture WC grande salle de Couvet
- Remplacement grande fenêtre de la salle des mariages de Fleurier
- Remplacement du monte-escalier de l'Hôtel de Ville de Fleurier
- Pose de tôles dans le garage de la gendarmerie et pose d'une armoire pour le matériel USL dans l'immeuble de la rue du Grenier à Fleurier
- Remplacement de la porte d'entrée de l'ancien bureau communal de Buttes

5.2.3 COMMISSIONS

La **commission des bâtiments** a été nommée par le Conseil communal par arrêté du 20 janvier 2021. Sa composition est la suivante :

- M Yves Fatton (président)
- Mme Marie-France Vaucher (Verts)
- M. Jean-Noël Bovard (POP)
- M. Manfred Neuenschwander (Agora)
- M. Caryl Tüller (PLR)
- M. André Rosselet-Christ (UDC)
- M. Loris Vuilliomenet (PS)

La commission s'est réunie à une reprise durant l'exercice 2023. Elle a notamment abordé le dossier relatif à la pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture du bâtiment rue des Moulins 28 à Fleurier.

Le chef du dicastère a en outre participé aux séances de la copropriété du bâtiment d'espaceVal.

La direction du dicastère se réunit une fois par semaine avec le responsable technique conciergerie et bâtiments afin de faire le tour des différents problèmes à régler et pour la préparation de certains dossiers.

Le dicastère participe également aux séances organisées dans le cadre de la mise en place du plan sur les énergies, ceci en collaboration avec le délégué à l'énergie, notamment.

5.2.4 EFFECTIF DU PERSONNEL (EVOLUTIONS PRINCIPALES)

Au 31 décembre 2023, outre la direction du dicastère, l'effectif du personnel de conciergerie était le suivant :

Responsable technique conciergerie et bâtiments	1	EPT
Concierges	11.25	EPT

A noter que 1 EPT était en fonction au 31 décembre 2022 pour remplacer temporairement un collaborateur absent longue durée pour raison de maladie

En outre, les personnes rétribuées à l'heure ne font pas partie des EPT ci-dessus, de même que les apprentis.

Durant toute l'année, le service a pu contribuer à la réinsertion de plusieurs personnes en placement ORP ou ISP. De plus, le partenariat mis en place depuis plusieurs années avec le service des migrations pour le placement de personnes en premier accueil au sein du service de conciergerie, à raison d'une dizaine de jours de travail par mois permet d'accueillir au sein du service plusieurs requérants d'asile.

5.2.5 ÉTAT DE LA SITUATION EN FIN D'ANNÉE ET ENJEUX PRINCIPAUX

Les grands chantiers en cours tels que l'extension de Longereuse, la construction d'une nouvelle structure d'accueil à Couvet et la réalisation d'un parascolaire à Môtiers occupent le service depuis plusieurs mois et ceci encore pour 2024.

En parallèle, le service des bâtiments gère le quotidien et ses différents aléas. Les gros challenges pour les années à venir consisteront à mettre en place plusieurs chantiers en vue de l'application du plan climat ???. Dans ce cadre-là, le service travaille avec l'appui du délégué à l'énergie communal.

De nombreux défis énergétiques et financiers devront être relevés ces prochaines années.

6 CONCLUSIONS

Comme vous pouvez le constater à la lecture de ce rapport le dicastère des infrastructures est fortement impliqué dans de nombreux domaines au sein de notre commune avec des missions variées et importantes. Grace à un engagement fort et professionnel de chaque collaboratrice et collaborateur, il est possible de mener à bien durant toute l'année les obligations qui sont les nôtres.

En vous remerciant de votre attention, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil général, à l'expression de nos sentiments distingués.

LE CHEF DE DICASTÈRE



Yves Fatton

RAPPORT DE GESTION DEFCOS

Val-de-Travers, le 8 mai 2024

Rapport de gestion du dicastère de l'économie, des finances, de la cohésion sociale et de la santé pour l'exercice 2023



1 GÉNÉRALITÉS

1.1 INTRODUCTION

Le dicastère de l'économie, des finances, de la cohésion sociale et, depuis le début de cette législature finissante, de la santé a évolué au fil des ans. Sa structure se scinde en plusieurs parties opérationnelles distinctes. L'économie recoupe le développement économique, tourisme y compris, ainsi que l'agriculture ; les forêts, rattachés dans le nom du dicastère à l'économie, font l'objet d'un service à part entière. Les finances intègrent la gestion financière et la comptabilité. Le Guichet social régional (GSR), qui compte l'Agence AVS/AI, le Guichet ACCORD et le Service social, est régi par des dispositions cantonales et dispose d'une autonomie restreinte. Enfin, se trouvent sous la cohésion sociale et la santé les enjeux liés au vieillissement de la population, les liens avec différentes structures à caractère social actives à Val-de-Travers, les mesures de la promotion et la prévention de la santé, ainsi que les enjeux liés à la couverture sanitaire (hors ambulances).

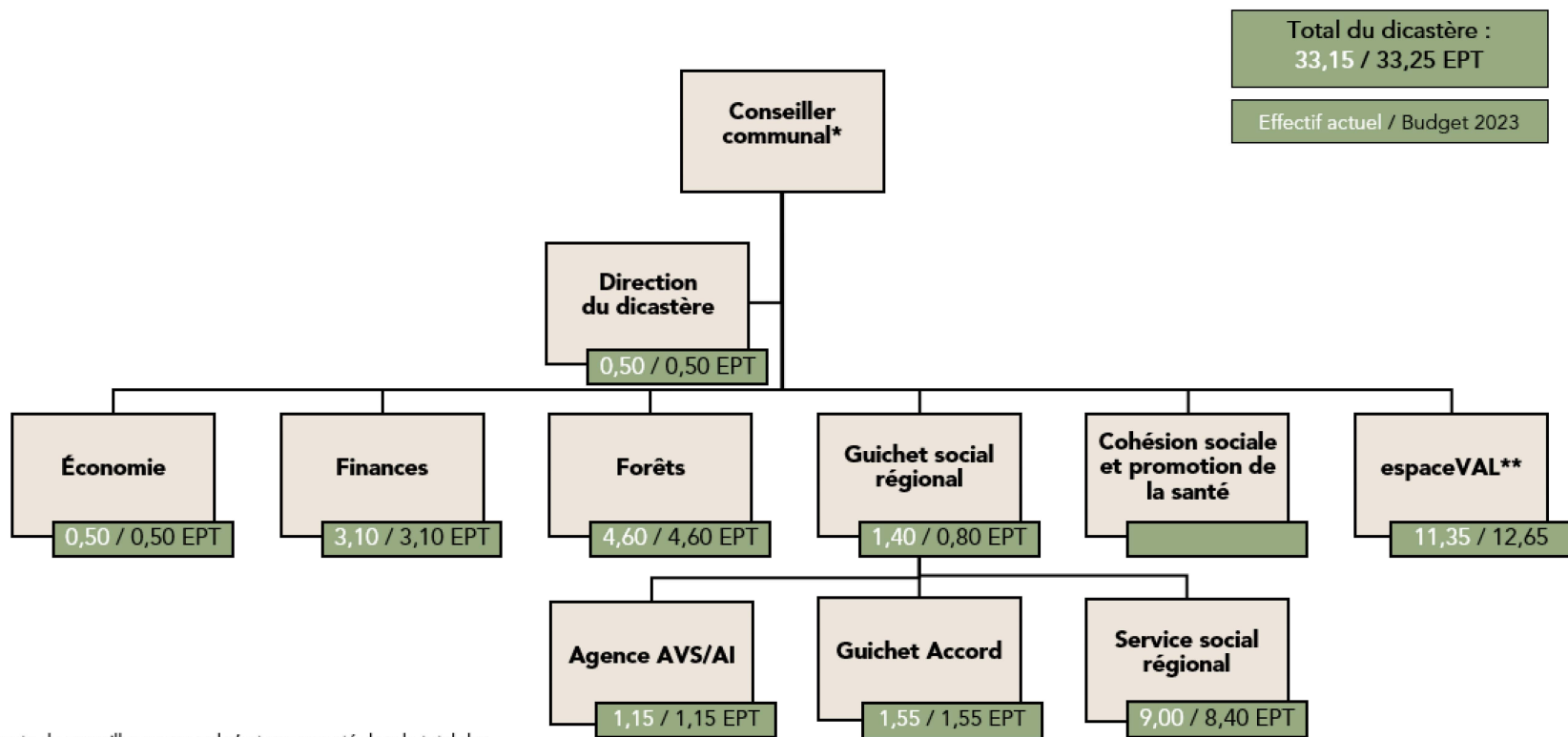
1.2 ORGANIGRAMME

La structure du dicastère est restée inchangée en 2023, tout comme la dotation des services. La dotation mentionnée au Guichet social régional concerne la direction de celui-ci.

A relever que, comme pour les autres dicastères, le poste de conseiller communal n'est pas compté dans le total des équivalents plein temps (EPT) ; son temps de travail est réparti dans certaines entités administratives, dont la cohésion sociale et la promotion de la santé, d'où l'absence de dotation dans l'organigramme.

Par ailleurs, espaceVAL a été rattaché au DEFCOS de manière temporaire, à compter du 15 juin 2023.





*Le poste de conseiller communal n'est pas compté dans le total des EPT. Son temps de travail est réparti dans certaines entités

**espaceVAL a été rattaché au DEFCOS de manière temporaire du 15.06.2023 jusqu'à la fin de la législature

2 DIRECTION DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

2.1 RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

La direction de l'économie et des finances produit des prestations internes ou externes dans les domaines suivants :

- 1) Comptabilité
- 2) Gestion financière
- 3) Gestion des risques et assurance qualité
- 4) Impôts
- 5) Développement économique
- 6) Développement touristique
- 7) Agriculture
- 8) Direction de la sylviculture
- 9) Direction de la cohésion sociale
- 10) Direction de la santé

Le service est localisé au 1^{er} étage du bâtiment sis rue des Collèges 2, à Couvet.

2.2 COMMISSIONS ET DÉLÉGATIONS

En matière financière, il n'existe aucune commission du Conseil communal, dès lors que la **commission de gestion et des finances** (CGF) du Conseil général assure un rôle d'interlocuteur privilégié pour les domaines concernés. En plus de délivrer des préavis à l'intention du Conseil général, la CGF joue également un rôle consultatif envers le Conseil communal.

En 2023, la CGF a été présidée par Jean-Marc Hirschy (PS), la vice-présidence étant assurée par Céline Rufener Eschler (PLR). Les autres membres ont été : Alexandre Iseppi (PLR), Emil Margot (PS), Cécile Mermet (PS), Niels Rosselet-Christ (UDC), Jean-Michel Rossetti (PLR), Roland Schorderet (PLR) et Philippe Vaucher (POP). La CGF a siégé à six reprises.

Afin d'appuyer le Conseil communal dans l'affermage des parcelles agricoles, le chef du DEFCOS préside la **commission d'attribution des terres agricoles** (CATA), composée de représentant·e·s du Conseil général, soit Christiane Barbey (UDC), Sébastien Burri (PLR), Fabienne Robert-Nicoud (PS) et Philippe Vaucher (POP). Les préposés agricoles du Val-de-Travers, Jean-Pierre Duvanel et Gérard Stämpfli, prennent part aux séances en qualité d'experts, sans droit de vote. Les attributions décidées en 2023 sont présentées plus bas dans ce rapport ; elles n'ont pas nécessité de consultation de la CATA. Le chef de dicastère peut également compter sur une **commission consultative sur les questions agricoles**, laquelle n'a pas été réunie en 2023.

En matière de développement touristique, le dicastère organise quatre fois par année des rencontres à l'enseigne de la **Table ronde touristique**, en collaboration avec Tourisme neuchâtelois. Du côté de la sylviculture, il existe une **commission forestière d'arrondissement**, dont les attributions sont déterminées par la législation cantonale et dans laquelle siège le chef de dicastère.

Sur un **plan politique**, le chef du DEFCOS assume par ailleurs la présidence de l'Association Région Val-de-Travers (ARVT). Il siège en outre dans le conseil d'administration d'objectif:ne (anciennement RUN) et dans le comité de l'Association des communes neuchâtelaises, qu'il préside depuis 2016. Il représente aussi la région au bureau de l'Aire de Proximité Mont d'Or-Chasseron, espace de travail franco-suisse dans le cadre de la CTJ (Conférence trans-jurassienne). Il participe aux rencontres de la Conférence des directeurs communaux (CDC) Economie et finances, de la CDC Social et de la CDC Santé, entités de l'Association des communes neuchâtelaises, ainsi qu'au Conseil des autorités d'action sociale.

Le chef de dicastère siège également en tant que membre ou invité au sein des conseils ou comités des entités suivantes, relevant :

- de **l'économie** : Association du Réseau des Fleurons, Conseil de l'emploi, Commission consultative cantonale sur le logement, Fédération du Transjuralpin, Fondation Qualité Fleurier,

Fondation pour le patrimoine et les savoir-faire horlogers du Val-de-Travers, Musée régional du Val-de-Travers, Microcity, SCC Le Foyer ;

- de la **cohésion sociale** : Association Barak, CNIP (Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle), CORA, Fondation neuchâteloise de secours aux chômeurs, JobService, OSEO Neuchâtel ;
- de l'**agriculture** : Abattoir régional des Ponts-de-Martel ;
- de la **sylviculture** : Commission forestière d'arrondissement, Commission forestière cantonale, Commission cantonale pour la protection de la nature, Forêt Neuchâtel, Lignum ;
- du **tourisme** : Destination Val-de-Travers, Fondation Champ-du-Moulin, Hôtel de l'Aigle SA, Jura&Trois-lacs, Maison de l'Absinthe, Navistra SA, Pays de l'absinthe, Sauver La Robella, TBRC, Tourisme neuchâtelois.

2.3 ACTIVITÉS 2023

2.3.1 COMPTABILITÉ

Les missions de la comptabilité sont de la responsabilité de l'entier des services. Au sein de la commune, les tâches financières sont réparties entre celles qui exigent des compétences techniques et dont l'optimisation passe par la rationalisation, et celles qui sont d'ordre stratégique et qui doivent se trouver entre les mains des différents services. Ainsi pour les factures entrantes, le contrôle du bien-fondé des factures et le choix de l'imputation comptable sont faits par les services. Le contrôle de la forme, le scannage, la saisie et le paiement sont réalisés par le service de la comptabilité.

En 2023, la comptabilité *fournisseurs* a traité 8'702 factures pour un montant total de 55,6 millions de francs. Hormis les salaires, la quasi-totalité des paiements communaux passe par le programme fournisseurs de l'application Abacus.

L'émission de factures par la commune procède d'une logique similaire : la création des factures est effectuée par les services eux-mêmes, qui les vérifient et les valident. La comptabilité est ensuite avisée de l'opération. Pour un peu moins de la moitié des factures, le service procède à l'impression et à l'expédition. Les grandes quantités, telles que les taxes de déchets, les factures d'eau ou les taxes de chiens, sont imprimées et mises sous pli par le centre éditique de l'Etat de Neuchâtel.

La commune gère également la facturation de l'impôt foncier des personnes morales ; celle concernant les personnes physiques, introduite en 2020, a été intégrée en 2022 au bordereau unique édité par le Canton.

Le service comptable a pris en charge l'an dernier 27'750 factures, qui se répartissent comme suit :

10'766	Taxes déchets ménages (base et poids)
5'662	Vente d'eau et taxe d'épuration
2'574	Accueil parascolaire
1'703	Taxes déchets entreprises (base et poids)
1'783	Accueil préscolaire
1'282	Ecoles
293	Taxes pour les structures d'accueil
57	Interventions des ambulances
887	Taxes de chiens
867	Locations (locatifs, champs, jardins, etc.)
282	Environnement et aménagement du territoire
356	Contrôle des habitants
208	Travaux publics
259	Service de la sécurité
104	espaceVAL divers
265	Chauffages à distance

139	Forêts
111	Impôt foncier
152	Autres

La Commune permet de recevoir toutes les factures issues du programme Etic au format électronique. Cependant, les éventuelles annexes continuent d'être envoyées par courrier. L'an dernier, 3'378 e-factures ont été émises (2'486 en 2022). Cela correspond à 12.17% du total mentionné ci-dessus, taux en augmentation.

Il existe encore des factures qui ne figurent pas dans le récapitulatif précédent, car elles sont directement éditées et envoyées par les services. Il s'agit des factures :

- pour des locations de salles ou d'infrastructures sportives, qui sont éditées et envoyées par la centrale de réservation ;
- de prestations d'espaceVAL, qui sont émises directement par celui-ci.

Dans ces deux cas, une passerelle permet ensuite au service comptable d'intégrer automatiquement toutes les informations dans les comptes de façon à produire en temps réel l'information financière, et suivre par ailleurs le paiement des factures par leurs destinataires.

La comptabilité *débiteurs* se charge de suivre les encaissements et de prendre les mesures nécessaires en cas de non-paiement.

La comptabilité communale a fonctionné en outre à titre fiduciaire pour la tenue de comptabilités externes, soit :

- C.C.B.B. Chauffage au bois Les Bayards S.A. (chaudière du réseau de chauffage à bois des Bayards) ;
- copropriété d'espaceVAL.

Le chef du service des finances participe par ailleurs au comité de pilotage pour la coordination dans le canton du Modèle comptable suisse harmonisé (MCH2).

2.3.2 GESTION FINANCIÈRE

Outre les projets ponctuels, le calendrier de la gestion financière comprend des activités qui se pilotent comme des projets. C'est le cas de la planification financière, de l'élaboration du budget ou de l'organisation des opérations de bouclement. Ce domaine recouvre aussi des activités plus régulières.

- Gestion de la trésorerie et de la dette

Les besoins en matière de liquidités sont très fluctuants tout au long de l'année. Le service doit s'assurer que la commune dispose en permanence de la trésorerie suffisante pour faire face à ses obligations.

Compte tenu de la hausse et de la forte variabilité des taux d'intérêt, le service essaie d'avoir une planification de la trésorerie la plus fiable possible en fonction des nombreuses contraintes, notamment la fluctuation de l'encaissement des recettes fiscales. Ainsi, l'objectif prioritaire est la limitation du risque de taux à court, moyen et long termes. Le rapport aux comptes présente les chiffres de cette démarche.

Sur le plan de l'administration des comptes de trésorerie, relevons que la commune tient :

- 15 caisses : la caisse principale, les caisses d'espaceVAL et de la piscine des Combes, la caisse du contrôle des habitants, ainsi que sept petites caisses dans différents services (les *caisses du café* ne sont pas portées en comptabilité, la commune n'assumant aucune responsabilité sur ces fonds).
- Un compte postal, auquel s'ajoute un compte situé hors comptabilité en tant que *caisse du café* sous la responsabilité du service concerné.
- Deux comptes à la Banque cantonale neuchâteloise.
- Un compte à l'UBS et un à la Banque cantonale de Genève, liés à des emprunts.
- Un compte sociétaire et un compte courant à la Raiffeisen.

Relevons que les comptes du Guichet social régional ne figurent pas au bilan communal.

- Suivi financier et maîtrise budgétaire

Cette tâche est d'abord de la responsabilité de chaque personne au sein de l'administration communale. Elle se déroule au quotidien par le respect des procédures selon lesquelles chaque facture doit être visée à la fois par le service concerné et par le conseiller communal dont il dépend.

La surveillance est en partie accomplie par des contrôles de routine. Elle l'est également par la mise à disposition d'accès au programme Abacus, notre système comptable. Les responsables financiers, en principe les chef·e·s de service et secrétaires de direction, peuvent ainsi accéder en tout temps aux comptes qui les concernent. C'est l'application du principe de répartition des responsabilités : le stratégique aux services, le technique à la comptabilité.

Dans le domaine du contrôle, le DEFCOS intervient également en vérifiant, voire en rédigeant, les paragraphes des rapports relatifs aux implications financières et au respect des mécanismes de maîtrise des finances des demandes de crédit au Conseil général. Il supervise et complète toutes les demandes de crédit au Conseil communal, qu'il s'agisse de dépenses ponctuelles ou de dépassements budgétaires.

- Soutien aux autres dicastères

Le dicastère des finances, dans son rôle transversal, est à disposition des autres dicastères pour les appuyer dans les aspects financiers de leurs projets.

2.3.3 GESTION DES RISQUES ET ASSURANCE-QUALITÉ

- Assurances-choses

Le DEFCOS centralise la gestion des assurances-choses, les assurances de personnes étant gérées par le service des ressources humaines. Les polices sont gérées en direct avec les compagnies, sans passer par un courtier.

En 2023, nous avons dû ouvrir trois cas en matière d'assurance choses pour biens meubles. Début 2024, nous avons touché une indemnité de Fr. 19'810.- pour un cas. Les deux autres sinistres seront indemnisés courant 2024. Un dossier en matière de protection juridique a été clôt. Deux dossiers antérieurs restent ouverts, l'un en responsabilité civile, l'autre en matière de protection juridique. De plus, un sinistre en lien avec les orages de grêle de l'été 2021 n'a pas encore été clôturé. Pour finir, un nouveau cas en responsabilité civile est en attente de réponse de notre assureur pour une éventuelle prise en charge.

La couverture d'assurance en fonction de l'évolution de l'organisation communale n'a pas fait l'objet de modifications d'importance.

- Système de contrôle interne

Le système de contrôle interne (SCI) « recouvre l'ensemble des activités, méthodes et mesures qui servent à garantir un déroulement conforme et efficace de l'activité des unités administratives » (règlement communal des finances, art. 6.1). La loi cantonale impose la formalisation du SCI sur le plan des finances. Il s'agit de prendre les mesures permettant de :

- protéger la fortune de la Commune ;
- garantir l'utilisation adéquate des fonds conformément aux principes de la légalité, de l'urgence et de l'emploi efficace et économe des fonds ;
- prévenir ou déceler des erreurs et des irrégularités dans la tenue des comptes ;
- garantir la régularité de la tenue des comptes et la fiabilité des rapports.

Concrètement, l'élaboration du manuel a identifié 39 risques ; ceux-ci sont maîtrisés par 99 contrôles ou procédures internes. Aux indicateurs comptables présentés en annexe aux comptes annuels, nous avons ainsi ajouté divers indicateurs, détaillés ci-dessous. Concernant ceux relatifs au risque de manque de liquidités (premier tableau), moins bons lors des deux derniers exercices, il convient de préciser d'emblée que cette situation découle principalement d'un recours plus conséquent aux emprunts à court terme depuis 2022.

Des indicateurs qui renseignent sur le risque d'illiquidité

Indicateur	Signification	Idéal	2021	2022	2023
Cash ratio	Part des dettes à court terme que la commune peut rembourser avec ses liquidités actuelles	>25%	25,4%	14,8%	13,8%
Quick ratio	Part des dettes à court terme que la commune pourrait rembourser en recouvrant toutes ses créances et en utilisant toutes ses liquidités	>100%	121,6%	97,5%	77,7%
Current ratio	Part des dettes à court terme et des provisions que la commune pourrait rembourser en liquidant son patrimoine financier	>200%	189,6%	155,5%	123,3%

Des indicateurs qui renseignent sur le fonctionnement du service

Indicateur	Rythme du contrôle	Moyenne 2022	Moyenne 2023
Factures fournisseurs : délai moyen entre la date de facture et la date de paiement	Mensuel	27,4 jours	27,5 jours
Factures débiteurs : délai moyen entre la validation d'une facture et son traitement par le service de la comptabilité	Hebdomadaire	< 1,5 jour	< 1,5 jour
Débiteurs : pourcentage de débiteurs pour lesquels l'encaissement prend plus de 90 jours	Mensuel	4,58%	3,94%
Contrôle budgétaire	Mensuel	20 avis	19 avis
Respect de la sphère de responsabilité comptable par les services	Mensuel	1 correction	0 correction
Respect des crédits d'investissement	Mensuel	1 écart 1 correction	2 écarts 4 corrections
Demande de paiement des subventions promises	Trimestriel	0 oubli	0 oubli

Durant l'année 2023, les vérifications du système de contrôle interne ont confirmé que les processus comptables continuent de fonctionner à satisfaction dans la commune de Val-de-Travers.

- Impôts

Les impôts sur personnes physiques et personnes morales sont perçus par l'Etat au moyen du bordereau unique, à l'exception de l'impôt foncier sur les personnes morales (cf. 2.3.1). Le DEFCOS se charge également de gérer l'impôt des personnes qui partent à l'étranger ; nous en avons compté 12 durant l'année écoulée. Depuis 2023, l'Etat de Neuchâtel nous transmet les décomptes de taxation. En conséquence, le calcul de l'impôt n'incombe plus au DEFCOS. De plus, l'Etat se charge également en direct de l'encaissement ou du remboursement des montants dus. Ainsi, le DEFCOS n'est plus que l'intermédiaire entre les services de l'Etat et les citoyens.

Le Canton sollicite également la commune lors de demandes de remises d'impôt, qui présentent les statistiques suivantes pour l'année écoulée :

Dossiers traités	Préavis du service cantonal	Préavis communal	Décision du chef de département	Montant total remis
7	2 positif	2 positif	3 remise	Fr. 3'911.70

Pour le surplus, les tâches liées à l'impôt communal relèvent plutôt du suivi. Le canton établit des tableaux de bord mensuels sur la taxation fiscale, ceci tant pour les personnes physiques que morales. De tels tableaux sont également dressés pour la répartition du fonds des personnes morales. A partir du mois

d'avril, le chef de dicastère reçoit mensuellement le résultat du suivi des impôts communaux et en informe régulièrement le Conseil communal.

Le rapport du Conseil communal à l'appui des comptes détaille l'évolution des impôts directs ; nous ne nous étendrons pas ici sur le sujet.

Au chapitre des impôts, le service est par ailleurs responsable de valider la capacité contributive des parents domiciliés à Val-de-Travers pour le calcul du tarif de l'accueil des enfants (structures d'accueil préscolaire et parascolaire, ainsi qu'accueil familial de jour).

Le DEFCOS assure finalement lui-même la perception de la taxe des chiens ; son montant est de 120 francs. Cet impôt a rapporté 130'020 francs l'an dernier ; de cette somme, 31'950 francs ont été reversés à l'Etat. 1'047 taxes entières ont été facturées ; s'y ajoutent 35 demi-taxes pour les chiens décédés ou cédés durant le premier semestre. Quelques taxes 2021 et 2022 ont été facturées en 2023 à cause d'annonces tardives, tandis que d'autres ont dû être remboursées quand le décès n'avait pas été annoncé avant la facturation de la taxe. Quinze chiens stationnés sur le territoire communal sont exonérés de la taxe en vertu du règlement communal en la matière.

2.3.4 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

En matière de développement économique, le rôle de la Commune est centré sur l'appui aux projets d'implantation et de développement d'entreprises, le réseautage public-privé et interentreprises, ainsi que les démarches de promotion, prospection et valorisation s'inscrivant en complémentarité des missions assumées par l'Etat.

Le travail effectué dans ce secteur repose principalement sur la chargée de mission à l'économie (poste à 50%) et le chef de dicastère, avec l'appui du secrétariat du DEFCOS.

Evoquées dans le rapport de gestion précédent, les démarches initiées avec la maison Voutilainen et Jacot Chocolatier se sont toutes deux concrétisées. La marque horlogère a acheté, à la commune, l'ancienne école d'horlogerie de Fleurier, rue Daniel-Jeanrichard 4, pour y entreprendre des travaux de rénovation qui devraient être finalisés en 2024. Quant au chocolatier, il a entrepris en 2023 la transformation de l'ancienne grange des Six-Communes, précédemment propriété communale ; le rez-de-chaussée a été inauguré début 2024.

L'accompagnement des actions en faveur de l'économie de proximité a été maintenu, voyant le succès du Val', la « monnaie locale » du Val-de-Travers, être confirmé. Celui-ci se trouve par ailleurs mis à l'honneur du nouveau kit d'accueil des nouveaux-elles collaborateurs-trices des entreprises locales, finalisé en 2023 (et distribué dès 2024, ce dont le rapport de gestion de l'exercice prochain rendra compte). Lancée dans le cadre du dispositif cantonal EcoProx, la plateforme j-achete-ici.ch est resté point d'attention communal ; l'association du même nom n'ayant pu la maintenir, elle a été transférée à l'association Val'Action, en vue d'un partenariat avec un acteur privé qui deviendra effectif en 2024.

La disponibilité de locaux et de surfaces pour les activités économiques demeure par ailleurs une préoccupation constante. A ce titre, le projet de valoriser davantage le site Dubied représente un enjeu important, qui a connu une importante avancée en 2023 avec la constitution d'un comité de pilotage réunissant la commune et le Canton. Nous vous renvoyons au rapport de gestion du DTSC à ce sujet.

Le *Cocktail des entreprises* a été organisé au printemps, avec le soutien de la Banque cantonale neuchâteloise et un très grand succès de fréquentation. En collaboration avec les principales entreprises horlogères et les boulangeries locales, le *Pain des horlogers* a été proposé lors de chaque changement d'heure.

Tant le chef de dicastère que la chargée de mission (qui consacre une part variable de son temps aux actions de communication et de promotion pilotées par la chancellerie) ont été impliqué-e-s dans les travaux liés à la promotion de la domiciliation (voir à ce sujet le rapport de gestion du DAPP, qui en assure le pilotage).

2.3.5 DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

La Commune, principalement par le chef de dicastère, assume un rôle de coordination entre les acteurs du tourisme régional, en organisant les rencontres de la *Table ronde touristique* avec Tourisme neuchâtelois, en s'impliquant au sein du comité de ce dernier, ainsi que dans ceux de Destination Val-de-Travers et de l'association Pays de l'absinthe, associations auxquelles elle apporte également un soutien financier.

Dans le domaine touristique, le principal projet porté par les acteurs locaux, en lien avec la Commune, reste celui de Destination Val-de-Travers. Portant sur la structuration et la professionnalisation des réseaux thématiques déterminés par l'association, cette action soutenue par la Confédération (au travers du programme Innotour) et le Canton continue de s'inscrire dans un contexte positif, marqué par des chiffres réjouissants sur le plan touristique pour notre région. Il se terminera en 2024 et devrait sans nul doute trouver des prolongements intéressants.

L'élaboration d'un plan de mobilité pour les secteurs Creux du Van – Gorges de l'Areuse, dans lequel le chef de dicastère s'était impliqué en présidant un comité de pilotage, est restée sans suite jusqu'à présent. L'entrée en force du plan d'affectation cantonal du Haut plateau du Creux du Van devrait pouvoir relancer le dossier en 2024.

L'année 2023 a par ailleurs vu se poursuivre les échanges avec la coopérative TBRC, dans le cadre du projet Avenir Robella 2025-2065. Plusieurs options ont été prises en cours d'année, qui ont permis au Conseil communal de définir un cadre financier dans lequel il estime pouvoir inscrire un soutien au projet. Un rapport intermédiaire devrait être rendu en 2024.

Rappelons pour conclure que la Commune détient plusieurs structures à vocation touristique, tels qu'espaceVAL et la piscine des Combes, le camping du Val-de-Travers situé à Fleurier (lequel a vu sa fréquentation fortement augmenter ces dernières années) ou encore différents parcours didactiques en milieu naturel ou bâti.

2.3.6 AGRICULTURE ET DOMAINES COMMUNAUX

En matière agricole, les implications de la Commune concernent les travaux d'amélioration foncière, les drainages, la gestion des terres et domaines communaux, la lutte contre les plantes invasives ainsi que l'information aux agriculteurs en général.

L'année n'a pas connu d'événements particuliers dans ce domaine. En matière d'affermage des terres communales, deux changements sont à signaler, qui n'ont pas nécessité de réunir la CATA. Le premier concernant un ajustement relatif aux parcelles remises en 2022 à M. Yann Duvanel, à Couvet. Le second porte sur la remise à M. Jean-Daniel Erb d'une petite surface de 24 ares, à Buttes, contigüe à une parcelle déjà exploitée par celui-ci.

A fin 2023, la situation par fermier était telle que présentée ci-dessous et en page suivante (sans tenir compte des rares parcelles exploitées à bien-plaire).

Lieu	Exploitant-e-s	SAU (a)	Fermage
Boveresse, Couvet, Travers	Daniel & Claude-Alain Dreyer	2'101.30	9'093.00
Môtiers et Fleurier	Bernard & Fabrice Menoud	1'034.70	5'347.00
Boveresse et Fleurier	Stéphane Perret	1'473.70	5'267.00
Môtiers	Pascal Montandon	1'083.90	5'019.00
Boveresse	Beat Schmidlin	870.40	4'552.00
Les Bayards	Nicolas Keller	2'439.60	3'928.00
Fleurier	Pascal Thiébaud	1'493.90	3'711.00
Môtiers	Eric Schopfer	758.30	3'448.00
Couvet	Gerard & Jean-Marie Stampfli	700.40	3'384.00
Les Bayards	Pierre-André Hainard	1'955.60	3'198.00
Couvet	Meieli & Max Henri Monnier	651.30	2'477.00
Saint-Sulpice	Walter Erb	1'334.20	2'398.00
Les Bayards	Alain Jeannin	1'442.80	2'323.00

RAPPORT DE GESTION

Lieu	Exploitant-e-s	SAU (a)	Fermage
Les Bayards	Thierry Fatton	1'424.90	2'216.00
Buttes	Joëlle Maire	637.10	1'890.00
Couvet	Jâmes Yann Duvanel	549.65	1'771.00
Les Bayards	Pascal Staehli	998.20	1'607.00
Travers et Couvet	Jean-Pierre Duvanel	316.30	1'581.00
Travers	François & Raphael Beck	295.60	1'573.00
Fleurier et Noiraigue	David & Alex & Lukas Eschler	416.80	1'558.00
Les Bayards	Arnaud Cand	1'083.40	1'517.00
Môtiers	Charles Thiébaud	298.80	1'383.00
Les Bayards	Jean-Paul Chédel	849.80	1'368.00
Buttes	Jean-Daniel Erb	494.70	1'346.00
Les Bayards	Daniel Favre	806.10	1'298.00
Boveresse	André Rosselet	498.30	1'287.00
Noiraigue	Félix Derendinger	351.30	1'215.00
Buttes	Georges-André & Pierre-Yves & Charles-Eric Thiébaud	367.60	1'123.00
Saint-Sulpice	Patrick Schlub	416.60	991.00
Travers	Nicole Hugi & Rudolf Hauri, par M. Rudolf Hauri	171.60	885.00
Les Bayards	Daryl Jeanneret	631.30	884.00
Fleurier	Eve Chédel	630.00	882.00
Les Bayards	Alain Kaenel	496.40	695.00
Môtiers	Loïc Frey	204.20	695.00
Les Verrières et Les Bayards	Jean-François Roux	194.80	663.00
Les Bayards	Marlène Guenat & Gérald Jeannin	438.90	615.00
Fleurier	Simon Eschler	214.00	554.00
Noiraigue	Gilles Dénervaud	98.80	525.00
Couvet	Loïc Blanchet	112.10	415.00
Les Bayards	Daniel Gerber	128.50	380.00
Travers	Robert-André Pellaton	69.00	367.00
Couvet	Emery Jean-François & Jérémy	79.60	310.00
Couvet	Raphaël Leuba	84.20	286.00
Boveresse	Pierre Pellaton	112.80	175.00
Buttes	Christian Jeanneret	33.30	154.00
Boveresse	Christine Robert-Nicoud	35.50	121.00
Travers et Môtiers	Sylvain Grisel	17.90	95.00
Travers	Marilyn & Michel Bettex	54.60	76.00
Buttes	Maude Zurcher	25.00	74.00
Travers	Jean-François Pellaton	12.90	46.00
Couvet	Robert Leu & Gabriel Eidam	20.70	40.20
Saint-Sulpice et Les Bayards	Olivier Currit	20.20	28.00
		31'201.2	
	Total	0	87'312.00

La situation des domaines n'a quant à elle pas connu de changement l'an dernier :

Domaine	Lieu	Exploitant-e-s	SAU (a)	Fermage
Robella	Buttes	Claire-Lise & Jean-Bernard Staehli	4'730.40	15'930.00
Les Oeuillons	Noiraigue	Stéphane Opper	1'132.70	10'180.00
Prise-Cosandier	Buttes	Christian Jeanneret	1'606.10	4'372.00
Riau	Môtiers	Eric Schopfer	1'227.80	2'820.00
Longeaigue	Buttes	Georges-André & Pierre-Yves & Charles-Eric Thiébaud	605.50	2'383.00
		Total	9'302.50	35'685.00

Sur le plan des drainages agricoles, la Commune n'a pas effectué de travaux ni subventionné de rénovation sur des parcelles privées. Plusieurs projets n'en ont pas moins été amorcés, qui devraient se concrétiser en 2024.

2.3.7 DIRECTION DE LA SYLVICULTURE

Le DEFCOS joue un rôle de direction administrative envers le service des forêts et l'équipe forestière ; cela recouvre des tâches de coordination, de représentation et d'appui. Au niveau administratif, il établit les factures de vente de bois et de prestations de l'équipe. Il assure également l'administration et une partie de la logistique des événements organisés par le service des forêts, soit principalement la *Journée des naissances* (cf. point 3.3.3 ci-dessous). Le DEFCOS est par ailleurs impliqué dans la préparation et le suivi des décisions du chef de dicastère, qui a notamment la compétence d'attribuer, sur proposition du service des forêts, les travaux de façonnage et de débardage, ainsi que les ventes des bois.

2.3.8 DIRECTION DE LA COHÉSION SOCIALE

Les principales tâches effectuées dans ce domaine consistent en la supervision, par le chef de dicastère, du Guichet social régional (GSR), dont les activités sont présentées plus bas. Elles impliquent de ce fait une participation au Conseil de la facture sociale et à la CDC Social (Association des communes neuchâteloises). Le chef de dicastère représente par ailleurs la Commune au sein de diverses entités, répertoriées au point 2.2 ci-dessus, accompagnant certaines d'entre elles dans leurs projets et leurs réflexions. Une attention particulière a été portée à Barak, confronté à des difficultés financières à la suite du retrait de plusieurs fondations pour des raisons non-liées à la gestion des lieux ; une réflexion a été initiée, qui devra aboutir en 2024.

2.3.9 DIRECTION DE LA SANTÉ

La direction de la santé porte essentiellement sur les actions de prévention et de promotion, ainsi que sur les enjeux en matière de couverture sanitaire (la gestion des ambulances restant affectée au dicastère de l'administration et de la protection de la population). En réponse à un appel à projets lancé par le service cantonal de la santé publique (SCSP), le DEFCOS, en lien avec le DTSC, a obtenu un soutien financier pour finaliser la couverture de la pataugeoire de la piscine des Combes par des voiles d'ombrage. Val-de-Travers a également initié, avec deux autres communes et en lien avec la Santé publique, une action de prévention contre le tabagisme passif dans les places de jeu. Le chef de dicastère a par ailleurs eu des échanges avec la Santé publique et la direction du RHNe en lien avec la fermeture nocturne de la policlinique de Couvet.

2.3.10 SOUTIEN À LA VIE LOCALE

Le DEFCOS participe à la vie locale par les manifestations qu'il organise lui-même dans le cadre de la promotion économique, soit le *Cocktail des entreprises* et la coordination du *Pain des horlogers*. En lien avec le DTSC, il contribue également à l'organisation de la *Fête des voisins*.

2.3.11 PRESTATIONS FOURNIES PAR LE SERVICE EN PLUS DE SES ATTRIBUTIONS USUELLES

Les différentes tâches du DEFCOS englobent des activités très diverses. Aucune prestation délivrée par le service ne s'écarte des missions qui lui sont reconnues, lesquelles s'étendent parfois à des dossiers relevant d'autres dicastères.

2.3.12 EFFECTIF DU PERSONNEL (ÉVOLUTIONS PRINCIPALES)

L'effectif de la direction du dicastère, de l'économie et des finances est resté stable en 2023 dans sa dotation. La dotation en fin d'exercice était la suivante :

- un chef du service des finances (100%) ;
- une cheffe comptable (70%) ;
- deux comptables (80% et 60%) ;
- une collaboratrice administrative (50%) ;
- une chargée de mission à l'économie (50%) ;
- un apprenti.

2.4 PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2023¹

2.4.1 COMPTABILITÉ

Annoncé dans le rapport de gestion 2022, le passage à un système de gestion électronique des poursuites a été réalisé courant 2023. Ainsi, un gain de temps est réalisé à chaque nouvelle poursuite initiée. Des réflexions ont toujours cours au sujet de la gestion des actes de défaut de biens, laquelle pourrait être déléguée au Canton.

2.4.2 GESTION FINANCIÈRE

Aucun élément particulier n'est à relever dans ce domaine, si ce n'est, tel qu'évoqué notamment dans le rapport à l'appui des comptes, une gestion des emprunts demandant une attention accrue en fonction de l'évolution du marché des capitaux.

2.4.3 GESTION DES RISQUES ET ASSURANCE-QUALITÉ

Aucun élément particulier n'est à relever dans ce chapitre.

2.4.4 AGRICULTURE ET DOMAINES COMMUNAUX

Le DEFCOS est venu en appui du DTSC dans les chantiers relatifs à l'Areuse et ses affluents à Môtiers, en regard de leur impact sur les terres agricoles.

2.5 ÉTAT DE SITUATION À LA FIN DE L'EXERCICE 2023

La situation à la tête du dicastère est bonne ; l'équipe fonctionne bien, la structure du service est adaptée aux missions qui sont les siennes. L'état de situation pour le service des forêts et le Guichet social régional est présenté dans les pages suivantes.

3 SERVICE DES FORÊTS

3.1 RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

La forêt communale de Val-de-Travers, forte de ses neuf domaines et de ses 2'200 hectares, est unique au monde. Elle est visitée régulièrement par des forestiers et des propriétaires venant de pays différents. Son modèle mis en place en 1881 par l'ingénieur forestier Henri Biolley a fait ses preuves et la forêt jardinée continue à démontrer sa pertinence 143 ans plus tard. Tant dans les domaines de la production de bois, de la protection de la population et des infrastructures, de la biodiversité que dans celui du délassément qu'elle procure, la forêt vallonnaise est toujours aujourd'hui à la pointe de la technologie sylvicole. Ses principes de durabilité, de stabilité de l'écosystème, de régularité de la production des produits ligneux et des prestations immatérielles fournies attestent, en effet, que nous pouvons continuer à gérer ce patrimoine dans le sens et l'esprit insufflés par Henri Biolley.

C'est l'héritage de cet important patrimoine boisé que notre service a aujourd'hui la mission de gérer. Il y intervient en veillant à maintenir les valeurs énumérées ci-dessus afin que ce patrimoine continue d'assurer ses fonctions fondamentales. Nous nous devons de transmettre aux générations suivantes, tant pour la nature que pour la société, des forêts stables et dans le meilleur état de santé possible.

Entretien la forêt, c'est couper des arbres pour la maintenir en bonne santé et permettre son renouvellement. Cependant les conditions d'aujourd'hui ont changé, notamment en regard du dérèglement climatique qui provoque des événements naturels conséquents, comme de longues périodes sèches, des déficits hydriques, des coups de vents violents et fréquents, des neiges lourdes. Les effets sur la forêt sont directs, malgré l'extrême capacité de résilience de celle-ci ; les expériences du passé et d'aujourd'hui guident nos actions, que nous interrogeons en permanence. En juin 2021, un violent

¹ Ne sont relevés ici que les projets particuliers n'étant pas mentionnés dans les autres sections du rapport de gestion du dicastère.

orage de grêle a frappé une partie des domaines des Bayards sur une centaine d'hectares et plus modestement les domaines de Buttes et Saint-Sulpice. De mémoire d'anciens forestiers, nos forêts n'avaient jamais connu un événement similaire. Là aussi, une attention toute particulière est portée aux arbres atteints ; de nombreux arbres ont dû être abattus, d'autres devront l'être encore, car la quantité de feuillage (aiguilles) a été réduite parfois à moins de 10% de la masse verte du houppier. Les étés 2022, puis 2023 chauds et surtout très secs ont eu raison de milliers d'arbres déjà affaiblis. La récolte forcée de bois chablis (sec, bostryché, dépérissant) a été très importante au cours de l'année 2022, et encore davantage en 2023 (voir tableau chapitre 3.3.1) à tel point que certaines parties de forêt se sont complètement transformées. Le prélèvement d'arbres de futaie dans ces endroit-là était supérieur à quatre-vingt pour cent du matériel sur pied.

3.2 COMMISSIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Il n'existe pas de commission forestière communale. Par contre, la loi cantonale sur les forêts institue une commission forestière par arrondissement. Celle du Val-de-Travers se compose de neuf membres représentant les autorités suivantes : Département cantonal du développement territorial et de l'environnement (1 commissaire), Commune de Val-de-Travers (3), Commune de La Côte-aux-Fées (1), Commune des Verrières (1), forêts privées (3).

Le chef de dicastère occupe l'un des trois sièges dévolus à la Commune, les deux autres revenant à des représentants du Conseil général.

Cette commission a trois tâches essentielles : veiller à l'application de la loi et de ses dispositions d'exécution ; préavisier la nomination de l'ingénieur forestier d'arrondissement ; enfin, diffuser toutes informations utiles dans les domaines touchant à l'activité forestière et à l'utilisation du bois sous toutes ses formes. En 2023, la commission s'est réunie pour valider le rapport annuel 2022 ; elle a par ailleurs effectué une sortie, afin d'aller voir notamment la régénérescence de la forêt de Loèche après l'incendie qui l'avait frappée en 2003.

3.3 ACTIVITÉS 2023

La gestion du patrimoine boisé communal implique de nombreuses activités. Nous les présentons ci-dessous selon les différentes fonctions de la forêt.

En préambule, signalons que la gestion des forêts est assurée par le chef de service, également garde forestier, ainsi que par le deuxième garde qui compte l'effectif. Tous deux interviennent sur l'ensemble des forêts communales, avec une répartition géographique des domaines pour l'organisation et le suivi des chantiers. L'internalisation en 2020 du deuxième poste a permis de meilleures synergies et un suivi coordonné des dossiers, afin d'y apporter des compétences complémentaires et gagner en efficacité.

Les travaux sont en partie organisés et conduits par le contremaître, chef de l'équipe forestière, qui exécute les chantiers avec son équipe ; celle-ci compte également deux forestiers-bûcherons qualifiés et un, voire deux apprentis.

Les travaux de bûcheronnage qui ne sont pas réalisés par l'équipe communale sont confiés à des entreprises privées de la région. L'entier du débardage est externalisé, tout comme le déchetage et le transport du bois destiné au chauffage à distance de Couvet. En moyenne, un tiers des travaux est ainsi réalisé à l'interne et deux tiers sont confiés à l'externe.

Le tableau ci-dessous exprime en pourcent la répartition des activités de l'équipe forestière. Comme on le lira, celles-ci sont diverses, puisqu'aux travaux liés directement à l'exploitation des forêts s'ajoutent des tâches d'intérêt public et des réalisations pour des tiers, ainsi que des actions de formation.

Activités de l'équipe forestière (2022)	%
Exploitation des bois	51
Martelage	2
Soins à la jeune forêt	2
Entretien de la desserte	5
Mise à jour du parcellaire, abornement	0

Aménagement, inventaires	0
Travaux d'intérêt public (sentiers, objets récréatifs, sapins de Noël...)	15
Travaux d'intérêt public voirie	1
Formation des apprentis	6
Travaux pour tiers	
- Etat	9
- Cours	4
Chantiers nature	2
Divers	3
Total	100

3.3.1 FONCTION DE PRODUCTION

La possibilité des volumes exploitables sur les neuf domaines de la commune (soit un par village) était en 2023 de 13'740 sylves (1 sylve = 1m³ de bois sur pied), telle que définie dans les plans de gestion. Ceux-ci servent également à l'établissement des accords de prestations conclus au titre de la RPT (Réforme fédérale de la Péréquation et de la répartition des Tâches) entre la Commune d'une part, le Canton et la Confédération d'autre part, lesquels déterminent les subventions qui seront perçues au cours des périodes considérées (celle en cours portant sur les années 2021 à 2024).

Le volume total des exploitations pour l'exercice a été de 23'277 sylves martelées, autrement dit marquées pour l'abattage, soit le 171 % de la possibilité. Ce volume comprend l'exploitation des chablis, c'est-à-dire les bois renversés par le vent ou qui ont subi des attaques d'insectes ou de champignons, consécutivement au manque d'eau ; ces bois représentent 47% des bois martelés.

Les volumes totaux exploités l'an dernier se montent à 22'031 m³, soit le 95% des bois martelés. Le delta s'explique par le fait que la sylve est un volume sur pied estimé selon un tarif unique, alors que les m³ commercialisés le sont selon un cubage réalisé précisément après la coupe. Une part du bois est également laissée au sol pour répondre aux normes sécuritaires en forêt de protection (cf. section 3.3.2.).

La très grande partie de ces bois a été commercialisée en 2023 et le solde constitue le stock de réserve de bois énergie, nécessaire au fonctionnement du CAD de Couvet.

Les exploitations sont exprimées en chiffres dans le tableau ci-dessous :

	Martelages		Produits (m ³)				Répartition des produits	
	Sylves	Arbres	Bois de service	Bois d'industrie	Bois énergie	Total	Résineux	feuillus
Total communale forêt	23'277	10'331	12'589	2'135	7'307	22'031	89%	11%
			57 %	10 %	33 %	100.0%		

On constate une augmentation de 9'000 m³ de bois exploité en 2023 (+3'000 en 2022) par rapport à l'exercice précédent. Les 3 assortiments ci-dessus ont donc subi logiquement une augmentation de production.

Le **bois de service** ou bois d'œuvre, destiné à la production de planches, poutres et autres produits de menuiserie, alimente en partie les scieries régionales en fonction de leurs besoins. La majorité de ces produits, soit environ le 70%, est commercialisée dans les scieries de France voisine ; la capacité de transformation de nos scieries régionales ne permet pas d'absorber les quantités produites par les forêts communales. L'acheminement de ce bois dans les scieries françaises s'inscrit toutefois dans une économie de proximité, puisque nos partenaires se situent à une demi-heure environ de camion de nos forêts. Dans ce secteur, le prix des bois à la vente s'est détérioré. Les volumes résultants des exploitations forcées sont très importants, à l'image des chiffres ci-dessus mais ceci est valable pour toute l'Europe. La commercialisation de cet assortiment est aujourd'hui difficile et compliquée.

La consommation de bois énergie est heureusement forte ; ceci est dû à l'agrandissement permanent du réseau de chauffage à distance de Couvet. Les clients privés représentent aussi une part de ce marché ; nous essayons également de satisfaire nos entreprises forestières privées en bois de feu feuillus, car la diminution des coupes normales diminue la part de prélèvement des bois feuillus.

Enfin, le **bois d'industrie** est quant à lui acheminé par wagons et transformé en Suisse alémanique. La part de cet assortiment est variable et, en plus de pouvoir livrer du bois feuillu, ils sont aussi à la recherche de bois résineux, ce que nous avons également fourni en 2023.

Pour permettre l'exploitation régulière des volumes fournis par la forêt communale, il convient de procéder à plusieurs travaux de différents types. Il s'agit tout d'abord de veiller à ce que les divisions forestières soient délimitées sur le terrain. Ainsi, **l'abornement**, soit l'entretien du parcellaire, des limites de propriété et des divisions forestières (unité de gestion), est rafraîchi à la peinture rouge pour les parcelles venant en coupe l'exercice suivant. Compte tenu du mode de gestion appliqué, cela signifie un passage sur chaque parcelle tous les neuf ans.

L'exploitation demande en outre de disposer d'une **desserte** adaptée aux objectifs. En 2023, le chemin des Oeillons a été réfectionné en collaboration avec l'Etat puisque les 300 premiers mètres sont sur une parcelle de l'Etat ; plusieurs projets restent en planification tel que prévu par le crédit-cadre voté par le Conseil général fin 2020. L'entretien courant de la desserte a représenté le 5% des activités de l'équipe forestière ; d'autres travaux de ce type (dégagement de sorties d'eau, élagage) sont en outre confiés à des entreprises forestières privées.

Enfin, après chaque coupe, il importe d'apporter des **soins à la jeune forêt**. Ceux-ci sont réalisés systématiquement pour ménager et favoriser la forêt naissante, de la régénération naturelle jusqu'au stade avant la futaie. En 2023, cela a représenté 34 surfaces visitées pour un total de 232 hectares traités.

3.3.2 FONCTION DE PROTECTION

La fonction de protection concerne **ce que la forêt protège**, et non pas la protection de la forêt elle-même. Certaines parties de la forêt communale sont identifiées par la Confédération comme ayant une fonction de protection prioritaire à l'égard de la population et des infrastructures, principalement en regard des chutes de pierres. Une petite partie est reconnue comme ancrage au sol pour diminuer le risque de glissement de terrain.

Dans le cas des chutes de pierres, des mesures très concrètes doivent être appliquées dans les parcelles concernées lors des exploitations ; le but étant de freiner les chutes de pierres, les souches doivent être maintenues à une certaine hauteur (environ 80 cm) et une partie des bois coupés doit être laissée au sol. Dans ce type de forêt, il est demandé de produire de la sécurité et non pas du bois. Le dernier exemple très visible se situe en-dessus de la route cantonale menant de Saint-Sulpice aux Verrières, dans le secteur se trouvant juste avant celui touché par l'éboulement de mars 2022.

3.3.3 FONCTION DE BIODIVERSITE

Le thème de la biodiversité concerne tous les secteurs qui traitent de la nature. La forêt en fait évidemment partie. L'augmentation de la biodiversité participe à l'amélioration des interdépendances entre les espèces dont nous faisons partie, ce qui améliore les conditions de toute forme de vie, y compris la nôtre. L'objectif de cette fonction forestière, qui fait l'objet d'un subventionnement, est ainsi d'augmenter la diversité des espèces végétales et animales, soit la valeur et la diversité de l'écosystème « forêt », écosystème reconnu le plus riche de tous.

Les mesures prises en forêt sont de deux types. Le premier est **l'augmentation du bois mort sur pied et au sol**. En effet, si les arbres malades dont le bois est encore de bonne qualité sont récoltés, ceux qui s'avèrent trop atteints sont gardés en l'état pour leur permettre de réaliser leur cycle complet jusqu'à la décrépitude complète, sur pied ou au sol. Certains arbres sont par ailleurs désignés comme « arbres habitat », parce que leur état démontre qu'ils abritent déjà certaines espèces ou qu'ils seraient susceptibles de le faire ; ils sont identifiés et répertoriés. Enfin, certaines parties de forêt sont considérées comme des îlots de senescence ou des réserves forestière, cela pour des durées de cinquante ans. Plus aucune intervention n'y est faite, ces surfaces étant totalement restituées à la nature et leur mutation

faisant l'objet d'une observation. Nous en comptons dix pour 66 hectares, répartis sur les domaines de Couvet, Môtiers, Fleurier, Saint-Sulpice et Buttes. Les plus récentes sont deux surfaces à St-Sulpice et Fleurier, ajoutées à l'issue de la dernière période de subventionnement (2020).

Le deuxième type de mesures concerne les « **chantiers nature** ». C'est l'occasion de rappeler que les gardes forestiers ont également la fonction d'agent nature pour tout ce qui concerne la nature hors forêt, tels que les haies, les bosquets, les murs de pierres sèches, les dolines, les plans d'eau ou encore les berges de cours d'eau. Cette fonction est aussi déployée pour les arbres et les haies en milieu urbain.

Tout comme il existe des accords de prestations pour la gestion des forêts, il en existe pour le développement ou l'amélioration de biotopes hors forêt (RPT Nature). Les communes ont été sollicitées à cet effet par le Canton pour la première fois en vue de la période 2021-2024, ce dont la nôtre a profité en déposant de nombreux projets. Ceux-ci portent sur des plantations d'allées, de haies ou de vergers, des créations d'étangs ou encore sur des aménagements de sentiers didactiques ; ils s'accompagnent souvent d'action de vulgarisation à l'égard du public, notamment dans le cadre de la traditionnelle *Journée des naissances*. En 2023, celle-ci a porté sur la plantation de 6 arbres, dans l'espace de jeu de la crèche de Couvet.

Toujours dans le domaine de la biodiversité, il est important de rappeler ici l'existence des pâturages boisés communaux, plus spécialement celui du communal des Bayards, qui fait l'objet d'un plan de gestion intégré ayant fêté en 2021 ses cinq ans. Cette structure constitue une diversité intéressante tant dans le paysage par la combinaison de l'aménagement sylvo-pastoral que par la diversité des espèces, florales notamment, dont le suivi témoigne d'une évolution positive. Ce suivi se fait de concert avec les exploitants agricoles et la section nature du service cantonal de la faune, de la forêt et de la nature (SFFN). Un plan d'affectation cantonal est en cours d'élaboration au SFFN, en concertation avec notre service.

3.3.4 FONCTION SOCIALE

En matière d'accueil du public en forêt, notre service s'occupe de maintenir en état les installations existantes, soit les trois « parcours Vita » situés à Couvet, Buttes et aux Bayards (les deux derniers étant confiés pour leur entretien à des organismes externes), les sentiers à thèmes, les sentiers pédestres, les places de pique-nique et les nombreux abris que l'on trouve sur l'ensemble du territoire communal.

Bien que la fonction prioritaire de la desserte forestière soit destinée à l'exploitation des forêts, les pistes et chemins profitent aussi à un nombreux public pour des activités sportives ou de délasserment, qu'il s'agisse de randonnée pédestre, de *nordic walking*, de course à pied, de VTT ou encore d'équitation. La population peut ainsi se ressourcer en milieu forestier, ce qui constitue une fonction fondamentale pour le bon équilibre du genre humain et de notre société de manière générale.

Relevons, pour conclure ce tour d'horizon des quatre fonctions de la forêt, que notre Commune a été associée à une étude mandatée par l'office fédéral de l'environnement (OFEV) portant sur les services écosystémiques de la forêt, menée en 2022 et 2023. Car si certaines fonctions de la forêt bénéficient aujourd'hui de subventions et si l'exploitation des bois génère des revenus, l'apport de la forêt dans son ensemble à la collectivité reste très certainement sous-valorisé, voire même méconnu, également de nombreux décideurs politiques. Cette étude a ainsi pour premier but d'avoir une vision plus large et chiffrée de ces prestations. Nous aurons l'occasion de revenir sur ce sujet important lors d'un prochain rapport, probablement en chiffrant ces différents services selon une méthodologie proposée par l'OFEV.

3.3.5 SOUTIEN A LA VIE SOCIALE

De par ses zones de délasserment, l'espace forestier permet à de nombreuses personnes et sociétés locales de développer leurs activités en forêt. Notre service est régulièrement sollicité pour des demandes de manifestations sportives tracées en forêt, veillant le cas échéant à ce que ces parcours soient praticables le jour donné.

3.3.6 PRESTATIONS FOURNIES PAR LE SERVICE EN PLUS DE SES ATTRIBUTIONS USUELLES

Le service cantonal des forêts n'ayant plus d'équipe forestière au Val-de-Travers, notre service intervient régulièrement pour l'État, contre facturation, pour des travaux dans les forêts domaniales et pour des chantiers d'abattage le long des berges de l'Areuse.

Notre service participe également activement à la formation professionnelle, cela tant par l'engagement d'apprentis que par l'implication du contremaître, lequel dispense nombre de cours sur le plan suisse romand et cantonal. Celui-ci est également délégué à la formation des apprentis et membre de la commission cantonale d'examens ; avec le chef de service, il est encore membre de la commission cantonale pour la formation professionnelle. Les deux forestiers-bûcherons ont en outre la fonction d'expert aux examens de fin d'apprentissage ; et l'un est moniteur pour les cours de génie forestier dispensés aux apprentis, tandis qu'un garde est moniteur de soins à la jeune forêt.

Toujours dans le domaine de la formation professionnelle, le service s'attache à mettre les forêts jardinées à disposition des écoles forestières et à partager ses compétences et expériences de sylviculteurs et de gestionnaires forestiers. Ainsi, tous les étudiants de Suisse, des futurs contremaîtres aux apprenants des écoles forestières (garde forestier, ingénieur forestier HES et EPFZ) viennent se former dans les forêts de Couvet ; deux « martélosopes » leur permettent de s'exercer à la délicate mais néanmoins fascinante activité du martelage, soit l'activité-clé du sylviculteur.

3.4 EFFECTIF DU PERSONNEL

Le service a connu des changements en cours d'exercice. Afin de pallier un départ, un nouveau forestier-bûcheron a rejoint l'équipe en 2023. Un nouvel apprenti a été engagé en août 2023.

A la fin de l'année, l'effectif du personnel se composait comme suit :

- un chef de service garde forestier, à 100 % ;
- un garde forestier, à 70% ;
- un contremaître, à 90% ;
- deux forestiers-bûcherons, à 100 %.
- un apprenti forestier-bûcheron, en 2^e année de formation.

3.5 PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2023

3.5.1 TRAVAUX DE SÉCURISATION ET DE REVITALISATION

Le service a été impliqué dans deux dossiers pilotés par le DTSC pour leurs enjeux forestiers et « nature ». Le premier concerne la protection du village de Noiraigue contre les chutes de pierres et l'impact de ces travaux sur la continuation de l'exploitation de ce massif forestier. Le second porte sur la protection de la zone industrielle de Môtiers contre les crues et la revitalisation, dans ce secteur, de l'Areuse et du Bied ; le service des forêts est concerné ici par des travaux d'abattage et par le suivi des mesures prises par les agents nature.

3.5.2 EXTENSION DU CHAUFFAGE À DISTANCE DE COUVET

Si le fonctionnement du chauffage à distance de Couvet donne satisfaction à tous les niveaux, il le fait particulièrement pour notre service. En effet, il permet de valoriser une grande quantité de produits exploités dans les forêts et de rationaliser l'exploitation, ce qui augmente les rendements de l'équipe forestière. La transformation du bois procure en outre des emplois régionaux, notamment à une jeune entreprise locale. Nous pouvons souligner ici la stabilité du prix de l'énergie consommée par les clients, ce qui n'est pas le cas pour d'autres source d'énergie. L'extension de la capacité de production offre de belles perspectives, mais représente aussi un défi en termes d'organisation des chantiers et de logistique. La deuxième chaudière est entrée en fonction dans le courant de l'automne 2022 ; les deux chaudières en fonction ont permis de passer l'hiver sans avoir recours au gaz. Pendant la période froide, la consommation de bois a par conséquent passé de 70 à 90 m³ de plaquettes quotidiennement (120 m³ par jour, les quelques jours très froids).

3.5.3 PROJETS NATURE

Mise à part la plantation à la crèche de Couvet, nous n'avons pas réalisé d'autres projets en 2023. Certains projets prévus ont été réétudiés et leur réalisation différée ; il s'agit notamment de trouver des parcelles adéquates pour certains des projets. Le service a néanmoins été actif dans le suivi et l'entretien d'objets réalisés les années précédentes, ce qui permet de rappeler que les « projets nature » demande du temps non seulement pour leur réalisation, mais aussi pour leur évolution. A noter également que le service a été fortement mobilisé pour gérer la situation difficile des bois chablis citée au point 3.1. Force est de constater que le temps à disposition est un facteur limitant dans la réalisation de projets.

3.6 ÉTAT DE SITUATION À LA FIN DE L'ANNÉE 2023

Le tournant opéré fin 2020 par l'intégration du poste de deuxième garde forestier au sein du service communal a fait ses preuves d'efficacité. La conduite du service concertée permet de tirer profit des compétences de part et d'autre.

A noter que les activités vont croissantes, ce qui est dû notamment au réchauffement climatique dont l'impact sur nos boisés est déjà très important (voir les chiffres d'exploitation au chapitre 3.3.1). Des réflexions sont en cours pour essayer de permettre leur adaptation à ces nouvelles conditions ; la récolte des bois malades est devenue une activité régulière désormais, avec pour conséquence une augmentation du travail à fournir. Le service doit en outre s'organiser en conséquence pour faire face à ce travail supplémentaire. La charge de travail pour les deux gardes forestiers n'est pas tenable sur le long terme.

La collaboration au sein de l'arrondissement forestier est désormais très fructueuse. L'ingénieur forestier qui œuvre à la tête de l'arrondissement depuis l'été 2021 est très actif et très motivé ; les échanges avec les autres gardes forestiers de l'arrondissement sont également très bénéfiques. Les divers remplacements à la suite de départs à la retraite se sont bien déroulés, tout en apportant à l'arrondissement un solide coup de jeune. Pour rappel, l'ensemble des communes contribue aux salaires des ingénieurs forestiers du canton.

De la direction des forêts (chef du dicastère) jusqu'aux membres de l'équipe forestière, l'état d'esprit est bon et les visions partagées. La collaboration, l'entraide, la fluidité de la transmission des informations et la philosophie du service permettent à chacun d'évoluer dans un climat positif et motivant. Cette situation positive n'empêche toutefois pas de s'interroger sur le fonctionnement du service, également en regard des enjeux actuels et futurs ; dans ce sens, une réflexion a été initiée avec comme objectif le maintien d'une bonne adéquation entre l'organisation et les missions.

4 GUICHET SOCIAL RÉGIONAL

4.1 RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

Gérés par les communes en partenariat avec le Service cantonal de l'action sociale (SASO), les Guichets sociaux régionaux (GSR) sont les points d'accès pour toute demande de prestations sociales cantonales sous condition de ressources. Le Canton en compte sept situés à Neuchâtel, St-Blaise, Colombier, Cernier, La Chaux-de-Fonds, Le Locle et Couvet. La mission des GSR consiste à tout mettre en œuvre pour soutenir et accompagner les usagers-ères et leur apporter une aide aussi bien personnelle que matérielle. Ayant une mission similaire au sein des administrations communales, les agences AVS-AI ont été localisées dans la même enceinte que les GSR.

Le Guichet social régional Val-de-Travers (GSR VDT) est donc constitué, à l'instar des autres GSR du Canton, de trois secteurs distincts :

- 1) l'Agence AVS-AI, qui fait office d'interface entre la population du Val-de-Travers et la Caisse cantonale neuchâteloise de compensation ;
- 2) le Guichet ACCORD, qui traite les demandes de prestations sociales cantonales sous condition de ressources ;
- 3) le Service social, qui est l'unique prestation ACCORD délivrée directement dans les communes.

Placé sous la direction du chef du dicastère de la cohésion sociale, le GSR VDT officie pour la population de Val-de-Travers et intervient également, par convention, pour celle des communes des Verrières et de La Côte-aux-Fées, qui contribuent à son financement pour la part communale.

4.2 ACTIVITÉS 2023

4.2.1 AGENCE AVS-AI

L'Agence régionale AVS/AI instruit les demandes de prestations complémentaires aux rentes AVS/AI et offre conseils et soutien à la population du Val-de-Travers. Quatre préposées à l'Agence AVS-AI travaillent dans ce secteur, totalisant 1.15 EPT (elles interviennent aussi, comme on le verra plus bas, pour le Guichet ACCORD). Leur rôle consiste à assurer le lien entre la population et la Caisse cantonale de compensation (CCNC) en accompagnant les usagers-ères dans leur demande de prestation AVS, d'assurance invalidité (rentes) ou de prestations complémentaires (PC).

Les préposées sont également à disposition de la population pour les demandes de calcul d'une rente future, de rente de survivants, de certificat AVS, d'affiliation à l'AVS-AI et d'allocations familiales et de naissance.

Durant l'année 2023, l'Agence AVS-AI a géré 1'087 dossiers de prestations complémentaires (PC), contre 961 en 2022. Il est nécessaire de mettre ce chiffre en regard du nombre de nouvelles demandes reçues pour les PC : nous en avons enregistré 221 en 2023, 233 en 2022, 182 en 2021 et 205 en 2020.

Les dossiers de PC actifs représentent autant de personnes qui passent au guichet afin de déposer des documents que les préposées vont devoir traiter, puis transmettre à la caisse. Tout changement de situation doit être annoncé par les bénéficiaires PC ; les préposées à l'agence AVS-AI ont alors la responsabilité d'effectuer des avis de mutation. En 2023, 457 avis de mutation ont été effectués contre 423 en 2022, 377 en 2021 et 326 en 2020. On constate ainsi une hausse continue dans ce domaine.

Les préposées doivent également répondre aux différentes demandes provenant de la CCNC, notamment celles de révision des dossiers PC. Ce sont 186 demandes de révision qui ont été traitées en 2023 ; il y en avait eu 142 en 2022, 147 en 2021 et 197 en 2020. Le nombre de révisions dépend du nombre de dossiers actifs ; elles doivent être effectuées tous les quatre ans.

Pour rappel, à fin 2022, la CCNC avait modifié le formulaire de demande de prestations complémentaires. Ce document qu'il faut désormais remplir en ligne est passé de quelques pages à une dizaine, avec des questions de plus en plus pointues, évolution qui s'inscrit dans une tendance générale de complexification croissante des attentes de la CCNC. Cela engendre une charge de travail supplémentaire pour les préposées à l'Agence AVS-AI, constatée dans les autres agences du canton et qui demandera à être analysée avec recul, afin de vérifier si les moyens restent cohérents avec les prestations à délivrer. La CCNC subventionne partiellement le fonctionnement des agences AVS/AI ; un montant de Fr. 23'185.- nous a ainsi été octroyé en 2023.

4.2.2 GUICHET ACCORD

Le Guichet ACCORD instruit les demandes de prestations sociales (DPS) cantonales sous condition de ressources, soit les avances de pensions alimentaires, les subsides à l'assurance-maladie, les bourses d'études et l'aide sociale. Il offre également conseils et soutien, tout en orientant les usagers-ères dans diverses démarches administratives. Quatre collaboratrices socio-administratives travaillent dans ce secteur pour 1.55 EPT.

La vérification du droit aux prestations sociales se fait par le biais d'un formulaire unique, l'idée étant de faciliter les procédures et de permettre une meilleure équité de traitement à l'échelle du canton.

Le Guichet ACCORD officie comme une interface avec l'administration cantonale. Sa mission est d'enregistrer les demandes et les modifications de situations personnelles et financières qui ont une incidence sur le droit aux prestations. Le contact avec les usagers-ères représente une part importante du travail, mais la part la plus conséquente est celle de l'analyse des dossiers. Après examen de chaque

demande et lorsque les conditions d'octroi sont remplies, la DPS est orientée vers les services compétents, soit les secteurs prestataires qui traiteront les demandes et rendront directement les décisions.

Le Guichet ACCORD Val-de-Travers a enregistré durant l'année 2023 758 demandes de prestations sociales (DPS), contre 759 en 2022, 663 en 2021 et 667 en 2020.

Grâce à un outil d'analyse mis à disposition par le SASO, nous sommes en mesure de vérifier vers quel(s) secteur(s) prestataire(s) ont été orientées les DPS traitées en 2023, étant entendu qu'une DPS peut être adressée à plusieurs secteurs à la fois :

- 598 DPS ont été dirigées vers les subsides à l'assurance-maladie ;
- 210 DPS vers le service social régional du Val-de-Travers ;
- 79 DPS ont été adressées vers l'office des bourses d'études ;
- 25 DPS ont été orientées auprès de l'office de recouvrement et d'avances des contributions d'entretien ;
- 150 DPS n'ont pas été orientées, parce que les conditions n'étaient pas réunies.

4.2.3 SERVICE SOCIAL RÉGIONAL (SSR)

L'aide sociale délivrée par le Service d'action sociale (SAS) se présente comme le dernier filet du système de sécurité sociale. Basée sur le principe fondamental de la subsidiarité, elle intervient après que toute autre ressource a été épuisée. Elle peut, cas échéant, être accordée en complément d'un revenu. L'aide sociale est la seule prestation ACCORD délivrée dans l'enceinte des GSR.

L'aide sociale est axée sur trois types de prestations :

- une aide financière attribuée lorsqu'une personne ne peut subvenir, par ses propres moyens, à son entretien ou à celui des membres de sa famille avec qui elle fait ménage commun ;
- un accompagnement social, dont le but est la réintégration sociale et économique lorsque cette dernière est possible ;
- une aide personnelle, notamment l'écoute, l'information et le conseil.

Au 31 décembre 2023, 349 dossiers d'aide sociale étaient gérés par le SAS contre 329 en 2022, 364 en 2021 et 392 en 2020. Si le nombre de dossiers a été plus élevé qu'en 2022, il reste ainsi inférieur à celui des années antérieures. Il s'agira de voir si la tendance se confirme en 2024.

Le SSR se compose de quatre secteurs distincts dans lesquels collaborent des professionnel-le-s aux compétences diverses et complémentaires. Sept assistantes sociales assurent le suivi social et financier des bénéficiaires de l'aide sociale ; un conseiller en insertion fait un travail de coaching avec les bénéficiaires de l'aide sociale en vue de leur intégration sociale et professionnelle ; deux collaboratrices travaillent pour le secteur comptable avec pour mission non seulement de saisir les paiements en conformité avec le plan comptable mais également de signaler les erreurs constatées conformément au système de contrôle interne ; trois collaborateurs-trices administratifs-ves sont en charge de l'accueil des usagers-ères du GSR dans son ensemble (téléphone et guichet), du travail administratif sur délégation des assistantes sociales et de la gestion des frais médicaux pour les bénéficiaires qui ne sont pas à même de le faire (deux d'entre eux-elles sont par ailleurs en charge de la délivrance de l'aide matérielle pour les personnes en suivi financier) ; enfin, un collaborateur s'occupe du suivi des dossiers contentieux.

Il est utile de rappeler que le suivi des dossiers contentieux concerne uniquement des dossiers d'aide sociale qui ont été bouclés (le suivi du contentieux des dossiers actifs est effectué par les assistantes sociales). Il s'agit de procéder à la récupération de montants perçus indûment par les bénéficiaires de l'aide sociale (revenu non déclaré, aide remboursable n'ayant pu être totalement recouvrée...) et qui n'ont pas pu être récupérés pendant la période d'aide sociale, les retenues ne pouvant excéder 15% de l'aide matérielle versée. Ce travail, qui est effectué de façon suivie et intensive, permet à notre service de récupérer des montants non négligeables. En 2023, environ 123 dossiers de contentieux sont en cours et près de Fr. 55'000 ont été enregistrés en remboursement de l'aide sociale. Il convient de rappeler que le règlement du contentieux peut s'étaler sur plusieurs années ; seule une minorité de bénéficiaires de l'aide

sociale est ainsi concernée. Des réflexions sont en cours à l'échelle cantonale pour que le suivi du contentieux soit effectué avec un logiciel commun.

Le service social a fait l'objet en 2023 d'un contrôle régulier de l'office cantonal de l'aide sociale, conformément à la mission de celui-ci. Réalisé sur site, ce contrôle porte sur l'analyse d'un échantillonnage de dossiers et sur celles des procédures internes. Le rapport sera rendu en 2024 ; les premiers retours reçus confirment le bon fonctionnement du service, en particulier dans le domaine de la gestion du contentieux.

4.2.4 SOUTIEN A LA VIE LOCALE

Le GSR, principalement par sa responsable, est à disposition des acteurs·trices locaux·les actifs·ves dans l'intégration sociale. Par son Agence AVS-AI, le GSR a eu le plaisir de convier les jeunes et futur·e·s retraité·e·s à la soirée annuelle d'information les concernant. La soirée a eu lieu au mois de septembre 2023 à la salle des spectacles de Couvet.

4.2.5 PRESTATIONS FOURNIES PAR LE SERVICE EN PLUS DE SES ATTRIBUTIONS USUELLES

Des ateliers d'aide à la gestion des frais médicaux ont été animés à l'automne 2023 par deux assistantes sociales du service et une assistance sociale du Cora, à Fleurier, dans les locaux de celui-ci. Un projet portant sur le minimum vital a été initié, avec le Cora toujours ; celui-ci s'inscrivant dans les réflexions cantonales relatives au suivi différencié harmonisé, il ne sera pas mis en place directement par le GSR.

4.2.6 EFFECTIF DU PERSONNEL (EVOLUTIONS PRINCIPALES)

L'effectif est resté stable en 2023 et se présente comme suit :

- 0.80 EPT pour la direction (une cheffe de service à 60% et son adjointe à 20%)
- 1.15 EPT pour l'agence AVS-AI (quatre collaboratrices)
- 1.55 EPT pour le guichet ACCORD (quatre collaboratrices)
- 8.40 EPT pour le service d'action sociale (14 collaborateurs·trices)

Le service a connu plusieurs changements, à commencer par le départ de la cheffe de service à mi-août, qui a souhaité réorienter sa carrière après avoir occupé ce poste pendant plus de dix ans. Elle a été remplacée par son adjointe ; le poste de celle-ci, mis au concours à l'interne, a été repourvu. Une collaboratrice spécialisée en comptabilité a par ailleurs pris sa retraite à fin juin ; elle a été remplacée par une nouvelle collaboratrice à mi-août. Deux remplacements d'assistantes sociales en congé maternité ont dû être organisés. Les changements à la tête du service, puis le départ en décembre de la cheffe de service en congé maternité, ont également nécessité de renforcer le service.

A l'exception de ceux affectés à la direction du GSR (uniquement à charge des trois communes du Val-de-Travers), les postes des collaborateurs·trices du SSR sont mutualisés au travers d'un « pot commun », alimenté à hauteur de 60% par les communes et 40% par le Canton (l'aide matérielle se répartissant par un clé inverse, soit 40/60). Le personnel ACCORD relève lui aussi d'une mutualisation des coûts, selon le même ratio. Quant à l'Agence AVS-AI, elle est essentiellement à charge des communes ; la CCNC la finance partiellement au travers d'une enveloppe de 350'000 francs à répartir entre l'ensemble des agences régionales au prorata de la population.

4.2.7 PROJETS IMPORTANTS REALISES OU INITIES EN 2023

- Nouveau logiciel de gestion de l'aide sociale

Le nouveau logiciel de gestion de l'aide sociale a été implanté dans l'entier des services du canton en 2022. S'il répond aux attentes, il importe de rappeler l'importante implication des collaborateurs·trices du service et des services cantonaux concernés. Un groupe de suivi du logiciel a été mis sur pied afin de pouvoir pallier aux nombreuses problématiques que posent le logiciel. Des points d'amélioration sont toujours en cours de discussion avec la société ayant édité le logiciel utilisé. En effet, des spécificités propres au canton de Neuchâtel font que l'adaptation de ce programme est difficile.

- Suivi différencié et harmonisé (SDH)

Durant 2023, les groupes de travail concernant le suivi différencié harmonisé (SDH) ont maintenu un rythme intense. Le SDH est l'une des propositions faisant suite aux réflexions menées dans le cadre de RAISONE (Repenser l'Alde SOciale NEuchâteloise). Il s'agit d'un changement de paradigme en termes de suivi des bénéficiaires de l'aide sociale, qui demande en amont une analyse fine. La mise en place d'un suivi plus léger des personnes ne nécessitant pas un accompagnement social entraînera une responsabilité davantage partagée en matière d'octroi de l'aide matérielle entre les assistant·e·s sociaux·ales et les collaborateurs·trices socio-administratifs·ves, qui devront être formé·e·s en conséquence. Quant aux assistant.es sociaux.ales, le but est qu'ils·elles reviennent au cœur de leur métier, à savoir le suivi social des bénéficiaires avec des objectifs mieux définis en fonction des problématiques sociales.

L'entrée en vigueur du SDH (déjà testé de manière pilote dans notre SSR) devrait avoir lieu en septembre 2024, après une phase de formation de l'ensemble du personnel des GSR (tous secteurs confondus) au printemps 2024.

- Appui juridique

Initié en 2022, la collaboration entre trois SSR et une entité externe (la Fondation Serei, à La Chaux-de-Fonds) s'est poursuivie en 2023 dans le domaine de l'appui juridique. Elle découlait du constat partagé d'un manque de connaissances à l'interne des services quant à des subtilités juridiques grandissantes ; elle visait ainsi à solliciter de manière commune un seul mandataire pour défendre les droits des services sociaux. L'expérience, dont le bilan sera tiré en 2024, présente à ce jour des résultats très positifs.

4.2.8 ÉTAT DE LA SITUATION EN FIN D'ANNÉE ET ENJEUX PRINCIPAUX

Une augmentation du nombre de dossiers est observée au sein de l'Agence AVS-AI et du Guichet ACCORD.

En ce qui concerne le secteur de l'aide sociale, nous avons également pu observer une légère augmentation du nombre de dossiers durant l'année 2023. Le pôle des assistantes sociales a été particulièrement mouvementé par les absences et remplacements. La complexification des dossiers d'aide sociale ne donne pas un effet de soulagement pour les assistantes sociales, cela a plutôt pour effet d'alourdir la charge de travail. Pour ce secteur aussi, une vigilance accrue est nécessaire dans le dessein de maintenir un service fonctionnel.

Le chef de dicastère



Frédéric Mairy

Glossaire des acronymes relatif aux comptes communaux¹

Dicastères

DAPP	Dicastère de l'administration et de la protection de la population
DJE	Dicastère de la jeunesse et de l'enseignement
DTSC	Dicastère du territoire, des sports et de la culture
DI	Dicastère des infrastructures
DEFCOS	Dicastère de l'économie, des finances, de la cohésion sociale et de la santé

Services et structures communaux

SRH	Service des ressources humaines (DAPP)
SPPI	Service de proximité et de prévention incendie (DAPP)
SDIS	Service de défense incendie et de secours (DAPP)
OPC	Organisation de protection civile (DAPP)
JJR	Ecole Jean-Jacques Rousseau (DJE)
SAE	Service de l'accueil de l'enfance (DJE)
CAD	Chauffage à distance (DTSC)
CLS	Culture, loisirs et sports (DTSC)
DBAT	Direction des bâtiments (DI)
STEP	Stations d'épuration (DI)
GSR	Guichet social régional (DEFCOS)
SEFOR	Service forestier (DEFCOS)

Administration

DDP	Droit distinct permanent (ou droit de superficie)
GED	Gestion électronique des documents
MCH2	Modèle comptable harmonisé 2
PAL	Plan d'aménagement local
PA	Patrimoine administratif
PF	Patrimoine financier
PFT	Plan financier et des tâches
PGEE	Plan général d'évacuation des eaux

¹ Ne sont mentionnés dans ce glossaire que les acronymes utilisés de manière récurrente dans le rapport, raison pour laquelle certains services communaux par exemple n'y apparaissent pas. Les acronymes des autorités communales (CC, CG, CGF...) ne sont par ailleurs pas répertoriés, ni ceux des lois, règlements et services cantonaux.